



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1990-1991

(11^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

LuraTech

2^e séance du mardi 9 octobre 1990

www.luratech.com

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PASCAL CLÉMENT

1. Fixation de l'ordre du jour (p. 3515).

2. Plan national pour l'environnement. - Suite du débat d'orientation sur la déclaration du Gouvernement (p. 3515).

M. Jean-Marie Demange,
M^{me} Huguette Bouchardeau,
MM. Ambroise Guellec,
Guy Hermier,
François-Michel Gonnot,
Jean-Michel Couve,
Michel Crépeau,
Jean-Paul Fuchs.

M. Hubert Curien, ministre de la recherche et de la technologie.

MM. Aloyse Warhouver,
Jean-François Mattei,
François Hollande,
André Santini,
Jean-Pierre Sueur.

M. Brice Lalonde, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs.

Suspension et reprise de la séance (p. 3530)

MM. Guy Lengagne,
Pierre Micaux,
Alain Richard,
Jean-Claude Mignon,
Jacques Guyard,
Claude Gaillard,
Philippe Bassinet,
M^{mes} Marie-Noëlle Lienemann,
Ségolène Royal,
MM. Georges Mesmins,
Christian Mathus,
Christian Bataille.

M. le ministre chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs.

Clôture du débat.

3. Dépôt d'une proposition de loi constitutionnelle (p. 3541).

4. Dépôt d'un rapport en application d'une loi (p. 3541).

5. Ordre du jour (p. 3541).

LuraTech

www.luratech.com

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. PASCAL CLÉMENT,
vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au vendredi 19 octobre inclus a été ainsi fixé en conférence des présidents :

Ce soir :

Suite au débat d'orientation sur le plan national pour l'environnement.

Mercredi 19 octobre, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente :

Débat sur l'avenir de la Communauté européenne et son contrôle démocratique et déclaration du Gouvernement.

Jeudi 11 octobre, à quinze heures et vingt et une heures trente :

Déclaration du Gouvernement et débat sur les difficultés actuelles et les perspectives de l'agriculture française.

Vendredi 12 octobre, à neuf heures trente et quinze heures, jusqu'à dix-huit heures au plus tard :

Projet sur la réglementation des télécommunications.

Lundi 15 octobre, à dix heures, seize heures et vingt et une heures trente :

Suite de la discussion du projet sur la réglementation des télécommunications ;

Projet, adopté par le Sénat, sur le trafic illicite de stupéfiants ;

Eventuellement, conclusions du rapport de la commission mixte paritaire sur le projet relatif à l'intéressement des salariés.

Mardi 16 octobre, à seize heures et vingt et une heures trente :

Discussion générale du projet de loi finances pour 1991.

Mercredi 17 octobre, à neuf heures trente, quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente :

Suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1991 ;

Discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 1991.

Jeudi 18 octobre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente, et vendredi 19 octobre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Suite de la discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 1991.

2

PLAN NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT

Suite du débat d'orientation

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite du débat d'orientation sur la déclaration du Gouvernement sur le plan national pour l'environnement.

La parole est à M. Jean-Marie Demange.

M. Jean-Marie Demange. Monsieur le ministre de l'environnement, chacun ici s'est réjoui de votre promotion récente. Pourtant, il y a lieu de s'interroger. Est-ce là une volonté réelle du gouvernement Rocard de marquer un peu plus d'intérêt à l'environnement ? N'est-ce pas plutôt l'aboutissement d'une action, que je dirai médiatique, pour assurer la promotion de votre fameuse « génération écologie » et, par là même, de la « génération Mitterrand » ?

Comment ne pas regretter en effet que, dans le rapport sur le X^e Plan et la brochure consacrée par le Gouvernement à la politique européenne, il ne soit quasiment pas question d'environnement ? La création d'un ministère de l'environnement en 1971 par Georges Pompidou avait pourtant tracé la voie.

Il y a deux ou trois jours, vous avez affirmé vouloir mettre 20 p. 100 d'écologistes partout.

M. Brica Lalonde, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs. D'écologie !

M. Jean-Marie Demange. Que voulez-vous dire ? Est-ce un objectif avouable ou est-ce une manœuvre électoraliste de plus ? Allez-vous pratiquer le débauchage, comme vous l'avez tenté en proposant de mettre à la tête de l'Agence européenne de l'environnement deux membres des Verts, vos amis d'hier et ennemis d'aujourd'hui ?

Au-delà de ces effets d'annonce, dont vous avez, je vous le concède, le secret, il faudrait une véritable volonté de remettre la France à la place qui lui revient au sein des pays qui se préoccupent de la protection de l'environnement et de la planète. D'autres pays ont suivi avec succès une voie que nous tentons d'emprunter aujourd'hui seulement. Force est de constater que la France n'est pas le meilleur élève de la classe, notamment en Europe. Un récent et excellent rapport d'information parlementaire en fait malheureusement la démonstration. Que de retard avons-nous pris par rapport à la R.F.A., par exemple, en matière de recyclage des déchets et de dépollution de l'air ?

Et pourtant, là encore, la voie était toute tracée. De très nombreuses lois d'avant-garde sont là pour en témoigner, comme celle de 1964 sur l'eau ou celle de 1987 sur la prévention des grands risques naturels ou industriels. Je rappellerai également la création des agences de bassin, de l'Agence pour les économies d'énergie, de l'Agence des déchets, du Conservatoire du littoral, organismes qui ont largement fait la preuve de leur efficacité.

A côté, le bilan de dix années de socialisme apparaît bien maigre ! (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*)

L'incapacité de faire face à la sécheresse des deux dernières années et le manque de moyens de lutte contre les nombreux incendies de forêt qui ont ravagé le sud de la France en sont des exemples parmi d'autres. La quasi-absence d'une politique d'aménagement du territoire soucieuse de l'environnement est également édifiante à cet égard. Il convient encore de dénoncer l'absence d'une politique de l'environnement spécifique à l'outre-mer.

Pourquoi, après dix ans de pouvoir socialiste, les problèmes d'environnement font-ils aujourd'hui seulement l'objet d'une vaste réflexion ? Que de déformation et de contradictions dans l'action - si l'on peut employer ce mot - que conduit le Gouvernement ! Pour l'anecdote, les positions divergentes, à une journée d'intervalle, entre M. Rocard et son ministre M. de Beaucé concernant la ratification de la convention de Wellington sur la protection de l'Antarctique, sur laquelle le R.P.R. et moi-même étions intervenus, ont été révélatrices de l'incohérence et de l'absence de coordination qui règnent au sein du Gouvernement. Vous paraissez étonné, monsieur le ministre, mais le *Journal officiel* est là pour en témoigner. Chacun, dans ce Gouvernement, y va de son petit plan, parcellaire, fragmentaire, sans qu'il soit jamais fait état

d'une vision globale, d'un grand dessein. C'est tantôt M. Fauroux, au titre de l'industrie, tantôt M. Nallet, pour l'agriculture, et vous-même aujourd'hui qui montrez du doigt tant les agriculteurs que les industriels.

Le plan national que vous présentez enfin au Parlement a un grand mérite. Il dresse en effet un état objectif des carences accumulées par les socialistes durant ces dix dernières années. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme Huguette Bourchardeau. Allons, monsieur Demange !

M. Jean-Marie Demange. C'est une constatation objective. On est obligé de sourire !

Mme Huguette Bourchardeau. Oh oui !

M. Jean-Marie Demange. Mais c'est dommage pour l'environnement !

Permettez-moi de dire, monsieur le ministre, que la logique qui vous anime n'est qu'apparente, puisqu'elle ne vous a pas permis de tirer toutes les conclusions qui s'imposent. Les nombreuses lacunes ainsi que les erreurs d'orientation sont évidentes.

Je ne pourrai naturellement, en dix minutes, que revenir sur les principaux axes en soulignant les divergences qui, entre vous et nous, persistent.

Je regrette notamment que ce plan national pour l'environnement ne soit pas accompagné de projets de loi décisifs qui pourraient être très rapidement mis en application. Là encore, on peut légitimement déplorer l'absence d'un grand dessein.

Dans votre plan, vous parlez beaucoup de concertation, mais force est de constater que celle-ci fait fortement défaut,...

M. le ministre délégué chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs. Et ce soir ?

M. Jean-Marie Demange. ... notamment avec les milieux économiques et plus particulièrement avec les industriels directement concernés par la protection de l'environnement dans l'élaboration des éco-produits. J'ajoute, puisque vous avez insisté sur la formation et l'enseignement, que cette concertation fait également défaut avec les milieux universitaires.

Il semble réellement que les chefs d'entreprise et les industriels soient une fois de plus montrés du doigt et que l'on veuille faire porter sur eux l'essentiel de l'effort financier qui doit être fourni. Là encore, rien d'étonnant de la part d'un gouvernement socialiste, qui a toujours su mettre à mal la compétitivité des entreprises. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

C'est une constatation évidente, là aussi !

Rien d'étonnant, dès lors, à ce que les moyens proposés par ce plan pour l'environnement fassent trop largement appel à la taxation au détriment de la contractualisation.

S'agissant de l'organisation gouvernementale, tous, ici, s'accordent sur la nécessité d'un ministère plein, qui ne devra toutefois pas devenir tentaculaire. Mais, vous nous avez particulièrement rassurés sur ce point. Ce ministère devrait être celui de la protection de l'environnement et de la gestion de l'espace. Il pourrait s'articuler en trois axes de compétences bien différenciées :

Premier axe, celui de la sécurité de l'environnement en ce qui concerne l'eau, la pollution, les nuisances et les risques ;

Deuxième axe, celui du patrimoine naturel et urbain, c'est-à-dire la faune, la flore, les espaces naturels et ruraux délaissés par l'agriculture, la chasse et la pêche, la politique d'urbanisme et d'aménagement des territoires fragiles ;

Troisième axe, enfin, celui des compétences générales, touchant à la gestion des moyens tant financiers qu'humains pour la recherche, la communication, les relations avec les associations, les affaires juridiques internationales.

Nous dénonçons depuis des années la dispersion, je dirai même la dilution de la politique d'environnement entre plusieurs ministères et sa grande dépendance du ministère de l'équipement pour la gestion du personnel.

Il est bien entendu nécessaire de faire en sorte que correspondent à l'administration centrale des services extérieurs mieux adaptés et régionalisés. Et là nous sommes en concordance, monsieur le ministre.

La constitution de divisions environnement regroupant les différents services départementaux serait très opportune.

La création d'un sigle ou d'une couleur spécifique à l'environnement, comme il en existe pour la poste ou l'équipement, serait utile et souhaitable.

Le maintien de la compétence de l'Etat en matière de police de l'environnement est un impératif. Nous y sommes, pour notre part, très attachés. En effet, les collectivités territoriales - bien des exemples sont là pour le prouver - ne peuvent être jugé et partie.

Nous voudrions, monsieur le ministre, que la protection de l'environnement devienne un droit fondamental de valeur constitutionnelle et qu'un véritable délit d'atteinte à l'environnement soit défini. Tous les orateurs qui se sont succédé ont été d'accord sur ce point. A cet égard, il est vrai, les propositions du plan national pour l'environnement rejoignent largement les idées émises aux états généraux de l'opposition. Nous nous en félicitons.

Nous vous demandons également, parce que c'est nécessaire, d'accroître les moyens des juridictions administratives, afin qu'elles soient en mesure, notamment, de prononcer rapidement les sursis à exécution.

Par ailleurs, le principe de l'intangibilité des ouvrages publics doit être abandonné. Ceux qui sont édifiés au mépris de l'environnement doivent pouvoir être démolis.

De même, monsieur le ministre, pourquoi désignez-vous quasiment les industriels comme les seuls pollueurs et épargnez-vous les collectivités qui ont d'autant moins de raisons d'échapper au droit de l'environnement qu'elles auront la faculté de se porter partie civile ? J'ajoute que l'Etat n'a pas toujours été le meilleur protecteur de son patrimoine et de l'environnement.

Le R.P.R. regrette que, dans son plan pour l'environnement, la recherche de moyens économiques et financiers nouveaux fasse beaucoup trop appel à l'augmentation de la fiscalité et surtout à la création de taxes ou de redevances nouvelles, sans préjuger de leur efficacité.

S'agissant de l'eau, vous proposez la création de taxes sur les produits toxiques à effets différés, sur les eaux pluviales, sur les nitrates en provenance du secteur agricole, sur la production et l'importation d'engrais, ainsi que l'augmentation des redevances actuelles.

Pour ce qui est des déchets, vous proposez la création de taxes sur les produits mis en décharge, sur les déchets spéciaux, sur les ordures ménagères, et celle d'une taxe professionnelle sur les décharges et les installations de traitement.

Pour ce qui est de l'air, vous prévoyez une taxe sur l'émission du CO_2 et des gaz à effets de serre.

Pour le bruit, c'est une taxe sur les mouvements d'avions au titre de la nuisance sonore.

Et comble de tout, voici une taxe sur le paysage, par la création d'une redevance sur les produits de granulats, sur le trafic autoroutier, sur les grandes surfaces et même sur les ensembles touristiques qui doivent s'intégrer dans le paysage !

Décidément, monsieur le ministre, c'est d'un véritable plan de taxation qu'il s'agit.

Pour notre part, le principe d'une T.V.E., d'une taxe sur la valeur écologique, déjà avancé par M. Bernard Pons quand il était secrétaire d'Etat à l'agriculture et repris par mon ami Michel Barnier, nous paraît pouvoir être retenu, mais à condition que cette taxe soit instituée à fiscalité constante, c'est-à-dire qu'elle se substitue à d'autres taxes au lieu de s'y ajouter.

Les prélèvements obligatoires ont déjà atteint le seuil de l'intolérable dans notre pays. L'Etat serait bien inspiré de faire confiance à la responsabilité des citoyens, comme des chefs d'entreprise, et des engagements par secteur professionnel devraient pouvoir être élaborés.

De plus, peut-être serait-il utile, en matière de financement de l'environnement, de mettre à profit - monsieur le ministre, je soumets ceci à votre réflexion - les milliards qui, au titre de la loi d'assurances de 1983 sur les catastrophes naturelles, dorment dans des banques au profit des grandes compagnies

d'assurances. Il s'agissait de 6 à 7 milliards en 1987 et je pense qu'il y a actuellement environ 10 milliards de francs. Cet argent pourrait légitimement être consacré à la protection de l'environnement. Cette idée mérite d'être reprise.

Mme Huguette Bouchardeau. Vous confisquez des biens ! Ce sont des nationalisations !

M. Jean-Marie Demange. Bien d'autres observations concernant ce plan national pourraient être formulées.

En ce qui concerne les transports, contrairement à votre approche, monsieur le ministre, les différents modes devraient être considérés beaucoup plus en termes de complémentarité que de concurrence.

En matière d'énergie, les critères écologiques sont certes très importants, mais ils ne doivent nier en aucun cas les impératifs de la sécurité et la diversité des approvisionnements et de la compétitivité de l'appareil de production.

En matière de politique du bruit, enfin, je rappelle que l'abaissement du niveau de bruit des produits tant des machines que des voitures relève déjà de la compétence communautaire.

Par ailleurs, on peut s'interroger sur le nouveau rôle dévolu aux comités d'hygiène et de sécurité.

Quant au label « Environnement », des interrogations subsistent, tant sur la normalisation que sur la cohérence européenne et la fiscalité.

Ce label écologique, monsieur le ministre, doit être attribué par un organisme indépendant et techniquement crédible. Il doit laisser une large place aux industriels dans la gestion du système, être bien entendu euro-compatible. L'adhésion à ce système serait volontaire.

M. le ministre délégué, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs. C'est le cas !

M. Jean-Marie Demange. Un contrôle rigoureux de l'utilisation de ce label devrait être mis en place, notamment pour les produits de provenance étrangère.

Parmi les interrogations qui subsistent, le facteur énergie sera-t-il pris en compte dans la définition des éco-bilans ?

Il faudrait également envisager une fiscalité incitative afin de favoriser l'innovation dans le domaine des éco-produits et une défiscalisation des investissements visant à rendre les produits éco-compatibles.

Monsieur le ministre, j'aurais pu aborder bien d'autres problèmes dont ceux de la sécurité nucléaire qui défraient actuellement la chronique, mais je me bornerai aux quelques observations que je voulais formuler.

Bien des points dans votre programme national pour l'environnement restent en suspens et font encore l'objet de beaucoup d'interrogations qui prouvent qu'il ne s'agit en réalité que d'un simple rapport d'orientation, marquant clairement le manque de volonté du Gouvernement à s'impliquer réellement dans une politique globale de l'environnement. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. le président. La parole est à Mme Huguette Bouchardeau.

Mme Huguette Bouchardeau. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, au point où nous en sommes dans ce débat, je voudrais éviter tant l'anecdote que le catalogue. Je m'en tiendrai donc à quelques réflexions.

Je formulerai d'abord une remarque : ce débat sur l'environnement se déroule dans une période où la sensibilité de nos concitoyens et, partant, celle des politiques, aux problèmes de l'environnement est plus grande que dans les années passées. Je m'en réjouis. Ce débat se tient cependant dans une conjoncture qui nous amène à le mettre en perspective.

Quand les banlieues brûlent, quand on massacre à Jérusalem, quand, dans le Golfe, la guerre menace, nous sentons combien nos réflexions sur l'environnement sont dépendantes de tout le reste de la politique. Le passage des engins armés n'a jamais respecté les études d'impact. Et que vaut le respect des équilibres naturels quand l'homme lui-même n'est plus respecté ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. François-Michel Gonnot. Très bien !

Mme Huguette Bouchardeau. Cela peut d'ailleurs nous aider à définir avec précision l'intérêt et la portée des politiques de l'environnement d'une part, le projet de société lié à l'écologie d'autre part.

D'abord, il est important de veiller avec ténacité à promouvoir une politique de l'environnement capable d'assurer une bonne maîtrise des équilibres et d'éviter les dégradations de notre capital national et mondial en matière d'eau, d'air, de sol, d'espèces vivantes, de villes qui soient bonnes à habiter, de paysages qui soient bons à vivre.

Cela suppose cependant que le modèle de développement auquel obéissent nos choix politiques, économiques et sociaux, tienne compte du respect de ces équilibres. Il faut que nous ayons à l'esprit, au-delà des problèmes du seul profit et de la répartition des richesses, la question de ce qui est bon, de ce qui a valeur pour la santé de l'homme, pour son confort bien sûr, mais aussi pour le bien-vivre et le mieux-vivre. Que produisons-nous ? Quelle qualité de vie permet l'abondance des biens produits ? Comment est réparti le temps entre les activités productives et les autres ? Et ne devrions-nous pas réfléchir - car n'est-ce pas aussi de l'écologie ? - à d'autres manières de partager le travail, les activités socialement utiles, les loisirs ?

Toutes ces questions entrent - à mon sens au moins - dans ce que l'on nomme l'écologie. Elles ne peuvent se substituer simplement aux idéologies défailtantes. Ce n'est pas parce que, d'un côté, le marxisme a perdu sa valeur de référence, que, de l'autre, la loi du marché s'avère incapable de restaurer un système de valeurs, que nous devons chercher dans l'écologie un totalitarisme de remplacement.

M. Jean-Louis Dumont. Très bien !

Mme Huguette Bouchardeau. J'aimerais que nous ayons à l'égard de l'écologie une attitude aussi modeste que le philosophe Gaston Bachelard lorsqu'il parlait du rationalisme. Plutôt que de nous complaire en proclamations, j'aimerais que nous sachions dire : « Ecologistes, nous nous efforçons de le devenir ».

La même modestie - qui n'est pas forcément antagoniste des grandes ambitions - devrait guider nos choix en matière de politique de l'environnement. Année après année, au moment de la discussion du budget, j'ai eu l'occasion de répéter à cette tribune qu'il fallait nous donner les moyens de construire les outils d'une politique de l'environnement en France. Je me réjouis que le plan présenté aujourd'hui avance dans cette voie.

Il faut en particulier agir, en développant trois instruments de cette politique.

Nous devons d'abord avoir un ministère de l'environnement plus solide qui pourrait commencer - car je crois que cette conquête sera un long chemin - à se voir doter d'équipes territoriales. Je ne suis pas certaine, pour ma part, - et vous m'en excuserez, monsieur le ministre - qu'un nouveau corps de fonctionnaires soit indispensable à cela. *(Applaudissements sur divers bancs, des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

Le mécanisme institutionnel français ne se porte pas forcément bien d'avoir organisé, au sein de l'Etat, des bastilles corporatives chargées de la gestion d'un territoire. J'ai pu mesurer d'ailleurs, dans les équipes de l'administration centrale et des directions régionales du ministère de l'environnement, combien des fonctionnaires issus de corps différents, émigrés d'autres ministères, pouvaient mener avec conscience, compétence et quelquefois enthousiasme les politiques de l'environnement à partir du moment où leur était indiquée avec précision et clarté la direction prise.

Ce qui est important, c'est la tutelle et le cadre dans lequel travaillent ces équipes ; c'est que soit reconnu, sous la tutelle du ministre de l'environnement, et dans des délégations régionales directes, le sens des missions qu'ils accomplissent. Ce que vous avez dit tout à l'heure, monsieur le ministre, du nouveau rattachement des D.R.I.R. va dans ce sens.

Il convient ensuite de mettre en place un centre d'études et de recueil de données qui devrait garder une certaine autonomie de recherche. Je souhaite que tel soit le cas du futur institut français de l'environnement. Il n'est pas bon, au ministère de l'environnement comme ailleurs, que le même

organisme soit chargé de faire et de contrôler. En particulier, il est anormal que l'état de l'environnement publié chaque année le soit par les services chargés d'améliorer cet environnement.

M. Michel Barnier. Très bien !

Mme Huguette Bouchardeau. Nous devons nous doter d'un instrument nouveau de connaissances.

Le troisième élément qui semble très structurant dans le plan que vous nous proposez est l'agence de l'environnement. Je me suis beaucoup intéressée à ce projet parce que l'environnement manquait, jusqu'à présent, d'un centre d'initiatives capable de proposer, sur le terrain, des actions très concrètes. L'agence d'objectifs que propose de créer le projet de loi qui doit venir bientôt devant notre assemblée permettrait de promouvoir ces politiques concrètes.

Fortement organisée dans les régions, cette agence pourrait mettre au service des collectivités locales des orientations et des conseils et elle pourrait - aspect non négligeable - contractualiser avec ces collectivités locales et démultiplier ainsi des capacités financières au service des actions favorables à l'environnement.

Nous mesurons tous dans cet hémicycle, puisque nous sommes aussi des élus locaux, l'intérêt, les motivations des élus de nos collectivités pour des projets environnementaux ; mais nous connaissons aussi les difficultés éprouvées pour orienter correctement ces projets. L'agence pourrait y aider.

Messieurs les ministres, monsieur le président, mes chers collègues, je ne peux, dans le temps réduit d'une intervention, insister sur les contenus de la politique de l'environnement. Nous aurons bientôt l'occasion d'en reparler à propos du budget. J'ai préféré m'en tenir à l'aspect qui me paraît le plus créatif dans le plan pour l'environnement qui nous est soumis : la mise en place de quelques instruments de base pour une politique de l'environnement.

A défaut de nous tenir lieu d'idéologie et de politique tout court, la politique de l'environnement doit forger des moyens nouveaux pour un meilleur contrôle - c'est le rôle de l'administration - une meilleure connaissance - c'est le rôle de l'institut français de l'environnement - enfin des actions démultipliées. Je souhaite que l'agence de l'environnement nous le permette. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs.)*

M. le président. La parole est à M. Ambroise Guellec.

M. Ambroise Guellec. Monsieur le ministre, je me disais il y a quelques instants que ce débat était quelque peu « tristounet » et que je l'aurais souhaité plus enlevé. Je dois cependant moduler mon jugement après avoir entendu Mme Bouchardeau, qui nous a tenu des propos importants et intéressants.

Je me suis demandé pourquoi j'avais cette impression.

Nous avons tous lu avec une grande attention le plan national pour l'environnement. Nous avons pu apprécier la qualité de l'analyse qu'il opère et nous avons senti la sincérité de ses intentions. Toutefois, comme beaucoup d'autres, j'ai bien du mal à m'y retrouver dans le catalogue des propositions où les questions de structures, de grand ministère, de grand service, semblent souvent étouffer les problèmes de fond.

Je vois apparaître de façon diffuse au fil des pages, la crainte que les belles propositions avancées ne puissent être concrétisées. J'ai même le sentiment que nombre d'entre elles ne dépasseront pas le livre à couverture bleue et jaune. Si certaines iront plus loin, ce sera surtout parce que leur réalisation entraînera une valorisation politique immédiate.

Permettez-moi de revenir sur la super-agence pour l'environnement dont Jean-Marie Demange vient de parler. Il s'agira peut-être d'une super-agence encore que son budget sera inférieur à celui d'une agence financière de bassin moyenne. En tout état de cause son principal intérêt, à mes yeux, sera de permettre d'enfoncer un coin sérieux, au travers de la nomination de son président,...

M. François-Michel Gonnat. Un super-président, sans doute !

M. Ambroise Guellec. ... entre les Verts qui sont verts et qui entendent le rester et d'autres qui admettent que l'on mette un peu de rose à côté du vert en question. En tout cas,

c'est ce que j'ai cru percevoir ! J'ai vraisemblablement mauvais esprit, mais l'heure tardive conduit à forcer un peu le trait.

Pour terminer, je me bornerai à traiter de quelques questions relatives à l'eau.

Monsieur le ministre, vous connaissez mon intérêt pour le sujet, en particulier l'importance que j'attache aux agences financières de bassin dont le document reconnaît la qualité et l'utilité. Il semble que l'on envisage une augmentation de leurs ressources et je voudrais que vous nous le confirmiez. Je souhaite qu'elles proviennent de redevances, car j'attache une grande importance à la différence entre redevance et taxe. Dans l'un ou l'autre cas il ne s'agit ni du même domaine ni du même esprit.

Il faudrait donc que vous nous confirmiez qu'elles bénéficieront directement des moyens dont elles auront besoin, sans devoir passer par les fourches caudines du ministère des finances, avec seulement votre tutelle bienveillante, afin d'avoir l'entière responsabilité de leurs moyens financiers.

Par ailleurs quel est, selon vous, le rôle réel des organismes de bassin en dehors de l'agence proprement dite ?

Je vous pose cette question, car elle est tout à fait en relation avec notre débat. Nous sommes engagés, sur l'ensemble du territoire, dans les assises de l'eau et une grande réunion nationale se tiendra dans quelques mois. Les réunions au niveau des bassins se succèdent en ce moment et il s'y passe des choses intéressantes, plus ou moins selon les cas, j'ai pris part, avec intérêt, à celles qui ont eu lieu au sein de l'agence de Loire-Bretagne, mais j'ai été quelque peu surpris de voir qu'elle n'avait la maîtrise ni de l'ordre du jour, ni des débats, ce qui fait que, dans un programme bien fourni, n'étaient pas posées des questions très importantes. Je me demande si cela est intentionnel.

Tel est le cas de l'aménagement de la Loire avec le grand dossier en attente sur les ouvrages à réaliser ou non. Il semble qu'il ne fallait pas en parler dans l'ordre du jour des assises, ce qui a tout de même étonné beaucoup de monde.

M. Henri Boyard. Eh oui, c'est très important !

M. Ambroise Guellec. On n'est pas allé non plus au fond des problèmes relatifs à la pollution diffuse.

Je me demande donc si, voyant l'importance des difficultés, on n'essaye pas simplement d'en faire le tour, en croyant qu'on les aura ainsi résolues. Monsieur le ministre, je vous interroge donc très clairement sur la question de l'aménagement de la Loire.

Vous savez que je me suis rendu, avec une délégation du comité de bassin, sur les sites où l'on contestait des ouvrages et nous en avons retiré bien des enseignements intéressants. Nous nous sommes aperçus que, pour la première fois, des gens extérieurs au débat venaient discuter à la fois avec les écologistes d'un côté, avec les responsables élus de l'autre.

Cette démarche semble aller dans le sens de ce que vous souhaitez pour traiter les problèmes. Or on nous a dit que vous ne désiriez pas du tout que nous allions nous rendre compte sur place de la manière dont les choses se passaient. Je suppose, monsieur le ministre, que vous allez démentir cela et nous indiquer que, dans le délai qu'il s'était fixé, le Gouvernement arbitrera, après avoir pris conseil auprès des instances qui sont là pour cela, et opérera le choix qui lui paraîtra opportun, car il s'agit bien d'une décision politique.

Le sujet de la pollution diffuse, a été très largement abordé au cours de l'après-midi. Je souhaiterais cependant insister, monsieur le ministre, sur le fait qu'il s'agit d'une question très importante à laquelle toute une catégorie de la population de ce pays - je parle des agriculteurs - est extrêmement sensible, surtout dans les zones d'agriculture intensive. Ils sont, semble-t-il, prêts à payer et à accepter le principe du pollueur-payeur, à condition que d'autres contribuent avec eux à l'effort nécessaire et que la voie contractuelle soit bien prise. Je souhaiterais que vous nous confirmiez cette démarche, monsieur le ministre.

J'aborderai enfin en quelques mots une question un peu technique, mais qui me semble néanmoins intéressante.

Dans l'une des pages du plan national pour l'environnement, vous évoquez la valorisation des déchets, la collecte sélective. Je voudrais donc savoir, à l'occasion de l'évocation de ce dossier qui prend beaucoup d'importance dans l'esprit de bon nombre de nos concitoyens, dans quel cadre vous

voyez l'organisation de cette collecte. Je sais bien que vous me répondrez que chaque collectivité doit se débrouiller de son côté, mais n'envisagez-vous pas de faire mener par la super-agence qui va voir le jour - bientôt espérons-nous - une action spécifique dans ce domaine ? Pouvez-vous nous indiquer comment vous envisagez d'impliquer producteurs, collectivités et consommateurs dans ces différents processus. Il faudrait une impulsion politique en ce sens et, sur ce point, nous pourrions être tous d'accord.

Voilà, monsieur le ministre, je conclus car de nombreux orateurs doivent encore intervenir. Je souhaite simplement obtenir des réponses aux questions que je vous ai posées. (Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Guy Hermier.

M. Guy Hermier. Monsieur le ministre, j'ai lu avec attention votre plan national pour l'environnement. Il contient - mon ami Gouhier l'a déjà dit - une série de constats qui s'imposent, notamment l'existence d'un écart important entre les préoccupations des Français en matière d'environnement et le retard pris à y répondre par les gouvernements qui se sont succédé depuis une ou deux décennies. Or, au-delà des déclarations d'intention, rien dans votre plan, ou ailleurs, n'indique une volonté politique concrète de réduire cet écart. Au contraire, votre budget, que nous discuterons bientôt, reste un budget - vous le dites vous-même - résiduel et la politique de votre gouvernement accentue, par bien des aspects, la dégradation de notre environnement. J'en prendrai deux exemples, ceux de la forêt et du T.G.V.-Méditerranée, qui suscitent une vive et profonde émotion dans les régions du Midi de la France.

Votre plan, monsieur le ministre, ne dit presque rien sur la forêt. Vous me répondrez peut-être que cette question n'est pas de votre responsabilité directe. Certes, mais vous conviendrez avec moi que lorsque les incendies ravagent, année par année, des centaines de milliers d'hectares de nos forêts, qu'ils revêtent, comme cet été, une ampleur catastrophique, faisant toujours plus de victimes humaines, menaçant villes et villages, réduisant en cendres des sites prestigieux, il s'agit, bien d'un problème majeur de notre environnement national.

M. Jean-Claude Lefort. Très bien !

M. Guy Hermier. Dans les régions où la forêt constitue un élément fondamental d'équilibre écologique et humain, sa destruction par le feu a des conséquences d'une incalculable gravité. Elle se traduit souvent par une érosion privant ces zones de toute végétation. La faune et la flore sont détruites et écartées par l'absence de refuge végétal. La disparition de la forêt façonnée, entretenue depuis des siècles par l'homme, crée des déséquilibres dramatiques, modifiant l'hygrométrie, la température comme la pluviosité ou la régularisation du régime des eaux. C'est tout l'environnement naturel, la vie de régions entières, qui sont, pour de nombreuses années et parfois définitivement, compromis.

Ce véritable fléau frappe en tout premier lieu la forêt méditerranéenne qui, du fait de ses spécificités, est particulièrement fragile, vulnérable. Mais désormais - j'insiste sur cette idée - d'autres forêts, comme celle des Landes ou encore en Ardèche, maintenant en Bretagne, sont de plus en plus fréquemment menacées. A l'évidence les incendies de forêts ont pris la dimension d'un problème d'importance nationale. Un problème qui, à mon avis, ne doit rien à la fatalité. On invoque souvent, pour tenter d'en justifier l'ampleur, les pyromanes, la sécheresse ou le vent, mais personne ne fera croire que, en cette époque de développements technologiques sans précédent, un grand pays, développé comme la France, n'a pas la possibilité de vaincre ce fléau, à condition naturellement d'en avoir la volonté politique et de s'en donner les moyens.

M. Jean-Claude Lefort. Très bien !

M. Guy Hermier. Or, monsieur le ministre, depuis des années, les discours, les visites, même celle du Président de la République au début de cet été, les promesses se sont multipliées, mais les actes n'ont pas suivi. Au contraire, l'espace rural et forestier est de plus en plus à l'abandon. N'est-ce pas l'ancien ministre de l'agriculture qui déclarait il y a quelques jours que, d'ici à une décennie, les activités agricoles seraient

concentrées dans le Bassin parisien et l'Ouest de la France ? Ces espaces en friche sont le plus souvent livrés à une spéculation forcenée, liée dans les régions du Midi au tourisme de luxe et d'affaires. Enfin, les moyens matériels et humains de lutte contre les incendies restent dramatiquement insuffisants.

Cette situation, qui engage directement la responsabilité de votre gouvernement, ne peut plus durer. La catastrophe écologique de cet été exige de définir et de mettre en œuvre, dans un bref délai, une véritable politique de préservation, de développement et de valorisation de nos forêts.

La population, les élus, les spécialistes de la lutte contre le feu, les sapeurs-forestiers, les sylviculteurs, les agriculteurs, en un mot, tous les intéressés sont unanimes pour dire qu'il faut tout à la fois agir dans trois directions.

Des mesures immédiates sont tout d'abord indispensables pour indemniser les victimes, préserver les zones incendiées de la spéculation et commencer à reboiser.

Il convient ensuite de définir une véritable politique de la forêt, qui place au cœur de sa logique la présence de l'homme et l'engagement de moyens financiers pour reconstituer les sols, faire vivre la forêt, l'aménager et l'entretenir, la protéger, la valoriser, l'exploiter.

Il est enfin urgent de développer les moyens de surveillance, de prévention et de lutte contre les incendies, ce qui exige de résoudre le problème crucial du renouvellement de notre dispositif d'intervention aérien. Si l'on ne le fait pas, monsieur le ministre, dans les années qui viennent, nous courons à des catastrophes pires encore que celles que nous avons connues cet été.

M. Jean-Michel Couve. Tout à fait !

M. Guy Hermier. Monsieur le ministre, avec le groupe communiste j'ai déposé une proposition de résolution tendant à créer une commission d'enquête parlementaire pour rechercher les causes des incendies de forêts en France et les mesures nécessaires à la protection, au développement, à la valorisation de la forêt. Le Gouvernement est-il favorable à l'adoption de cette proposition qui permettrait à la représentation nationale de se saisir enfin d'une question essentielle pour notre environnement ? C'est la première question que je vous pose.

J'en ai une seconde. Dans votre plan, vous vous prononcez pour un rééquilibrage du rail et de la route. Je partage ce point de vue. Il est, par exemple, évident que le T.G.V. constitue une importante avancée technologique de nature à répondre aux besoins de transports modernes, un témoignage de ce que peut faire un grand service public, comme la S.N.C.F., quand il n'est pas détourné de ses missions. Naturellement, tout dépend de la question de savoir comment on met en œuvre cette réalisation, dans quel objectif et pour qui.

Or, manifestement, monsieur le ministre, le projet de T.G.V.-Méditerranée que veut imposer, sans aucune concertation, votre gouvernement est conçu dans une finalité européenne et de rentabilité financière, quand ce n'est pas par « copinage », si j'en crois un hebdomadaire satirique, comme une simple voie de passage, de transit, notamment pour les touristes, dans une région qu'on voudrait vouée au déclin.

Avec toute la population concernée, je vous le dis très nettement, nous ne l'acceptons pas. Nous voulons « le » T.G.V., mais un T.G.V. respectueux de nos activités économiques essentielles, notamment agricoles, du cadre de vie et des équilibres écologiques, comme le permet cette technique de pointe, un T.G.V. complémentaire d'un réseau régional de transports amélioré et non pas désagrégé, afin qu'il puisse assurer une véritable mission de service public et représenter un plus pour la population, ce qui va d'ailleurs dans le sens de votre préoccupation, un T.G.V. accordé à une politique de développement économique régional. C'est ce que 5 000 Provençaux sont venus dire, le 26 septembre dernier, au Premier ministre. La délégation qui les représentait, venue de tous les horizons, a trouvé, à Maignon, porte close.

Dans votre plan, vous affirmez, monsieur le ministre, que « le premier enjeu est celui de la démocratie ». Franchement, il reste à votre gouvernement beaucoup, beaucoup de chemin à faire pour passer des déclarations aux actes !

Cela me conduit à vous poser une deuxième question : le Gouvernement est-il prêt à abandonner en cette affaire tout préalable et à créer les conditions pour engager enfin, sur le fond et par une large concertation à la base, le débat sur les

moyens à mettre en œuvre pour un T.G.V.-Méditerranée au service de la population, du développement régional et de l'environnement ?

Car, voyez-vous - ce sera mon dernier mot -, monsieur le ministre, il y a un moment où trop c'est trop. Vous nous parlez d'un plan pour l'environnement, bien ; mais je viens d'une région où les forêts brûlent, où le tout-béton défigure nos côtes, où l'on veut imposer un projet de T.G.V. qui balaie la Provence, où le redémarrage des chantiers de La Ciotat continue de se heurter à l'obstination gouvernementale. Tout se tient et, décidément, c'est trop. Les gens du Midi veulent vivre et travailler chez eux, dans leur région, dont ils ne soient pas dépossédés de toutes parts. Ils commencent à le dire ensemble. Le Gouvernement se tromperait lourdement s'il croyait pouvoir refuser longtemps encore de les entendre ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. François-Michel Gonnot.

M. François-Michel Gonnot. Monsieur le ministre, mes chers collègues, comme beaucoup d'orateurs qui m'ont précédé, je me réjouis de ce débat, attendu depuis quelques années, quelques mois en tout cas, et reporté à plusieurs reprises.

Il était indispensable que le Parlement s'empare enfin de ce qui est devenu un enjeu majeur du débat national, et ce avant que le Gouvernement ne soit conduit à arrêter ses choix, ce qu'il est censé faire avant la fin de cette année.

Ce débat, nous l'avons attendu, monsieur le ministre, car il est vrai, sans esprit polémique, que, depuis 1981, la politique nationale de l'environnement donne le sentiment d'être en panne, et cela a coûté cher à la France. Ce n'est pas être polémique que de dire que le travail législatif a été freiné. Ce n'est pas être polémique que de rappeler que votre ministère a laissé, au fil des ans, au fil des budgets, ses moyens se rétrécir dans des conditions invraisemblables. Votre budget pèse un demi-millième du budget de l'Etat ! Il a diminué de 30 p. 100 en dix ans, alors que le budget civil de l'Etat augmentait, lui, de 80 p. 100. Et s'il connaîtra l'année prochaine une augmentation substantielle, il ne sera jamais ramené en pourcentage qu'au niveau qu'il atteignait il y a dix ans.

L'action même de votre ministère - avant que vous n'y soyez, c'est vrai - s'était quelque peu endormie : je vous rappelle, par exemple, que c'est sous le gouvernement de Pierre Mauroy que l'on a supprimé les subventions de l'Etat pour l'épuration urbaine.

Je ne crois pas être polémique - je reprends le mot que vous avez utilisé - en rappelant cela. D'ailleurs, le rapport préparatoire au Plan vert, rédigé par vos collaborateurs, est tout aussi critique sur la gestion de ces dernières années.

Il dénonce le passif écologique accumulé, la dégradation continue de l'environnement, le côté médiocre sur de nombreux points de la situation française : qualité de l'eau, entretien des sites et des milieux naturels, environnement urbain et lutte contre le bruit. Il rappelle que la France est le dernier des grands pays à réagir. Depuis dix ans, souligne-t-il, notre politique est sans continuité et, au bout du compte, sans moyens. On a laissé l'éducation à l'environnement régresser. On ne s'est pas occupé des aspects sociaux de l'environnement, etc. Tout le monde ici aura lu les nombreuses pages qui dressent un bilan honnête, je crois, et en tout cas sincère, de la situation actuelle.

Aujourd'hui, le Gouvernement sonne le tocsin, avec vous. Parfois il donne un aspect un peu brouillon d'une certaine réaction à la situation. Je rappelle qu'en quelques jours, nous aurons examiné la loi 4 x 4 ; vous aurez annoncé la création de la future grande agence ; nous avons aujourd'hui ce débat et vous annoncez d'autres initiatives pour les prochains jours ou les prochaines semaines.

Au bout du compte, le groupe Union pour la démocratie française ne se plaindra pas de cette relance de l'action en faveur de l'environnement, même s'il n'est pas dupe sur les raisons politiques du revirement qui vous y conduit. Nous comprenons tout à fait que, peut-être pas vous, mais le Gouvernement et le parti socialiste ne veuillent plus continuer à se laisser électoralement déshabiller par le parti des Verts. Il est important pour lui de tenter de sauver dès aujourd'hui une majorité pour 1993, qui ne se fera qu'au prix, c'est vrai,

d'un certain rattrapage électoral sur le parti des Verts. Cela passe par une mobilisation gouvernementale autour de ce qui avait été, semble-t-il, un petit peu abandonné hier, c'est-à-dire la défense de l'environnement.

Vous nous proposez donc un rapport préliminaire au plan Vert. Il s'agit d'un document - je tiens à le répéter - qui est courageux, remarquablement fait, qui situe bien les enjeux et propose des objectifs ambitieux que nous partageons dans l'ensemble.

La question, la vraie question, celle que vous posez d'ailleurs les écologistes comme l'opposition, est de savoir si vous aurez ou si l'on va vous donner les moyens de réaliser ces objectifs, et si le Gouvernement aura le courage - parce qu'il lui faudra parfois du courage - d'entrer dans une nouvelle logique qu'appellent ces objectifs. En bref, si au-delà des mots, vous allez enfin pouvoir passer aux actes.

Cet après-midi, Philippe de Villiers et quelques autres soulignaient votre solitude sur le banc du Gouvernement, monsieur Lalonde. Je me réjouis de voir que le ministre de l'industrie vous a rejoint ce soir.

M. Hubert Curien, ministre de la recherche et de la technologie. Non, de la recherche !

M. François-Michel Gonnot. Le ministre de la recherche, en effet ! Le ministre de l'industrie n'est pas là, pas plus d'ailleurs que celui du budget qu'il eut été intéressant de voir.

M. André Santini. Le ministre de l'industrie, on le recherche !

M. François-Michel Gonnot. Je partage tout à fait les remarques qui ont été formulées par Philippe de Villiers, au nom du groupe U.D.F. J'insisterai, pour ma part, sur trois orientations auxquelles nous sommes très attachés et que l'on ne retrouve pas, ou insuffisamment, affirmées, dans le rapport préliminaire.

D'abord, l'opposition souhaite, vous l'avez compris, une meilleure clarification des compétences en matière d'environnement.

L'importance des pouvoirs conférés à la C.E.E. a dessaisi le Parlement - c'est indiqué dans le rapport - et, d'une certaine façon, le Gouvernement sur de nombreux points, notamment en ce qui concerne la fixation des règles et des normes. Cela a pu conduire à des conséquences fâcheuses - on l'a vu avec le pot catalytique et la voiture propre - quand le Gouvernement n'a pas su suffisamment tenir tête à nos partenaires européens et défendre les intérêts de nos industries.

L'Etat, par ailleurs, n'est pas la panacée. Il lui revient certes l'essentiel - la réglementation et la gestion de tous les biens communs non susceptibles d'appropriation privée -, mais ce n'est pas parce que vous aurez 3 000 fonctionnaires de plus d'ici peu que les problèmes de l'environnement seront réglés dans ce pays. Mais je vous donne acte que vous n'avez jamais dit cela. Ne vous arrêtez pas là. Faites confiance aux collectivités locales.

M. René Couneau. Très bien !

M. François-Michel Gonnot. Je crois que c'est le grand message qu'ont voulu vous transmettre tous les orateurs de l'opposition aujourd'hui. Elles ne peuvent pas tout faire, mais elles peuvent et veulent en faire plus. Cela coûtera souvent moins cher et cela, croyez-moi, sera souvent mieux fait. Il faut revoir les lois de décentralisation en conséquence.

Ensuite, pour nous, le combat de l'environnement doit aussi être le combat pour la démocratie. Là encore, que l'Etat fasse confiance, à l'homme, cette fois, et pas seulement à l'administration. Qu'il accepte que le citoyen soit systématiquement, clairement et complètement informé. Le nucléaire est là pour montrer que la route est encore longue sur cette voie. Que l'Etat accepte de tenir compte des élus et du public ; je pense aux enquêtes publiques, aux études d'impact. Qu'il permette aux associations d'intervenir plus directement dans les procédures et leur donne la possibilité d'agir en justice. Qu'il développe l'éducation des jeunes, dès l'école, aux questions d'environnement. Qu'il encourage, à tous les échelons, un véritable civisme écologique - l'expression a déjà été utilisée - auquel nous sommes très attachés.

Enfin, si nous sommes conscients qu'une vraie politique de l'environnement nécessite des moyens financiers nouveaux, nous vous mettons en garde contre un accroissement excessif de la fiscalité.

Bien sûr, vouloir un meilleur environnement a un coût. Bien sûr, il faut que quelqu'un assume ce coût. Evidemment, la solidarité nationale devra jouer ; les pollueurs doivent payer davantage et les consommateurs devront contribuer à la qualité écologique des produits qu'ils consomment.

Mais n'y a-t-il vraiment pas d'autre possibilité que d'augmenter ou de créer dix-neuf taxes ou redevances, comme vous le proposez aujourd'hui, monsieur le ministre, sans parler de l'aide financière accrue et importante que vous attendez des collectivités locales, pour accompagner cet effort ? Pour elles, en effet la charge supplémentaire sera demain deux fois plus lourde que les ressources dites de solidarité venant de l'Etat.

L'opposition estime que, dans toute la mesure du possible, les taxes écologiques doivent se substituer, et non s'ajouter à la fiscalité existante.

En conclusion, je dirai simplement que nous craignons, monsieur Lalonde, que vous ne soyez contraint, sans doute en raison de pesanteurs politiques et gouvernementales, d'en rester aux études des bonnes intentions et de proposer une sorte d'écologie administrée, socialisée, fiscalisée (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), alors que nous préférons - cela ne vous étonnera pas - une écologie qui fasse davantage confiance à l'homme dont finalement nous aurons peu parlé ici, aux citoyens et aux collectivités locales. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et l'Union du centre.*)

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Jean-Michel Couve.

M. Jean-Michel Couve. Monsieur le ministre, au cours de l'émission « Grand jury RTL - *Le Monde* », dimanche dernier, vous déclariez : « Pour l'instant, je n'ai pas les moyens de répondre à la demande des Français en matière d'environnement. »

Cette déclaration aura paru pour le moins surprenante de la part d'un ministre qui vient d'accepter une promotion remarquable et remarquée. Mais le plan national pour l'environnement que vous nous proposez, et qui démontre effectivement le manque cruel de moyens, a été réalisé antérieurement à cette promotion. Il ne nous reste donc plus qu'à espérer que ces nouvelles responsabilités vous permettront d'acquiescer ces moyens et non pas de gérer la crise.

Je ne reviendrai pas sur l'excellente analyse faite par mon collègue Michel Barnier sur votre plan, sauf pour regretter avec lui que vous soyez resté au stade des intentions. Je me bornerai à vous donner mon sentiment sur la part que vous réservez aux espaces forestiers.

Je dois dire que j'ai été stupéfait de ne rien trouver à ce sujet. Est-ce parce qu'aujourd'hui les compétences de votre ministère restent extrêmement limitées en la matière ? Et devons-nous attendre que vous en obteniez plus pour que vous vous occupiez de cette part essentielle de l'environnement que constituent nos espaces verts et forestiers ?

Ce serait bien inquiétant, car enfin, si nous partageons vos soucis concernant les forêts tropicales, il existe plus près de nous un désastre écologique qui frappe, chaque année, de plus en plus durement et qui nous préoccupe davantage : je veux parler des incendies de forêts. Vous n'en parlez pas, et pourtant ces forêts représentent le quart de la surface du territoire français, soit 15 millions d'hectares : elles jouent d'abord un rôle considérable de régulation sur le régime des eaux, de protection atmosphérique par la diminution de concentration du dioxyde de carbone et de protection contre l'érosion des sols.

Elles constituent ensuite une réserve économique d'avenir. En effet, la C.E.E. exporte pour 3 milliards d'écus de bois, mais en importe pour 22 milliards, d'où un déficit de 19 milliards par an, car les forêts européennes, et en particulier françaises, restent sous-exploitées. Or les besoins en bois et produits dérivés ne feront qu'augmenter dans l'avenir. C'est dire qu'il existe bien des capacités productives à ne pas négliger.

Enfin, bien sur, ces espaces participent de façon essentielle à l'attrait de nos paysages et à notre ruralité. La forêt constitue l'espace-nature par excellence.

A ces différents titres, elle mérite, à mon sens, beaucoup d'attention et de grands efforts de préservation.

Or, elle fait malheureusement l'objet d'agressions permanentes et même croissantes, dont on a particulièrement senti les effets cette année : maladies microbiennes ou parasitaires qui touchent beaucoup d'essences ; tempêtes ; pluies acides : il faut se souvenir qu'au niveau de l'Europe, on évalue à 7 millions d'hectares les surfaces forestières touchées par les pluies acides, dont 230 000 de façon irrémédiable.

Incendies, enfin, qui constituent, bien sur, notre souci majeur. Auparavant, c'était exclusivement ou presque les forêts méditerranéennes qui étaient sinistrées. Celles du sud-ouest paraissent bien protégées et celles du nord de la France quasiment à l'abri de tout risque. Or, le sud-ouest vient d'être lourdement frappé, et même la belle forêt de Brocéliande, en Bretagne, y est passée !

M. Ambroise Guillec. Hélas !

M. Jean-Michel Couve. Auparavant, les incendies ne survenaient que l'été. Cette année, monsieur le ministre, en mars, 2 500 hectares avaient déjà brûlé dans les Alpes-Maritimes. Fin avril, nous déplorons 15 000 hectares détruits au plan national.

La sécheresse en est certainement le facteur favorisant essentiel, et nous avons tout à craindre si elle perdure.

En 1989, ce sont 80 000 hectares qui ont brûlé en France, dont presque 60 000 hectares pour la forêt méditerranéenne. Il s'agit d'un véritable désastre écologique dont on ne peut mesurer l'ampleur qu'en venant sur place. Or, monsieur le ministre, nous ne vous avons pas vu dans le Var, et nous le déplorons beaucoup. D'ailleurs, nous déplorons tout autant votre absence sur le théâtre des incendies que votre mutisme à ce propos dans le rapport que vous nous présentez aujourd'hui.

Certes, il est devenu de bon ton de dire, aussi bien au ministère de l'intérieur qu'à celui de l'agriculture, que la cause essentielle de cette destruction des forêts réside dans les trop grandes inflammabilité et combustibilité des forêts, toutes deux dues, en grande partie, à la désertification résultant de l'exode rural et forestier et qu'il faut mobiliser d'importants moyens humains et techniques. Je fais référence aux termes mêmes du rapport présenté conjointement, début 1990, par les ministères de l'intérieur et de l'agriculture.

Mais, monsieur le ministre, faisons les comptes.

En 1990, les crédits du ministère de l'intérieur pour la prévention et la lutte contre les feux de forêts s'élevaient à 413 millions de francs. Ceux du ministère de l'agriculture à 365 millions de francs, chiffres qui pourraient passer pour intéressants si on ne savait que le département du Var, à lui seul, a consacré cette année à cette action 160 milliards de francs.

Dans votre plan national pour l'environnement, il n'apparaît en crédits nouveaux pour la protection contre l'incendie et l'érosion qu'une somme dérisoire de 3 millions de francs qui viendra s'ajouter à la somme deux fois plus dérisoire des 3 millions de francs qui y ont été consacrés l'année dernière.

Plus préoccupant encore : l'an dernier, les crédits de paiement affectés au fonds forestier national avaient augmenté de 35 millions de francs. Ils diminuent dans le projet de budget pour 1991 de 74 millions de francs. Cette politique du yo-yo traduirait-elle, et cela nous inquiète, une hésitation du Gouvernement quant à la priorité à donner à nos forêts et à la conduite à tenir ? Dans tous les cas, ce dernier chiffre n'est pas en faveur de la forêt.

M. le président. Vous concluez n'est-ce pas ?

M. Jean-Michel Couve. Je vais conclure, monsieur le président.

Monsieur le ministre, il faudrait de toute urgence mettre en œuvre d'importants moyens pour prévenir ces incendies de forêt. Cela veut dire faire revivre la forêt, la reconquérir, permettre à nouveau à l'homme d'y habiter, y développer de multiples activités sylvo-agro-pastorales qui rendent possibles un meilleur entretien et un meilleur aménagement.

M. Nallet disait récemment qu'il fallait prévoir un urbanisme plus intelligent. Eh bien ! nous pensons quant à nous qu'il faut réhabiliter ou reconstruire les hameaux forestiers

dans la forêt. Voilà un certain nombre de préoccupations, monsieur le ministre, qu'il nous paraissait normal que vous ayez. Voilà un discours que nous aurions aimé que vous teniez.

Il se trouve que vous venez d'être nommé ministre délégué auprès du Premier ministre. Compte tenu de ce que je viens de vous exprimer, et aussi du fait que le traitement de la forêt touche bien d'autres secteurs d'activités, agriculture, aménagement, urbanisme, tourisme, sécurité, éducation, nous espérons que la promotion que vous venez de connaître serait assortie d'une prise de responsabilités plus grande de votre ministère en la matière.

Vous auriez pu aujourd'hui, par exemple, être en mesure de coordonner les actions à entreprendre en présidant un comité interministériel permanent. Cela nous aurait plutôt rassurés. Nous constatons, avec regret, que cela n'est pas le cas.

En conclusion, monsieur le ministre, je poserai deux questions :

Qui peut croire, en l'état actuel, et au-delà des paroles, à une réelle volonté du Gouvernement de protéger nos espaces forestiers ?

Que valent, enfin, les beaux discours sur l'écologie, si l'on néglige ce patrimoine, extraordinaire capital d'avenir ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Michel Crépeau.

M. Michel Crépeau. Monsieur le ministre, je commencerai par vous complimenter pour la promotion aussi flatteuse que méritée dont vous avez été l'objet.

Dans les cinq minutes qui me sont imparties - temps de parole très court, avouez-le, pour un ancien ministre de l'environnement et qui me fait me poser des questions sur le fonctionnement de l'institution parlementaire - je ne tiendrai pas des propos trop pessimistes ; j'entends simplement, prononcer des paroles utiles. Je m'étais pourtant fixé pour règle de ne jamais intervenir dans les secteurs où j'ai exercé des responsabilités ministérielles. C'est la raison pour laquelle depuis 1986 je n'ai parlé ni sur l'environnement, ni sur le commerce, ni sur l'artisanat, ni sur le tourisme, ni sur la justice. *(Exclamations et rires sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française.)* Si je prends la parole aujourd'hui, c'est parce que le débat est général et important et que se pose à moi un cas de conscience. Lorsque j'ai quitté le ministère en 1983, j'ai adressé une lettre confidentielle au Président de la République et au Premier ministre. Malheureusement, cette lettre a été publiée par *Le Point*...

M. Alain Bonnet. Ce n'était pas un « secret défense ».

M. Michel Crépeau. ... à la suite d'une indiscretion que j'ai regrettée.

J'interviens donc fort de mon expérience dans cette maison, à laquelle je reste attaché. Je rappelle qu'en 1981 la gauche a fait du bon travail ; elle a arrêté la centrale de Plogoff,...

Mme Marie-Noëlle Lienemann. Très bien !

M. Amboise Guellac. Elle n'était pas commencée !

M. Michel Crépeau. ... arrêté le Larzac, lancé la « loi littoral », lancé la « loi montagne », fait classer les grands sites nationaux qui ne l'étaient pas comme le mont Saint-Michel et le Canigou, fait adopter la directive Seveso, fait voter la loi sur la pêche que j'avais même fait publier en bandes dessinées, ce qui était une première.

Un député du groupe Union pour la démocratie française. Il n'y avait plus rien à faire !

M. Michel Crépeau. Si beaucoup, et c'est précisément de cela que je veux parler.

Je crois donc qu'on a fait avancer les choses dans ce « ministère de l'impossible », comme vous les ferez avancer aussi, monsieur le ministre.

Mais il y a trois problèmes qui me paraissent fondamentaux et je crois qu'il n'y aura pas de vrai ministère de l'environnement tant qu'on ne les aura pas abordés courageusement.

Il y aura un véritable ministère de l'environnement lorsque vous serez à la fois le ministre des arbres et le ministre de l'eau. Les arbres dépendent du ministère de l'agriculture pour ce qui est des plantations et des forêts et du ministère de l'intérieur pour ce qui est des problèmes de protection.

Ministre de l'eau, vous le serez lorsque l'on aura rattaché à votre ministère, dans les décrets d'habilitation et d'attribution, les compétences qui sont dans ce domaine celles des deux mêmes ministères.

Moi, j'ai beaucoup souffert de cette situation. Comme ministre de l'environnement, je me considérais comme ministre de l'eau parce que, de temps en temps, j'étais invité à déjeuner par les présidents des agences de bassin. Et puis un jour, j'ai eu à nommer les délégués de l'eau, sorte de préfets de l'eau dans les régions. On m'a présenté une liste. J'ai répondu que je voulais connaître ces gars avant de signer. On m'a rétorqué qu'il ne fallait pas toucher à cette liste parce que c'était le résultat d'un arbitrage effectué entre le corps des ingénieurs des eaux et forêts, le corps des ingénieurs des ponts et je ne sais plus trop lequel, probablement celui des énarques.

Tant que vous n'aurez pas changé cette situation, tant que vous n'aurez pas les arbres et l'eau, le ministère de l'environnement sera réduit à la portion congrue. C'est une première observation.

Je me rappelle l'époque héroïque des discussions du programme commun où j'assistais mon ami Robert Fabre et où, seul contre tous, alors qu'on proposait des nationalisations idiotes, je demandais la nationalisation de l'eau. *(« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)*

M. Amboise Guellac. Qu'est-ce que cela veut dire ?

M. Michel Crépeau. C'est une chose à laquelle un gouvernement de gauche ne devra pas renoncer lorsqu'il élaborera une politique de l'eau. Nous sommes encore sous l'emprise du code civil modifié par le code rural et par la loi de 1898 - et je sais de quoi je parle.

Si l'on est appelé à faire une grande loi sur l'eau, ce qui est essentiel, il faudra poser le principe que c'est une richesse nationale dont l'usage doit être partagé équitablement entre tous les intérêts légitimes. Si vous réussissez à faire passer cette loi, monsieur le ministre, vous serez un grand ministre de l'environnement, et vous aurez rendu un grand service à la nation.

Deuxième problème, tout aussi essentiel, celui du nucléaire. On ne convaincra personne tant qu'on n'aura pas organisé une réelle surveillance des industries nucléaires, non seulement à l'échelon national, mais à l'échelon international. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Nous avons bien le S.C.P.R.I., le service de protection contre les rayonnements ionisants, mais fort de mon expérience de ministre et de maire, je crains qu'il ne soit plutôt un service de protection contre les révélations inquiétantes *(Rires.)* En tant que ministre de l'environnement, je n'avais pas la possibilité d'être renseigné sur la réalité des pollutions radioactives de la rade de La Rochelle ! Aujourd'hui, cela n'a pas vraiment beaucoup changé.

Vous ne serez jamais crédible vis-à-vis des écologistes, tout vert que vous soyez ou que vous ayez été, tant qu'on n'aura pas créé un organisme objectif de contrôle des dangers engendrés par la radioactivité. Pourtant, je suis de ceux qui sont convaincus que la France a besoin d'une industrie nucléaire et d'un secteur nucléaire. Mais, autour du nucléaire, il faut créer un consensus et dissiper la méfiance qui est entretenue par le secret et l'absence de pouvoir du ministre de l'environnement dans ce domaine. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)*

M. Michel Barnier. Très bien !

M. Michel Crépeau. Le troisième point sur lequel je voudrais qu'on essaie d'avancer mais dont il a été fort peu question aujourd'hui, c'est l'Europe. Monsieur le ministre je suis effrayé de constater que l'essentiel du droit de l'environnement provient aujourd'hui de directives et non pas de conventions internationales. La différence entre une directive et une convention, c'est que la première procède d'un exécutif international largement inspiré par une technocratie

internationale alors que la convention doit être ratifiée par le Parlement, ce qui est aussi un facteur de consensus. Et j'affirme qu'on n'aurait pas rencontré les mêmes difficultés dans l'application des directives sur la chasse si une convention internationale avait été ratifiée par le Parlement français.

Nous avons dans ce domaine, comme dans bien d'autres d'ailleurs, un conflit de compétences entre le droit européen et le droit international qu'il faudra bien essayer de résoudre un jour. Il est particulièrement important en matière d'environnement car, par définition, les pollutions ignorent les frontières et le droit de l'environnement est aussi un droit international. C'est un problème compliqué au niveau de l'Europe, mais il le sera encore bien plus au niveau mondial. Car des Tchernobyl, mesdames et messieurs, il est fort possible que nous en ayons d'autres. Certes, ces questions ne sont pas faciles à traiter, mais je crois que ce n'est pas en faisant la politique de l'autruche qu'on pourra y parvenir. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Fuchs.

M. Jean-Paul Fuchs. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le débat qui est le nôtre aujourd'hui est déjà largement ouvert dans notre société de pays développé aux portes du troisième millénaire. L'opinion publique nous a en effet montré qu'elle était sensible à ce thème de l'environnement et nos politiques publiques ne peuvent donc plus être distancées par les faits et les opinions.

Il nous faut, tous ensemble, engager une reconquête technique, administrative, culturelle et sociale de l'environnement. Le chantier qui s'ouvre est d'ampleur nationale, et même internationale.

J'interviendrai aujourd'hui en tant qu'acteur de terrain pour vous faire part de ma vision pratique des choses.

Le président de parc naturel que je suis doit agir et convaincre dans une démarche quotidienne qui concilie les exigences de l'avenir économique d'un pays avec celles de son capital naturel et culturel.

Si le plan national pour l'environnement nous semble excellent dans son analyse des problèmes de l'environnement liés aux risques industriels et urbains, il est moins élaboré en ce qui concerne l'environnement façonné par l'aménagement du territoire, c'est-à-dire la gestion de l'espace. J'en veux pour preuve le fait que la forêt et les trois millions de propriétaires forestiers, tous acteurs d'environnement, ne sont pas mentionnés.

Je crois, et c'est le premier point de mon intervention, que la protection de l'environnement n'est pas une notion à opposer au développement économique. Il faut concilier la présence de l'homme et de ses activités avec la qualité et même la capacité des milieux naturels.

Il serait vain de vouloir mettre la nature sous cloche, c'est-à-dire d'en abstraire l'homme alors qu'aujourd'hui, même à l'échelle de notre planète, il en est le pivot. On ne peut rien construire pour l'avenir si l'on n'admet pas que protection et développement sont des notions complémentaires et indissociables. Cette idée fait son chemin et nous l'appliquons tous les jours dans les parcs naturels régionaux.

Mais il faut aller plus loin : on ne peut se contenter d'une politique de l'environnement qui soit la conséquence heureuse et positive d'une politique urbaine, nucléaire ou agricole bien conduite. Il faut une action volontariste qui ouvre aussi de nouveaux champs d'action à l'environnement, comme l'éducation, le bien-être, l'épanouissement, la démocratie ou encore la réduction des inégalités écologiques.

Cette intégration de l'environnement au développement économique et social de notre pays et même de notre planète est peut-être un objectif ambitieux, mais il est incontournable.

J'en viens à mon deuxième point.

L'environnement est l'affaire de tous. Il nous faut donc trouver les moyens d'associer tous les partenaires pour atteindre cet objectif ambitieux. Vous l'avez déjà fait en engageant une large consultation sur ce « Plan vert ». Sa version simplifiée est même en vente dans les kiosques. Nous ne réussirons à atteindre cette intégration de l'environnement dans le quotidien de nos concitoyens que si nous réussissons cette mobilisation et, mieux, si nous emportons l'adhésion sur un changement d'état d'esprit.

Mais, plus encore que les mentalités, ce sont les comportements qu'il faut changer. Cela commence par l'information, l'éducation et la responsabilisation du citoyen. Protéger, c'est connaître et comprendre.

Cette recherche d'une nouvelle forme de civisme, « le civisme écologique », passe donc par un effort important de communication et de sensibilisation. Il nous faudra peut-être alors convaincre nos médias de parler du capital nature autrement qu'en termes ou à l'occasion de catastrophes. Il y a tous les jours des hommes et des femmes qui travaillent pour l'environnement. Ces métiers doivent être connus et leurs actions valorisées. En complément, il faudra impliquer le citoyen dans une démarche active en faveur de l'environnement et dépasser ainsi le simple stade du consensus mou.

Nous n'avancerons dans le domaine de l'environnement qu'avec l'adhésion, la participation, la motivation de chaque citoyen. Je vois là un rôle important pour les associations et les municipalités qui, elles aussi, doivent faire partie du plan de communication.

J'en viens maintenant à mon troisième point, déjà évoqué par les orateurs précédents.

La mobilisation dont je parlais doit, à mon avis, être suivie par une attribution de compétences et des responsabilités. En m'excusant de parler encore de mon expérience de responsable d'un parc naturel régional, je constate tous les jours qu'il y a une demande sociale pour la valeur patrimoniale d'un territoire, ce qui justifie du reste son classement par l'Etat. Je constate aussi que rien n'existerait sans une dynamique ou, mieux, une volonté locale de protection de ce patrimoine par les collectivités.

Depuis vingt ans, mes collègues mesurent la valeur du partenariat. Or le plan national, s'il parle « d'intégration » de la politique d'environnement dans la société française, ne propose pas un vrai partage des compétences ni une nouvelle donne, sauf peut-être le transfert de la politique du paysage aux régions.

Je conçois que le manque de moyens dont vous souffrez aujourd'hui, à la fois dans votre administration centrale et sur le terrain, vous oblige à construire un argumentaire qui renforce les responsabilités, et donc les moyens de l'Etat. Vous souhaitez engager une remise à niveau de vos services, digne d'un pays comme la France. C'est un objectif important. Encore s'agit-il moins, peut-être, de construire une nouvelle « super-administration » que de faire prendre en compte les dimensions de l'environnement par chaque administration à tous les échelons. Et cela même ne sera pas suffisant.

En effet, dix ans après les premiers pas de la décentralisation, n'est-ce pas l'occasion de l'enrichir encore ? N'a-t-on pas l'occasion de tirer des conclusions de ses conséquences, notamment en matière d'urbanisme et de gestion de l'espace, et donc de mieux examiner quelle responsabilité confier aux divers échelons territoriaux ? Par exemple, le projet de loi n° 1851 de M. Joxe donne aux communautés de communes des compétences en matière d'environnement ; le Plan n'en parle pas ! De même, le rapport de notre collègue Barnier a ouvert la voie de l'implication renforcée des conseils généraux. Enfin, la compétence des régions en matière d'aménagement du territoire en fait des partenaires évidents du plan national.

Dans ces conditions, monsieur le ministre, il me semble nécessaire de concevoir, certes, un renforcement et une réorganisation des compétences de l'Etat autour des politiques réglementaires, notamment pour les milieux naturels, et des grands enjeux industriels et technologiques, en y incluant la recherche, mais surtout d'opérer une réelle décentralisation vers les collectivités territoriales et les citoyens de la dimension plus offensive, plus participative, de la politique d'environnement, notamment de son axe « aménagement du territoire ». Votre plan gagnerait en efficacité si ce souci de partage des compétences l'accompagnait dans son élaboration.

Ma dernière remarque de fond portera sur l'apport capital de la gestion de l'espace à la politique nationale de l'environnement. Nous avons de gros progrès à faire en matière d'urbanisme et zonage des territoires dans chaque commune. A l'inverse, toute décision prise à Bruxelles dans le cadre de la politique agricole commune rejaille sur nos paysages.

Il y a donc, dans les faits, un très grand parallélisme entre la protection de l'environnement et l'aménagement du territoire. Votre plan y fait un peu référence, mais c'est un clin d'œil un peu timide. L'environnement doit être davantage

pris en compte dans les règlements européens, dans les options d'aménagement du territoire proposées par la D.A.T.A.R. ou encore dans les incitations financières.

Dans ce domaine, des initiatives peuvent et doivent être prises. On doit prendre en compte l'effort écologique des communes, l'effort de lutte ou de prévention contre la pollution relative à l'eau, au sol, à l'air, aux déchets, l'effort d'entretien et de valorisation du patrimoine, et certaines compensations financières doivent être accordées aux communes performantes.

De même, ne peut-on concevoir de freiner l'utilisation des pesticides par leur taxation et par des compensations fiscales pour les agriculteurs qui acceptent ainsi de sauvegarder l'environnement ?

Je me suis permis d'intervenir sur cette question du devenir de l'ensemble du territoire. En effet, à l'heure où notre société se coupe de son espace et où, à la limite, elle ne s'y intéresse que s'il est médiatisé, il me semble dangereux de privilégier la notion d'environnement liée aux risques technologiques, industriels ou urbains par rapport à la notion d'environnement liée à l'évolution du territoire et à la gestion de l'espace.

Enfin, je reviendrai rapidement sur deux remarques déjà faites par les collègues qui m'ont précédé.

D'abord, les objectifs du plan pour l'environnement sont peu hiérarchisés. Votre plan, monsieur le ministre, ne propose ni choix ni priorité, alors que l'on attendait des propositions dans ce sens.

Ensuite, le Gouvernement est-il d'accord avec toutes vos propositions ? Vos collègues se sentent-ils réellement concernés par votre plan ? Ce n'est pas diminuer votre mérite que de ne pas encore en être convaincu.

Monsieur le ministre, je me réjouis avec vous de ce débat sur l'environnement. Je souhaite qu'il fasse avancer la réflexion dans l'opinion publique, qu'il vous permette de mieux dégager méthodes et priorités.

Mes collègues responsables de parcs naturels régionaux et moi-même restons à vos côtés pour veiller, avec vigilance, à la mise en œuvre du plan, en particulier des thèmes que je viens d'évoquer : la complémentarité entre protection et développement, la gestion de l'espace, la nécessaire décentralisation et l'effort indispensable de communication pour que chaque homme, dans sa mentalité, dans son comportement, devienne réellement acteur et promoteur d'une meilleure qualité de vie. *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française.)*

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. le ministre de la recherche et de la technologie.

M. Hubert Curien, ministre de la recherche et de la technologie. Monsieur le président, mesdames messieurs, à l'instant même, M. Fuchs demandait à M. Lalonde : vos collègues sortent-ils à côté de vous dans votre action ?

Ma réponse est oui.

M. Ambroise Guellec. Un !

M. le ministre de la recherche et de la technologie. Je suis présent physiquement aujourd'hui aux côtés de M. Brice Lalonde, mais je puis vous dire qu'au cours des semaines nous nous entretenons régulièrement de toutes les actions qui peuvent être menées dans le domaine de la recherche pour tout ce qui touche à l'environnement.

Vous avez fort bien analysé, mesdames, messieurs les députés, tant dans les rapports que vous avez publiés que dans vos interventions à la tribune, les différents aspects de l'environnement : le contrôle, les actions, la recherche. Permettez-moi d'intervenir quelques minutes sur la recherche.

Vous avez, monsieur Le Déaut, demandé si la coordination et la structuration de la recherche tournée vers l'environnement étaient suffisantes dans notre pays. Sans doute n'est-elle pas encore parfaite mais, vous le savez, nous avons déjà pris des mesures d'harmonisation et de coordination. C'est ainsi que, sous la double responsabilité de M. Brice Lalonde et de moi-même, nous avons créé un comité de coordination de la recherche publique intéressant l'environnement. Ce comité est placé sous la présidence d'une personnalité de très grand

talent, M. Claude Lévi, professeur au Muséum d'histoire naturelle, et il commence à nous faire des propositions de très grande qualité.

Vous avez souhaité que le volume global de recherche tournée vers l'environnement augmente. Une statistique semble montrer que ce volume représente 2 p. 100 de l'effort national de recherche. Elle mérite d'être affinée. A mon sens, nous sommes plus près de 3 p. 100 que de 2 p. 100. Mais, bien sûr, vous pourrez toujours observer que nous sommes loin du taux de 5 p. 100 atteint par les Allemands et que des efforts peuvent être faits.

Notre politique consiste à sensibiliser des équipes de recherche de bonne qualité, travaillant sur des sujets divers, pour les amener progressivement à s'intéresser à l'environnement. Il n'est pas du tout question de créer dans le désordre des équipes en leur colant l'étiquette « environnement », alors même que nous ne serions pas sûrs d'attirer les meilleurs dans ces équipes. Notre objectif est plutôt de convaincre les meilleurs qui travaillent sur des sujets connexes de s'orienter de plus en plus vers l'environnement et de prendre de plus en plus en compte les questions qu'il pose. Déjà, nous pouvons dire qu'au sein d'un organisme tel que l'Institut national de la recherche agronomique, l'I.N.R.A., à peu près 25 p. 100 des recherches sont délibérément orientées vers des questions touchant à l'environnement.

Quant à l'agence de l'environnement proposée par M. Lalonde, pourquoi ne pas imaginer qu'elle ait aussi une vocation, d'animation et de proposition de recherche qui dépasse son cadre strict d'exécution, auquel cas il serait naturel que le ministre de la recherche et de la technologie exerce une cotutelle sur cet organisme.

Plusieurs d'entre vous ont aussi insisté sur la nécessité de s'intéresser à deux types de questions scientifiques liées à l'environnement. Les premières touchent à la vie quotidienne de nos concitoyens - je faisais allusion à l'instant aux actions de l'I.N.R.A. qui sont essentiellement orientées vers la recherche de solutions à ce type de problèmes. Les secondes sont d'ordre planétaire et à long terme, telles que le devenir de la couche d'ozone ou les interactions des industries humaines avec notre environnement solide, liquide et gazeux.

Bien sûr, nous tenons le plus grand compte des avis qui nous sont donnés, tout particulièrement par l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, qui nous a remis un rapport sur les C.F.C. et suggère que des recherches soient menées pour trouver des remplaçants à ces substances dont on sait qu'elles ont certainement un effet nocif sur la très haute atmosphère.

Dans ce domaine, nous avons déjà monté une station d'observation de la très haute atmosphère dans la ville d'Amsterdam et nous avons installé, à l'observatoire de Haute-Provence de l'Institut d'astrophysique, un système lidar extrêmement original. Le lidar, je le rappelle, est une sorte de radar, mais qui utilise un laser au lieu d'un émetteur d'ondes centimétriques ou décimétriques. C'est une technologie dans laquelle la France est en pointe. En l'occurrence, le lidar permet de sonder la très haute atmosphère et d'analyser très finement sa composition.

Il faut, par ailleurs, trouver des substituts aux C.F.C. Des équipes travaillent, en particulier, sur la mise au point de nouvelles substances telles que les éolites qui permettraient de fabriquer des systèmes de réfrigération plus modernes et moins nuisibles par leurs émissions.

C'est donc avec grand plaisir que je peux vous dire, mesdames, messieurs les députés, que l'environnement est au cœur des préoccupations du ministère de la recherche. La coordination avec les services de M. Lalonde est bien assurée. C'est avec une grande conviction que, par ma fonction de ministre de la recherche et de la technologie, mais aussi de par ma vocation de scientifique connaissant assez bien les domaines dont il s'agit, je me préoccupe très vivement des questions que vous avez bien voulu évoquer. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Je vous remercie, monsieur le ministre.

La parole est à M. Aloyse Warhouver.

M. Aloyse Warhouver. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, il devenait urgent, notamment au regard des politiques mises en œuvre au sein de la Communauté européenne et dans les pays proches, de redonner une place prépondérante à l'environnement en France.

Jusqu'à présent, l'environnement restait une préoccupation marginale. L'ambition du plan national pour l'environnement est incontestablement d'inverser cette tendance en intervenant soit sur le budget de l'environnement avec un élargissement de compétences et une augmentation significative des moyens des services du ministère, soit sur le budget et les compétences des établissements publics sous tutelle.

Au total, l'objectif est de redonner à la France une place offensive dans le domaine de l'environnement au travers de ses politiques propres et d'une présence plus forte dans la communauté internationale.

Cet objectif est ambitieux, mais notre retard est patent.

Monsieur le ministre, vous nous demandez de réagir à votre constat et à vos propositions.

L'examen attentif du plan national me conduit, d'une part, à émettre quelques réflexions sur le constat, d'autre part, à ajouter trois propositions supplémentaires.

En premier lieu, le constat me paraît plutôt optimiste. En effet, si nous sommes tous d'accord sur la grande diversité de nos paysages, de la forêt et de la faune, de l'abondance des ressources en eau et de la biomasse forestière, force est de constater les dégradations d'année en année.

Dans la description des espaces protégés en France, il est fait référence aux zones non constructibles des P.O.S. et aux territoires des parcs naturels régionaux, alors que ces espaces sont soumis à une culture intensive, que l'aménagement foncier s'y fait en oubliant le milieu naturel. Les traditions culturelles ont été balayées par des remembrements hâtifs dont l'unique préoccupation aura été la redistribution foncière. Ces espaces ne peuvent pas s'apparenter à de véritables milieux protégés.

En vérité, les seuls espaces protégés et gérés couvrent à peine 2 p. 100 du territoire national et se trouvent, de surcroît, souvent dans la haute montagne.

Dans ce domaine, donc, beaucoup reste à faire en France et dans les départements et territoires d'outre-mer, et de très nombreux milieux naturels sont encore menacés. Faute d'intervention adéquate sur les espaces naturels, nous avons le risque dans notre pays de voir disparaître certains hauts lieux de la nature. La forêt rhénane, la Camargue, la forêt tropicale de Guyane, les zones à ours dans les Pyrénées, les tourbières de plaines et les zones d'étangs, les grands fleuves : rien de tout cela n'est définitivement assuré pour nos enfants.

Pourtant, les milieux naturels exceptionnels dans notre pays ne représentent qu'un tout petit pourcentage de notre territoire, que nous laissons détruire faute de moyens financiers adéquats, alors qu'une gestion intelligente de ces espaces pourrait permettre d'optimiser le tourisme rural.

Dans le chapitre des eaux continentales, je n'ai pas retrouvé réellement la gestion des rivières, dont on connaît l'état d'abandon. En trente ans, ces rivières aux eaux limpides sont devenues des collecteurs de rejets ménagers et industriels sans limites. Leur envasement est tel que toute vie aquatique est impossible et un programme ambitieux de reconquête de la qualité et de restauration des berges est à mettre en œuvre à travers des « contrats de rivière » plus nombreux, et que nous réclamons les uns et les autres depuis des années.

Il faut aussi maintenir nos grands fleuves sans répéter les erreurs commises à travers l'histoire. La Loire reste encore - et on l'a souligné - aux prises avec des aménagements ; d'autres projets pèsent sur des sites, certes plus modestes, mais néanmoins de grande valeur, comme la Meuse ou le Doubs. La démarche devrait nous mener de l'amont vers l'aval, alors que, très souvent, on modifie localement les profils d'équilibre qui dérèglent ensuite l'ensemble du cours d'eau.

Enfin, monsieur le ministre, vous insistez sur la nécessité d'assurer les périmètres de protection des captages et des nappes. Sur ce point, seule la maîtrise foncière sur de larges surfaces, assortie d'un cahier des charges adapté, sera susceptible de garantir réellement l'indispensable qualité de nos nappes et de notre eau potable.

Il est fait état aussi, dans le rapport sur la participation des conservatoires régionaux d'espaces naturels, des politiques en faveur des espaces protégés. Ce partenariat me paraît tout à fait légitime au regard de l'excellent travail accompli sur le terrain. Et je parle particulièrement des conservatoires de

l'est de la France, que je connais bien. Il me paraît important de leur donner une véritable « labellisation » de la part de votre ministère, et surtout de leur accorder un soutien financier en rapport avec les missions qui sont les leurs. Le temps du bénévolat, là aussi, est révolu.

J'en viens aux propositions issues du plan national pour l'environnement et qui vont toutes dans le bon sens. Bien entendu, nous avons besoin d'un ministère de l'environnement, de la sécurité écologique avec autorité sur l'eau et sur la forêt, d'un corps de fonctionnaires compétents, bien formés et nomologues en niveau à ceux des services de l'Etat, de moyens financiers, d'une prise en compte de l'environnement au sein des programmes éducatifs, et notamment des sciences naturelles, mais il reste dans le plan quelques zones d'ombre qu'il faut gommer.

Je vais les illustrer par trois exemples et trois propositions.

Lorsque vous abordez, monsieur le ministre, le problème des compétences locales, je pense, pour ma part, qu'il faut confier à la région des responsabilités croissantes concernant les plans et les programmes d'action. Les départements doivent intervenir dans la gestion quotidienne, notamment en épaulant les collectivités rurales. Mais, surtout, les régions comme les départements doivent à leur tour se donner les moyens d'évaluer les conséquences sur l'environnement des politiques qu'ils mènent dans beaucoup d'autres domaines, celui des infrastructures notamment.

L'environnement ne peut être un vernis ou une sorte de fantaisie que régions ou départements s'offriraient parce qu'il est de bon ton de le faire. Il faut qu'ils fassent pénétrer cette préoccupation dans l'ensemble de leurs démarches et, d'abord, dans les nombreux programmes routiers auxquels un soin beaucoup plus rigoureux doit être apporté.

Pour revenir aux régions, elles me paraissent les plus à même d'être responsables parce qu'elles recouvrent très souvent des entités humaines. Dès lors, l'environnement peut s'intégrer dans la culture régionale, dans les domaines de l'habitat, des loisirs et des traditions.

Deuxième proposition : le rôle de la police de la nature a été mis en exergue, mais il ne semble pas que les personnels de garderie de la chasse et de la pêche aient été intégrés dans cette police.

N'oublions pas que ce personnel de la garderie est sous la tutelle administrative de ceux qu'ils doivent contrôler - héritage napoléonien. Il faudrait donner à ce personnel un statut autonome, sous l'autorité directe de la nouvelle direction régionale de l'environnement et lui apporter un élargissement de ses compétences.

L'Etat pourrait ainsi disposer d'une grande police de la nature et des ressources, bien répartie sur l'ensemble du territoire et dont les missions s'étendraient aussi à la pédagogie de l'environnement.

Troisième proposition : les perspectives que votre rapport ouvre montrent que tout le monde devra affecter des ressources supplémentaires à la gestion de l'environnement. Il faut adapter les moyens de l'Etat versés aux communes, pour celles qui auraient pris l'engagement de conserver leur patrimoine ou leur paysage. Ce projet doit aboutir, car il est essentiel, notamment pour les petites communes rurales qui possèdent un patrimoine de valeur et qui sont tentées de l'endommager par des aménagements de toutes sortes pour bénéficier des moyens financiers nécessaires à leur propre survie.

En conclusion, le plan de national de l'environnement qui est soumis à notre discussion est un progrès indéniable pour notre pays, à condition bien sûr qu'il soit appliqué au plus tôt.

Nous comptons sur vos collègues ministres des transports et de l'aménagement du territoire pour concourir à prendre des mesures concrètes.

La France doit combler son retard et se montrer déterminée pour devenir un des tout premiers pays en Europe dans ce domaine. N'oublions pas que la qualité de notre environnement conditionne de nombreux paramètres économiques et sociaux et que nos enfants ont droit à un monde pas trop défiguré par notre génération, trop longtemps insouciante.

Nous savons pouvoir compter, monsieur le ministre, sur votre compétence et votre énergie pour mener à bien les propositions dans un domaine vital pour notre avenir, que nous sentons bien fragile. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Jean-François Mattei.

M. Jean-François Mattei. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, on assiste depuis un certain nombre d'années à la mobilisation d'experts de plus en plus nombreux sur les problèmes d'environnement et on a parfois du mal à distinguer le fil conducteur de la pensée et la philosophie des choses.

Le comment des mesures paraît être le premier souci, et l'on semble s'enfermer dans la logique des techniques. Mais on a du mal à définir le pourquoi de cette démarche.

Il me semblerait pourtant souhaitable et salutaire qu'à côté des économistes, des techniciens, des industriels, des politiques, qui sont en charge de ces problèmes, on sorte d'une approche biaisée et un peu tronquée et qu'on définisse clairement quels sont les objectifs, quelles sont les finalités, quels sont les buts, quelles sont les préoccupations, en ne méconnaissant jamais qu'il s'agit de l'environnement de l'homme. Car l'écologie n'a de valeur politique que dans la mesure où elle traduit l'idée politique que nous avons de l'homme.

Monsieur le ministre, ce n'est pas vous qui êtes en cause, mais c'est la réalisation et la rédaction du document. Il manque singulièrement de souffle dans son début, car les enjeux débudent immédiatement sur des données techniques, sur des chiffres. Et on les trouve un peu désincarnés, un peu déshumanisés.

Les arguments que je viens d'évoquer concernant l'homme constituent la base d'un bon débat, car, dès que l'on s'accroche à des données techniques, on sombre dans la polémique très souvent stérile. C'est un esprit nouveau, monsieur le ministre, qu'il nous faut. Et je n'ai pas peur d'utiliser le terme de conversion pour l'homme vis-à-vis de son environnement aujourd'hui. Si l'écologie réalise cette conversion, elle doit constituer l'une des bases d'une conception éthique de la politique.

Si la bio-éthique traite des rapports de l'homme à la société, je serais tenté de créer le néologisme d'éco-éthique pour qualifier les rapports de la société à l'homme. L'écologie au service de l'homme a pour objet principal son épanouissement dans un milieu conforme à son équilibre physique et psychologique. Je vous relirai simplement une phrase de la charte européenne de l'environnement et de la santé publiée par l'O.M.S. en 1989, qui est très claire sur ce point : « Bonne santé et bien-être exigent un environnement propre et harmonieux dans lequel tous les facteurs physiques, psychologiques, sociaux et esthétiques reçoivent leur juste place. »

Premier point : souligner la place de l'homme au cœur du débat.

Deuxième point, monsieur le ministre : dans le débat actuel, la place de la santé se réduit essentiellement au problème de la pollution et des maladies qu'elle pourrait entraîner. C'est souligner le caractère restrictif de la réflexion. On peut se poser la question : dans l'esprit des gens qui ont rédigé ce texte, que veut dire le mot « santé » ? Est-ce seulement l'absence de maladie ? La santé se limiterait-elle simplement à l'absence de signes objectifs pathologiques ? Dans ce cas, comment fixer les seuils ? Est-on nécessairement en bonne santé sous prétexte qu'on n'a aucun signe de maladie évidente, je serais tenté de dire, sous forme humoristique, ces patraqueries quotidiennes qui viennent quelquefois gêner notre bien-être ?

Comment tenir compte des désordres insidieux qui viennent gêner ? Bien sûr, éviter la maladie, c'est un objectif commode, mais parler de la santé, monsieur le ministre, c'est probablement bien davantage. A côté de la notion claire de prévention des maladies, il y a, à mon avis, la recherche des conditions de vie les plus favorables pour l'épanouissement physique, psychologique et moral de l'homme. Alors, on arrive à une notion beaucoup plus large de la santé, et la médecine quitte le rôle traditionnel de soins pour devenir, comme elle l'est devenue dans le domaine du travail - médecine du travail - dans le domaine de l'océanographie - médecine

océanographique - dans le domaine de l'aéronautique ou du sport, la médecine de l'homme dans son environnement.

Je souhaiterais, monsieur le ministre - et j'y reviendrai dans ma conclusion - vous suggérer la création d'une nouvelle spécialité médicale qui serait la médecine de l'environnement, nouvelle spécialité complémentaire de la santé publique, qui est enfermée dans des limites trop administratives et insuffisamment médicales. Et je suis content, monsieur le ministre, que vous soyez accompagné de M. le ministre Curien, qui sait l'estime que j'ai pour bien des actions qu'il mène, car, à côté des tâches de conseil et de formation, il y a une tâche fondamentale qui est celle de la recherche. A l'entendre, je regrettais presque qu'il ait pris la parole quelques minutes avant moi, car il a en partie répondu - en partie seulement - dans le domaine de la recherche et de la pollution.

Dans le domaine de la recherche et de la pollution, notre ambition ne doit avoir d'égale que notre humilité. Car qu'est-ce que la pollution ? Des faits objectifs ? Seulement ce que l'on voit, ce qui est noir, ce que l'on touche, ce que l'on sent, ce que l'on palpe ? Quelle est la nature ? Quels sont les taux ? Quels sont les seuils ? Quelles sont les normes ? Quels sont les effets à court terme, à moyen terme, à long terme ?

Le pédiatre généticien que je suis n'est pas capable de vous dire aujourd'hui quel est le taux de radiations ionisantes capable de multiplier par deux le taux de mongolien dans notre population. Et si nous nous en tenions aux normes de radio-activité compatibles avec ce qui est dit, il faudrait évacuer une partie de l'Auvergne en raison de la radio-activité naturelle tellurique.

Vous voyez bien que nous ne savons pas de quoi nous parlons et que, très souvent, nos controverses ne sont pas fondées.

Il faudrait donc, monsieur le ministre, que, dans le domaine de l'environnement, la recherche soit déclarée prioritaire pour ce qui est des interrelations homme-environnement.

Monsieur le ministre, je voudrais terminer en vous faisant quatre propositions, qui viendront certainement aider M. Lévy dans la mission de réflexion que vous lui avez confiée, tout au moins d'après ce que j'ai pu lire dans la presse médicale et de ce que vous y aviez dit.

Première proposition : création d'un nouvel enseignement médical, venant rénover une hygiène historique désuète, obsolète, et d'une spécialité de médecine de l'environnement. L'hygiène, autrefois, avait pour mission d'enseigner - je me souviens parfaitement - le fonctionnement des fosses septiques, l'évacuation des eaux usées, etc. Elle a disparu progressivement. Elle n'a pas su assurer sa mutation. Il nous faut la réintroduire sous forme de médecine de l'environnement. C'est sa vocation.

Deuxième proposition : déclaration d'un axe prioritaire pour la recherche sur les relations entre l'homme et son environnement, comme cela a été fait pour le cancer. J'ai bien noté, monsieur Curien, ce que vous avez dit des efforts qui sont faits. Mais vous savez comme moi qu'il s'agit d'une recherche globale de l'environnement et qu'on se heurte à des lobbies et à des particularismes. Il faut probablement, à côté du savoir-faire, faire savoir et donner une force de symbole, accompagnée de mouvements et de moyens incitatifs.

Troisième proposition : l'organisation de réseaux de surveillance environnement, notamment dans le domaine que je connais, qui est celui des malformations. Permettez-moi d'appeler votre attention pour vous dire qu'un des baromètres les plus sensibles concernant l'environnement, est la fréquence des malformations chez les mort-nés et chez les nouveau-nés. Vous seriez bien inspiré d'agir auprès de votre collègue de la santé pour créer des réseaux de surveillance dans le cadre de ce que l'on appelle, d'un mot savant, la tératovigilance, comme il existe la pharmacovigilance.

Et nombre de mes collègues ont fait la même remarque - il me semble que, dans le cadre de la décentralisation, les observatoires régionaux de la santé pourraient parfaitement se voir investis de ces tâches.

Enfin, quatrième proposition : pourquoi ne pas créer dans chaque ministère un « Monsieur environnement », comme cela existe déjà pour la défense nationale ? Cela me semble beaucoup plus important dans bien des ministères d'avoir un

« Monsieur environnement » que d'avoir un « Monsieur défense nationale », car, à l'évidence, vous êtes à la tête d'un ministère pluridisciplinaire - ce dont je me réjouis - et le dialogue doit être constant.

En conclusion, je dirai que j'ai appris dans mon enfance que l'on recevait ce que l'on donnait et, si l'on attend beaucoup de notre environnement pour notre épanouissement, il faut lui donner beaucoup de respect et de considération. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. François Hollande.

M. François Hollande. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, le système fiscal joue traditionnellement deux rôles fondamentaux.

Le premier, c'est d'inciter à une gestion optimale des ressources rares, grâce à la prise en compte de ce qu'on appelle des phénomènes hors marché.

Le second rôle, c'est de financer des dépenses publiques nouvelles grâce à la collecte de recettes supplémentaires.

Appliquées à l'écologie, ces techniques fiscales peuvent se révéler à mon sens fort utiles. Des impositions peuvent, si elles sont ajoutées aux prix de certaines marchandises ou de certaines prestations surabondantes, c'est-à-dire de faible valeur, éviter le gaspillage de ressources naturelles.

Des redevances, comme c'est le cas aujourd'hui, peuvent permettre de faire supporter aux pollueurs le coût des équipements destinés à amortir les effets de leur activité. Des incitations fiscales, c'est-à-dire des baisses d'impositions existantes, peuvent favoriser des techniques de production plus économes et des modes de consommation plus respectueux de l'environnement.

Bref, de la même manière qu'il existe finalement une politique favorable à l'épargne ou une politique fiscale favorable à l'investissement, il peut être défini une politique fiscale sur le plan écologique.

Pourtant, à la différence des pays de l'O.C.D.E., la France n'a jusqu'à présent guère pris en compte les considérations d'environnement dans ses choix fiscaux. Certes, il y a bien les redevances pour les agences de bassin, la taxe sur la pollution de l'air, on a bien introduit des amortissements exceptionnels pour certaines installations, on réduit l'impôt sur le revenu lorsque des dépenses d'isolation thermique sont engagées par les propriétaires, demain par les locataires, mais pour l'essentiel l'aspect fiscal est oublié lorsque nous évoquons les politiques d'environnement.

Certaines dispositions du code général des impôts ont même une incidence négative. Chacun connaît la fiscalité sur le foncier non bâti qui incite à la mise en culture de zones humides. Les taux de T.V.A. sont aujourd'hui hors de toute proportion avec le contenu en énergie ou l'avantage en matière de maîtrise de l'énergie ou de dépollution.

La taxe professionnelle a une base qui n'intègre d'aucune façon la nature des matériels utilisés ou l'importance des déchets rejetés.

Comment donc rattraper le retard qui a été pris et qui est préjudiciable non seulement à la protection de l'environnement mais aussi à la compétition économique ? Car, ne nous y trompons pas, la concurrence entre les produits jouera, à l'avenir, autant sur les caractéristiques écologiques que sur les prix. Et tout retard pris en matière de production propre, de consommation écologique est un retard qui est pris par rapport à la compétition économique.

Pour définir une politique fiscale en faveur de l'écologie, deux erreurs sont à éviter.

La première est de créer un nouvel impôt général à vocation écologique. C'est la fausse bonne idée, à mon avis, du rapport Barnier, qui contient au demeurant nombre d'idées pertinentes. L'introduction d'une taxe à la valeur écologique supplémentaire à la taxe à la valeur ajoutée ne procurerait, à mon sens, que de faibles ressources et entraînerait bien des inconvénients bureaucratiques. Son assiette serait difficile à déterminer. Son mode de calcul serait complexe à établir et son caractère incitatif tout à fait aléatoire dans la mesure où le taux ne dépasserait pas 1 p. 100.

L'autre erreur à ne pas commettre, c'est de multiplier les impositions partielles, de faire du tout-fiscal. Pour faire du tout-écologique, on risque de faire du tout-fiscal sans rien changer aux modes de production.

Certes, le principe « pollueur-payeur » est excellent et les mécanismes prévus pour l'eau et l'air peuvent être améliorés, et même étendus à d'autres domaines comme les déchets ou le bruit. Mais méfions-nous de multiplier au nom de cette maxime les taxes laissées, en vertu de la décentralisation, à la discrétion des collectivités locales, taxes dont on ne maîtrisera bientôt plus ni la justification ni le recouvrement. On peut même craindre l'inflation administrative, l'inflation fiscale pour des montants de recettes finalement assez faibles et pour des fraudes qui seront de plus en plus nombreuses.

Ainsi, à mon sens, la solution réside-t-elle dans la modulation des mécanismes existants. N'allons pas créer d'autres impôts que ceux qui valent pour le reste de l'économie. Nous avons en France suffisamment d'impôts - trop d'impôts peut-être - pour leur faire jouer au moins un rôle écologique !

Ainsi, s'agissant de la T.V.A., on peut restructurer ses taux en fonction de l'intérêt pour la protection de l'environnement : le taux de T.V.A. sur les capteurs solaires, sur les ampoules à faible consommation d'énergie ou sur les piles sans mercure peut être abaissé à 5,5 p. 100.

En ce qui concerne l'impôt sur les sociétés, le mécanisme du crédit d'impôt peut être utilisé afin d'inciter aux investissements de dépollution. Quant aux amortissements exceptionnels, ils peuvent permettre des investissements à consommation faible en énergie ou destinés à éliminer les déchets.

Pour l'impôt sur le revenu, on peut améliorer les formules d'incitation à la maîtrise de l'énergie, à la lutte contre le bruit ou à la lutte contre les incendies de forêt.

Pour ce qui est des impôts sur le patrimoine, on peut également utiliser, pour les droits de succession, le mécanisme de la dation en paiement.

Enfin, s'agissant des taxes foncières, on peut réorganiser le mécanisme d'exonération, notamment pour les marais asséchés.

Au total, il serait donc souhaitable, plutôt que de confier cette mission à une commission spécialisée, de demander tout simplement aux conseils des impôts d'établir un rapport sur cette question et de faire apparaître d'ici à 1992 l'amorce de cette stratégie fiscale en faveur de l'environnement. Convenons d'ailleurs que ce serait une bonne façon de rétablir, voire tout simplement de réhabiliter l'impôt que de le mettre au service d'une cause comme l'environnement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. André Santini.

M. André Santini. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mon bref propos aura pour objectif de ramener l'actuel problème de l'eau à sa véritable dimension.

L'eau, c'est l'affaire des communes. Cela est si vrai que les médias ne manquent jamais une occasion de rendre les élus locaux responsables des rares dysfonctionnements d'un service public globalement exemplaire, victime en définitive d'une qualité et d'une efficacité qui, sous l'appellation d'« école française de l'eau », servent de modèle au monde entier.

Eh bien, les élus en ont assez d'être les boucs émissaires des insuffisances d'une législation éclatée, de la dilution des responsabilités, de la complicité ou de la concurrence de certains ministères et du cynisme ou de l'irresponsabilité d'usagers peu scrupuleux.

Ils veulent disposer aujourd'hui d'un arsenal législatif et réglementaire complet, qui leur permette d'exercer enfin la plénitude de leurs compétences, et non plus seulement de payer les factures, dont les usagers ignorent d'ailleurs le montant.

Au moment où les agences de bassin peaufinent leur VI^e Plan et où s'achèvent les assises de bassin dans la perspective des assises nationales de l'eau prévues pour le premier trimestre 1991, en préalable de ce que l'on nous promet être une grande loi sur l'eau, nous devons exprimer une volonté politique très claire et faire preuve d'une lucidité et d'un courage à la hauteur de l'enjeu.

Il faut en finir, monsieur le ministre, avec la débilite d'un système qui légitime la pollution et qui consiste pour la collectivité à engloutir des sommes de plus en plus considérables dans le traitement des pollutions, tout en s'accommodant allègrement de leur multiplication et de leur aggravation.

Il est urgent de renverser la vapeur et, s'il le faut, de bousculer le confort artificiel et précaire dans lequel nous nous croyons à l'abri.

Le nouveau droit de l'eau devra accentuer de manière significative la répression et orienter désormais l'emploi des fonds publics vers une prévention intelligente.

A bien des égards, monsieur le ministre, certains aspects de votre actuel projet de loi me paraissent trop conciliants.

Premièrement, nous souhaitons une aggravation très significative de la répression. Agriculteurs, industriels et particuliers portent tous une part de responsabilité dans la dilapidation de ce patrimoine commun : les premiers par un recours abusif à la chimie et un prélèvement incontrôlé et sans contrepartie de ressources faciles ; les seconds par une excessive liberté prise avec une réglementation frileuse, en matière d'établissements classés notamment, quand elle ne frise pas la complaisance, sous le couvert bien commode du sacrosaint secret industriel, notion maintenant dépassée dont nous espérons ne jamais avoir à mesurer les effets pervers.

Et je ne peux vous rejoindre lorsque vous affirmez dans la note de présentation de votre projet, que la législation des installations classées « a fait ses preuves ». Des zones d'ombres subsistent. Cela est inquiétant.

Chacun d'entre nous enfin, par l'habitude d'une disposition facile, use d'un produit de première nécessité bon marché. Comme je le dis souvent : a-t-on encore le moyen de s'offrir 1 000 litres d'eau pour le prix d'un litre de super... avant Saddam Hussein, bien sûr ?

Quand elles sont appliquées, les sanctions aux manquements des usagers sont dérisoires : soit elles n'existent pas, soit elles n'ont aucun effet dissuasif - il en est ainsi des amendes infligées aux pollueurs -, soit elles sont indolores. De plus, le boycott par les consommateurs reste dans notre pays un vœu pieux.

Il faut regrouper au sein d'un seul et grand ministère la gestion de l'eau, un ministère chargé de la gérer et de la défendre et qui ne soit pas l'otage d'autres administrations plus accommodantes, un ministère doté de moyens matériels et humains suffisants, adaptés à la vocation d'une véritable police de l'eau.

Si le « schéma d'aménagement et de gestion des eaux » semble répondre à une adaptation locale du droit de l'eau, votre projet de code de l'environnement, louable dans son principe, pêche par l'absence d'échéancier, sans lequel le débat engagé sur ce dossier n'aura été que gesticulation et duperie.

Il faut une législation qui ne cède pas au chantage à l'emploi de pollueurs patentés et dont la rigueur serait véritablement dissuasive. Je ne peux, là non plus, accepter que vous n'envisagiez dans votre projet que des « sanctions administratives et pénales révoquées ».

Il faudra, par ailleurs, étendre le système d'autorisation préalable aux prélèvements et déversements, en appliquant aux premiers des tarifs adaptés au volume prélevés et à la nature de leur emploi.

Deuxièmement, il faut une prévention intelligente.

La répression, pour nécessaire - hélas ! - qu'elle soit, ne saurait, à elle seule, tenir lieu de politique. Au pouvoir pénalisant de la norme et de la taxation doit s'associer un ensemble de mesures incitatives par la nécessaire réorientation constructive et dynamique - et non plus simplement curative - des aides, pour :

Le développement du traitement des eaux usées ;

L'accélération de la modernisation et du renouvellement de réseaux vieillissants ;

L'introduction d'une fiscalité écologique - on en a parlé - qui conduise les entreprises à s'équiper en installations anti-polluantes ;

Le développement de la recherche et la mise au point de produits biodégradables, à destination de l'agriculture ;

L'instauration de la transparence absolue de l'information, avec la possibilité donnée aux distributeurs d'eau et aux élus locaux de contrôler par exemple les installations classées ;

La conduite d'actions nationales de sensibilisation du grand public, lequel ne connaît plus l'idée même de restriction ;

Le renforcement du rôle des agences de bassin, structures de dialogue et de participation exemplaires, dont l'efficacité reconnue doit être protégée des appétits et des querelles d'administration. Votre projet semble aller dans ce sens, mais la vigilance s'impose.

Les grandes interrogations sur l'avenir de notre espèce, qui animent les réflexions de cette fin de deuxième millénaire, semblent conduire les pouvoirs publics à se préoccuper davantage de nos grands équilibres. L'ordre juridique s'en fait ainsi l'écho. Je ne puis que m'en réjouir. Fasse toutefois, ainsi que le notait avec justesse Philippe Saint Marc, que les hommes aient les moyens de leurs légitimes ambitions, car il n'y aura de politique de la nature que le jour où il y en aura l'administration, où le ministère de l'environnement ne se verra plus appliquer, pour la fixation de ses effectifs, le précepte de Racine dans la préface de *Bérénice* : « Faire quelque chose avec rien ». (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Sueur.

M. Jean-Pierre Sueur. Monsieur le président, monsieur le ministre délégué, mes chers collègues, le progrès a causé tant de dégâts, qu'il nous faut bien sûr inscrire l'écologie au cœur de toute démarche politique. Et pour que l'intérêt accru et salutaire de tout un chacun pour l'écologie ne soit pas perçu comme une forme d'opportunisme collectif, il faut parler, je crois, de philosophie politique. Et je voudrais plaider ici, après d'autres, pour un humanisme écologique.

L'écologie ne doit pas être en effet le culte de la nature sans l'homme. Le respect de la nature ne doit pas conduire à créer une équivalence factice entre toutes les politiques, y compris celles qui ne sont pas respectables. La nature sans l'homme est une abstraction, un artifice, une construction intellectuelle. Il arrive que la nature soit inhumaine. L'action de l'homme n'est pas par essence une pollution ou une nuisance. Elle peut l'être. Elle l'est trop souvent. Mais ce n'est pas dans la nature des choses. L'écologie politique, telle que je la conçois, s'intéresse d'abord à l'homme. Elle n'est pas le culte d'une nature sauvage qui serait étrangère ce dernier.

L'humanisme écologique consiste à réfléchir à la manière dont l'homme habite l'espace. Le plus souvent il l'habite mal ; il pourrait l'habiter beaucoup mieux. C'est pourquoi je suis persuadé que la réponse au défi écologique passe nécessairement par une forte politique d'aménagement du territoire. Certains de mes amis écologistes se méfient de ce terme « aménagement », comme si ce mot était antinomique du respect du mouvement même de la nature, du respect de cette sauvegarde de la nature, sans laquelle ils craindraient qu'elle ne fût pas elle-même. Je ne partage pas cette conception. J'observe, tout au contraire, que c'est l'occupation sauvage de l'espace par l'activité humaine, l'occupation non maîtrisée, non raisonnée, obéissant aux seules règles du laisser-faire, du laisser-aller, de la spéculation, des forces d'attraction, des forces d'influence, des pouvoirs en place, des rapports de forces, qui se traduit par le saccage de la nature.

A quoi bon faire la plus belle politique de l'environnement au monde, si on continue à raisonner comme s'il fallait absolument, pour que Paris continue à jouer son rôle de capitale mondiale, que, dans quinze ou vingt ans, deux millions de citoyens supplémentaires se pressent dans la grande banlieue parisienne et, par conséquent, multiplient les embouteillages, la paralysie et, tout simplement, les difficultés à vivre. Dans ce cas, le déficit d'aménagement du territoire et de volonté politique dans l'aménagement du territoire jouera naturellement contre l'écologie. Il est absurde que certains espaces de notre pays soient surpeuplés, tandis que d'autres deviennent désertiques. Dans les deux cas, l'homme habite mal l'espace.

A quoi bon faire la plus belle politique écologique du monde, si le tracé des T.G.V. obéit principalement à des objectifs internes à la S.N.C.F., contournant des espaces considérables au lieu de les irriguer - on peut voir passer les trains, ce n'est pas forcément cela qui induit le développement économique - et ne répond pas d'abord à des préoccupations

pations qui tiennent à l'aménagement du territoire. Dans ce cas, nous ferons des choix qui accentueront les déséquilibres, les dysfonctionnements et qui, finalement, joueront contre l'habitation harmonieuse de l'espace par l'homme.

C'est le laisser-faire, la soumission aux rapports de forces qui fait du tort à l'écologie, qui joue contre la nature. Seule la volonté de maîtriser le cours des choses, le développement économique, l'implantation des laboratoires de recherche et des universités, l'ensemble des activités humaines, peut servir l'écologie.

Vous nous demandez, monsieur le ministre, d'augmenter le budget de votre ministère. Soit ! Vous nous dites qu'il faut créer des directions régionales, départementales de l'environnement avec leur administration, des fonctionnaires spécifiques, un corps d'inspection. Pourquoi pas ? Je n'y vois pas d'inconvénients, j'y vois même quelques avantages. Mais laissez-moi plaider devant vous pour une conception résolument transversale et universaliste de votre ministère, comme d'ailleurs du ministère qui est tellement complémentaire du vôtre qu'il devrait y être imbriqué : celui de l'aménagement du territoire.

S'il y a demain, dans un département ou dans une région, une direction de l'environnement avec cinq ou dix fonctionnaires, ou davantage, et que la D.D.E. ou la D.D.A. continue à fonctionner comme naguère, selon les mêmes critères, et que les diverses administrations ne « portent » pas pleinement la préoccupation écologique, je crains que votre nouvelle administration, monsieur le ministre, ne change pas fondamentalement le cours des choses.

J'ajouterai qu'il n'y aura de vraie politique écologique que par un surcroît de démocratie et de séparation des pouvoirs. Tel est d'ailleurs le sens de la police de l'environnement que vous préconisez, du rôle accru du Parlement que vous souhaitez - notamment de son office d'évaluation - et de la séparation indispensable qu'il doit désormais y avoir en matière de nucléaire entre ceux qui construisent, ceux qui décident, ceux qui exploitent, ceux qui produisent, d'une part, et ceux qui vérifient les conditions de sécurité, d'autre part.

De la même manière, pour ce qui est des installations classées, j'aimerais, monsieur le ministre, que vous puissiez reprendre à votre compte une proposition de loi que nous avons été quelques-uns à déposer mais qui, comme beaucoup de propositions de loi, est restée dans les tiroirs. Elle vise à lier la délivrance du permis de construire et l'autorisation d'exploiter pour les installations susceptibles de présenter des dangers.

En effet, quel peut être le sentiment de citoyens qui sont appelés à donner leur avis dans le cadre de l'enquête publique sur l'autorisation d'exploiter une installation susceptible de poser des problèmes pour la sécurité alors que le permis de construire cette installation a déjà été délivré en vertu d'une autre procédure. Ces citoyens voient le bâtiment se construire chaque jour, sous leurs yeux, alors même qu'on les interroge sur le bien-fondé de l'installation en construction ! C'est complètement absurde. Voilà un déficit de démocratie qu'il faudra combler.

En conclusion, monsieur le ministre, je tiens à vous remercier pour les propositions contenues dans le plan national pour l'environnement. Je crois profondément qu'elles vont dans le sens de cet humanisme écologique dont je parlais tout à l'heure. Elles nous permettront de mieux respecter la terre en gardant présente à la mémoire qu'elle est un patrimoine collectif qui appartient aux générations qui se succèdent. C'est Léopold Sédar Senghor qui nous invite dans l'un de ses poèmes à « respecter la Terre que nos enfants nous ont prêtée. » (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. le ministre délégué.

M. le ministre délégué chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs. Mesdames et messieurs les députés, je tiens à répondre immédiatement à quelques-unes de vos interrogations. En effet, puisque certains bancs semblent se vider, je ne voudrais pas que ceux qui souhaitent partir s'en aillent sans avoir obtenu de réponses à leurs questions.

A M. Demar, qui est de retour parmi nous, je dirai que la tonalité générale des interventions a été différente de la sienne, qui a été très politique.

C'est bel et bon, la politique, mais je répète à son intention ce que j'avais fait remarquer avant la levée de la séance de cet après-midi : c'est précisément en 1986 que le budget de l'A.N.R.E.D. avait été décuplé de 60 p. 100, celui de la recherche et de l'environnement, de 40 p. 100, celui des crédits destinés aux économies d'énergie de l'agence française pour la maîtrise de l'énergie, de 80 p. 100. Par conséquent, chacun a son lot de vilenies et, dans ces conditions, il vaut mieux chercher ensemble ce qu'il faut faire plutôt que de chercher ce que nous n'avons pas fait.

Vous avez évoqué l'insistance du plan à « épingler » les industriels en tant que responsables de la pollution ; je dois vous opposer les remarques qui m'ont été adressées par M. Barnier, me reprochant d'avoir parlé des agriculteurs, et celles de M. Santini, demandant que les collectivités locales ne fussent pas les boucs émissaires. Vous voyez donc que je n'ai oublié personne, et que je ne me suis pas appesanti en particulier sur une catégorie ! Toutes les catégories socio-professionnelles ont leur part de responsabilité et nous devons avoir le souci de l'équité de façon que chacun contribue à l'œuvre commune.

Les textes de loi, il y en aura. Mais dès mon arrivée au ministère, j'ai d'abord examiné l'arsenal déjà fort complet de lois relatives à la politique de l'environnement, car avant d'en proposer de nouvelles - c'est une envie à laquelle peu de ministres néophytes savent résister -, il faut, me semble-t-il, appliquer celles qui existent, et tel est bien mon premier objectif. Dans cet esprit, les dispositions concernant l'eau que je vous proposerai ne constitueraient pas une grande loi : elle existe déjà ; c'est celle de 1964, qui répondait d'ailleurs à la demande de Michel Crépeau ; je me bornerai donc à en combler les lacunes.

En principe, cette loi de 1964 est là pour protéger l'ensemble des usages de l'eau. Elle organise d'ailleurs le service public. Dans une certaine mesure, l'eau n'est pas appropriable. Il n'y a donc pas forcément à la nationaliser. Mais l'on peut s'efforcer, bien entendu, d'avancer dans la voie de l'équité ou proposer des formes de péréquation locale. Il y aura une discussion intéressante à ce sujet.

Je voudrais assurer M. Santini de mon accord sur les observations qu'il a faites. Oui, la politique de l'eau manquait de mesures de répression. Il n'y avait pas suffisamment de police de l'eau. C'est un diagnostic que nous avons tous fait ici. Les services de l'Etat étaient fort éclatés et nous ne pouvions pas avoir une bonne politique avec, si je puis dire, la carotte sans le bâton.

Un intervenant m'a fait remarquer que si nous n'avions que des redevances sur la pollution, nous pourrions donner l'impression d'avoir un système fondé sur une sorte de droit à polluer. Ce n'est pas du tout le cas. Il y a aussi des amendes. Il y a aussi un caractère dissuasif. Nous devons être bien clairs à ce sujet.

M. Guellec n'a demandé de confirmer le bien que nous pensons tous des agences de bassin. Oui, je le confirme devant vous, et je songe évidemment à étendre leurs compétences et à faire en sorte que le rôle des organismes de bassin soit étendu également, que des parlementaires y participent davantage, car nous avons là une excellente instance de concertation. Il voulait être rassuré en ce qui concerne l'aménagement de la Loire. Qu'il le soit. Il aura toutes les réponses en temps voulu. Jamais, au grand jamais, je n'ai élevé la moindre objection sur ses déplacements sur le terrain. Au contraire. Tant mieux ! Excellent ! Qu'il y retourne, même !

M. Crépeau, M. Hermier, M. Couve, M. Fuchs ont regretté que le ministre de l'environnement ne soit pas le ministre des arbres et de la forêt. Les choses se font doucement. Chaque chose en son temps ! Il y a un ministère de l'agriculture et de la forêt. On peut peut-être penser à faire évoluer les choses. C'est une décision qui relèverait d'une discussion plus générale. Le ministre de l'environnement n'est pas, en principe, le ministre de la production : par exemple, il n'est pas le ministre de la production du bois. On peut le regretter. C'est ainsi.

En revanche, je partage l'opinion que vous avez - et que je crois, tous les Français partagent avec moi - sur le désastre qu'ont constitué ces deux dernières années les incendies de forêts dans les régions méditerranéennes. Mais vous l'avez remarqué vous-même : ces incendies se sont étendus à d'autres forêts. Je pense qu'il s'agit là d'un incident climatique. En tout cas, je pense que nous pouvons faire davan-

tage pour la prévention. J'en suis responsable et je ressens, au fond, comme un échec personnel le fait de n'avoir pas pu intervenir davantage. Mes services sont en discussion avec ceux du ministre de l'agriculture et ceux de M. Marchand pour proposer une accélération, une intensification des actions en ce domaine, et j'espère pouvoir vous faire rapidement des propositions.

Les tracés, les infrastructures, vous avez été nombreux à m'en parler. J'entends souvent dire : « Que valent vos intentions, devant tel ou tel problème ? » C'est sûr, on trouverait mille et trois dossiers prouvant que les intentions du Gouvernement sont évanescentes, qu'elles n'existent pas...

Il y a des dossiers difficiles, certes. Mais les intentions du Gouvernement sont là. Elles sont fortes et nous réglerons ou nous tâcherons de régler au fur et à mesure chaque problème lorsqu'il se posera. M. Querrien a été nommé par M. Delebarre pour régler la question du tracé. Il reçoit toutes les associations, toutes les parties, et je n'ai pas de raison de penser que les choses ne se passent pas bien.

M. Crépeau a posé des questions sur le nucléaire, et cela n'a pas été sans susciter un certain écho dans vos rangs. Des décisions importantes ont déjà été prises. Pour la première fois dans l'histoire de l'administration française, le ministère - à l'époque, c'était le secrétariat d'Etat - avait la cosignature dans le domaine de la sécurité nucléaire. Elle nous a permis d'engager une discussion entre administrations, ce qui est toujours utile, au fond.

Par ailleurs, le Président de la République, au cours du colloque « Ecologie et pouvoir » que le ministère avait organisé il y a un an, avait insisté pour que l'institut de protection et de sûreté nucléaire fût rendu autonome par rapport au Commissariat à l'énergie atomique. C'est ce qui a été fait : Mme Chassagne a été nommée présidente de l'I.P.S.N. - cela garantit, croyez-le ou non, l'autonomie de cet organisme par rapport au C.E.A. - et nous travaillons à ce que cette autonomie soit encore accrue, y compris au niveau de mon budget.

De même, le Premier ministre - à la suite d'ailleurs de décisions qui avaient été prises après le passage du nuage de Tchernobyl, mais qui n'avaient pas été mises en pratique - a demandé qu'il n'y ait plus le monopole de la surveillance et de la mesure en matière de radioactivité. Désormais, les exploitants des installations nucléaires sont invités à rendre publiques les mesures. J'ai moi-même financé ce que l'on appelle des balises, c'est-à-dire des instruments de mesure de la radioactivité, et nous croisons les résultats.

A cet égard, M. Crépeau a tout à fait raison lorsqu'il parle d'internationalisation du contrôle et des normes. C'est la première fois que le Gouvernement français accepte des formes d'inspection européenne, avancée importante de nos positions qui répondent à la demande de la population.

Je travaille par ailleurs avec un certain nombre d'ingénieurs à mettre au point des compteurs de radioactivité qui soient presque individuels, les moins chers possible, diffusables dans le grand public, compréhensibles, de manière que chaque citoyen forge sa propre opinion et ne soit pas obligé de s'en remettre à des institutions.

Malgré toute la confiance que j'ai pour les services de l'Etat, on peut toujours, après tout, les mettre en doute ou considérer qu'ils sont à la fois juge et partie. Nous essayons au contraire de donner à la population les moyens de comprendre par elle-même. J'ai ainsi, à la suite de ce qui s'est passé à Itteville, et de cette controverse sur le radon, lancé avec mon collègue de l'éducation nationale et l'Institut de sûreté nucléaire, une campagne sur ce gaz.

Essayons donc d'expliquer et de faire de la prévention. M. Mattei a parlé de l'hygiène, et j'ai été tout à fait intéressé par son propos. Dans le domaine du radon, par exemple, il y a manifestement des choses que nous pouvons faire. Nous devons aussi travailler beaucoup sur l'épidémiologie.

Il y avait d'autres questions qui étaient non moins importantes.

Dé l'Europe, M. Crépeau a parlé de manière très provocante, encore une fois...

Depuis que l'Acte unique a fait de l'environnement une compétence communautaire, l'établissement des normes est rapide au sein des conseils des ministres de la Communauté et il arrive - je pense notamment au texte sur les établissements classés - que se déroule un processus d'incorporation dans notre propre législation qui court-circuite le Parlement.

Je m'interroge - je l'ai dit dans le rapport - sur cette accélération, parfois désastreuse, en tout cas complexe... (*Sourires.*) J'ai par exemple quelque héritage dans le domaine de la chasse, avec des conceptions issues de l'Europe du Nord et d'autres qui prévalent en Europe du Sud, et il n'est pas toujours facile de les harmoniser !

Nous devons sans doute travailler à mieux défendre les intérêts des régions et à mieux définir le principe de subsidiarité. Ce souci rejoint votre préoccupation de gérer au mieux l'environnement, au plus près de l'endroit où les problèmes se posent.

Quelques autres remarques, avant de conclure.

Le ministère serait connoté comme étant tentaculaire. Comme j'aimerais que ce soit vrai ! (*Sourires.*) Franchement, nous en sommes si loin que je ne relèverai pas le propos, pas plus que ceux faisant état d'un totalitarisme de remplacement, etc.

En revanche, je veux répondre un peu plus longuement sur le corps que j'entends créer. C'est très simple. Il ne s'agit pas d'édifier à nouveau une citadelle ou une forteresse. Le ministère se réjouit d'avoir des collaborateurs issus des meilleurs corps de l'Etat. Ils sont tous les bienvenus. Mais beaucoup, contractuels, se trouvent « coincés » au point de vue du déroulement de leur carrière dans ces culs-de-sac que sont les établissements créés au fur et à mesure des besoins et il ne serait pas juste de ne pas organiser des perspectives de carrière.

Cela ne prélude en rien à la construction d'une nouvelle forteresse, avec un monopole des postes. Pas du tout ! Il s'agit simplement d'organiser les carrières de toutes les personnes qui se sont données le mal de rejoindre les services chargés de l'environnement. Je ne voudrais pas qu'elles en souffrent. Je veux au contraire que ceux qui viennent travailler chez nous bénéficient de ce choix normalement, comme toutes les autres catégories de fonctionnaires.

L'intervention de M. Sueur pose, elle, des problèmes d'ordre plus philosophique, plus général qui s'accompagnent d'une proposition qui me paraît judicieuse sur le permis de construire et les installations classées. En effet, jusqu'à présent, il y a eu une jurisprudence constante. On ne mêle pas les procédures mais si la loi le décide, cela me paraît une bonne idée. Il existe déjà des cas où le permis de construire a été accordé, mais où il n'y a pas eu l'autorisation d'exploiter. Par conséquent, il y a manifestement quelque chose à faire.

J'ai été impressionné par l'intervention de M. Hollande, excellente. Je partage tout à fait son point de vue. Toutefois, une taxe générale sur les ménages ne serait pas forcément juste. Il faut essayer de garder des principes d'équité fondés notamment sur le principe « pollueur, payeur ». Nous devons avancer dans cette direction, ne serait-ce que parce que nos collègues de la Communauté européenne vont étudier le problème et qu'il ne serait pas bon de ne pas avoir nous-mêmes un certain nombre de propositions à faire.

Pour l'homme, évidemment, c'est un paradoxe que nous connaissons très bien. Nous mangeons des aliments naturels... depuis que nous avons des réfrigérateurs. Mais nous devons vivre avec ces paradoxes !

Suspension et reprise la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue le mercredi 10 octobre 1990 à zéro heure cinq, est reprise à zéro heure quinze.)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. Guy Lengagne.

M. Guy Lengagne. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, philosopher à minuit et quart sur le thème de l'environnement, quand on est de surcroît le vingt-cinquième intervenant serait un exercice très périlleux. Je ne citerai donc ni Mirabeau, ni Camus, ni Racine, et me contenterai de quelques propositions très concrètes dans le domaine de la protection de la nature.

Vous ne serez pas surpris, monsieur le ministre, que je m'attarde quelques instants sur la protection de notre littoral.

Dans le plan bien fait que vous nous présentez, vous proposez l'achat par le Conservatoire du littoral et des rivages lacustres de 20 000 hectares d'espaces dunaires et de 30 000 hectares de zones humides. On pourrait s'étonner de cette proposition. Avec 35 000 hectares et 450 kilomètres de

linéaire côtier acquis et ouverts au public, le Conservatoire peut donner l'impression d'avoir rempli sa mission. Or, vous avez raison, il n'en est rien : des milliers d'hectares d'espaces naturels littoraux, indispensables à l'équilibre écologique, sont encore aujourd'hui menacés de destruction, plus que jamais même, car devenus rares, ils sont davantage convoités.

Permettez-moi simplement de préciser - nous en avons parlé ensemble - que ces 50 000 hectares, ou au moins une partie substantielle, devraient être achetés dans les cinq ans qui viennent, en plus des habituelles et indispensables acquisitions faites chaque année par le Conservatoire. Dans une période de rigueur budgétaire, on pourrait s'interroger sur l'opportunité d'une acquisition aussi rapide. A cela je répondrai que la destruction par l'urbanisation d'un espace naturel est irréversible et qu'il faut donc aller vite, très vite même.

La dation en paiement d'espaces naturels au profit du Conservatoire pourrait apporter une aide non négligeable, et je suis content que le rapporteur général du budget soit avec nous ce soir. Elle a été acceptée pour les œuvres d'art de crainte que celles-ci ne quittent le pays. Or, paradoxalement, c'est ce qui est en train de se produire pour de belles propriétés de notre littoral. Plus précisément, des promoteurs et des spéculateurs étrangers achètent de grands espaces. Ils font miroiter aux collectivités locales la création de nombreux emplois et l'apport de richesses pour la commune. L'exemple le plus courant est la construction d'un golf, dans une zone naturelle de qualité, bien sûr, golf dont la rentabilité ne peut être assurée que par la construction de 200 ou 300 logements et par la création d'une importante réserve foncière. Seule l'appropriation de ces terrains par le Conservatoire garantit leur maintien à l'état naturel, d'autant que l'un des effets pervers de la décentralisation - et j'ai cru comprendre que nous nous rejoignons à ce sujet, monsieur le ministre - a justement été que le déclassement des zones N.D. ne nécessite plus l'autorisation du ministre de l'environnement.

Vous pouvez penser que je ne fais pas confiance aux maires de nos communes. Pas du tout. Mais regardons comment, très concrètement, les choses se passent. Deux communes littorales voisines ont, l'une, une urbanisation forte, l'autre, de nombreux espaces verts. La première continue à bétonner, la deuxième à défendre son environnement. Eh bien, effet pervers, cette fois, de la fiscalité locale, la première, qui ne tient aucun compte de ce qui n'est pas construit, encaisse taxes professionnelles, foncier bâti, etc., et l'autre ne touche pas un centime bien qu'elle ait le plus souvent à entretenir des espaces de nature dont profitent les habitants de la commune voisine.

Je ne parlerai pas, ce soir, de la réforme de la fiscalité locale. Mais comment aider nos communes écologistes ? La taxe départementale sur les espaces naturels sensibles pourrait peut-être s'avérer utile dans cette affaire, mais son utilisation est extrêmement réglementée et, surtout, plusieurs départements côtiers ne la perçoivent pas. Pourquoi, dès lors, ne pas créer un fonds national pour la gestion de l'espace littoral, fonds qui aiderait les communes à gérer et à ouvrir au public des sites naturels, en complément bien sûr de l'action du Conservatoire et des conseils généraux ? Pourquoi ne pas l'alimenter par une taxe supplémentaire prélevée dès qu'une construction se ferait, dans les communes littorales, hors des zones directement urbanisées ?

Je voudrais terminer cette intervention par deux propositions concrètes.

Nos rivages sont souvent pollués par des débris de toutes sortes, goudron, plastique, etc., amenés par la mer et venant soit des navires, soit le plus souvent d'autres rivages, français ou étrangers. L'entretien du rivage, propriété de l'Etat, est de la responsabilité de l'Etat, et les communes riveraines sont dans l'incapacité de l'assurer. Ne pourrait-on pas créer des équipes formées de jeunes volontaires, d'appelés durant une partie de leur service militaire, de jeunes en contrat emploi-solidarité, de travailleurs en réinsertion ou même de condamnés à des peines de substitution, équipes qui seraient chargées de nettoyer périodiquement nos plages et nos rochers ? Avoir le rivage le plus propre d'Europe serait peut-être, alors, un rêve réalisable.

J'en viens à ma seconde proposition. Et d'abord merci à vous, monsieur le ministre, et au Gouvernement d'avoir publié la plupart des décrets d'application de la loi littoral. Le décret sur les schémas de mise en valeur de la mer est un peu plus vieux - il date de 1986 - mais hélas, à ma connais-

sance, seuls deux schémas sont aujourd'hui connus même s'ils n'ont pas encore été arbitrés par les préfets. Clarifier l'utilisation de cet espace convoité qu'est la mer la plus proche est peut-être l'un des moyens les plus efficaces de faire progresser sa protection. Aussi est-il important que nos mers littorales soient rapidement quadrillées par un ensemble cohérent de schémas de mise en valeur de la mer. C'est une forme d'aménagement du littoral. Mon collègue Jean-Pierre Sueur en parlait il y a quelques instants et je ne peux que souscrire à ses propos.

Pour le reste, monsieur le ministre, j'approuve les propositions de votre plan et je vous remercie de nous avoir permis ce soir d'en parler. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Pierre Micaux.

M. Pierre Micaux. Monsieur le ministre, votre constat sur notre environnement cerne l'essentiel des problèmes et dresse un tableau dont on pourrait dire qu'il est sévère mais qui me paraît correspondre malheureusement à la réalité. Au-delà de cette convergence d'analyse, deux éléments de ce constat doivent être rapprochés.

D'une part, vous soulignez que, par rapport aux deux décennies précédentes, « une grande différence devrait cependant jouer sur la situation des années 1990 : le retour à la croissance ». Bien que la formule soit au conditionnel, cette nouvelle donne oriente votre réflexion alors que le retour à la croissance que vous évoquez n'est pas la tendance d'une économie mondiale qui demeure extrêmement fragile. A preuve, malheureusement, les événements actuels.

D'autre part, vous faites état de l'évolution des ressources de votre ministère qui sont passées, au cours de la période 1980-1990, de 0,09 p. 100 à 0,06 p. 100 du budget national. Triste bilan, en vérité ! Mais plus grave encore serait une acceptation tacite de la dégradation de l'environnement dès lors que les circonstances sont un peu plus difficiles. L'enjeu est tel que la décision sur le choix d'un environnement de qualité ne doit pas être inféodée à tel ou tel épiphénomène hexagonal.

En ce qui concerne les objectifs, comment ne pas s'associer à ce que vous dénommez « la mobilisation sur la qualité » ? D'ailleurs, au regard du classement établi, vous n'offrez pas d'autre choix puisque « la politique d'assurance minimale » conduit à des impasses. Quant à « la croissance soutenable », elle est le fait, dites-vous, de ceux qui ont une politique avancée en matière d'environnement, ce qui n'est pas le cas de la France.

Au-delà de cette astuce de présentation, un accord quasi général peut très rapidement apparaître sur le constat et les objectifs, mais il n'en est pas de même sur les moyens à mettre en œuvre.

En premier lieu, par l'entremise d'une ribambelle de taxes et après une dizaine d'années, nous arriverions, selon vous, au niveau de nos voisins. Il y a un peu de contorsion dans tout cela et ce n'est pas tant le niveau du budget de l'environnement à l'horizon 2000 qui pose problème que le fait que la multiplicité des sources de financement aura pour conséquence de compliquer les procédures, de rendre plus difficile l'adhésion du plus grand nombre et, en fin de compte, de fragiliser un édifice qui, par nature, est difficile à maintenir.

En deuxième lieu, il convient d'examiner de très près les transferts de compétences. Il y a des économies à réaliser dans de nombreux secteurs de l'administration, il y a des redéploiements à opérer. On ne peut se satisfaire de l'addition permanente de taxes qui, vous le savez bien, par effet de ricochet, nous entraînent dans une spirale descendante. Cette vaste question doit faire l'objet d'un approfondissement très sérieux.

En troisième lieu, si le principe « pollueur payeur » est pleinement justifié, son application suppose une grande vigilance. Certes, il ne saurait signifier que celui qui en a les moyens peut s'offrir la pollution, mais le risque existe. Il faut donc prévoir des dispositifs d'une grande finesse et qui demeurent souples pour que ce principe puisse garder toute sa pertinence. De ce point de vue, il ne faut pas craindre des contraintes financières, d'autant plus pénalisantes qu'elles correspondent à de mauvaises pratiques de gestion.

Enfin, en matière d'aménagement du territoire, vous suggérez d'intégrer l'environnement dans les politiques des autres ministères. C'est nécessaire, ce n'est pas suffisant.

Quand vous annoncez le besoin de renforcement de vos propres effectifs, la recherche de cohérence est perceptible, notamment à l'échelon central. Mais, à l'échelon régional et surtout départemental, l'avancée reste timide, comme si les lobbies administratifs vous condamnaient à avancer à reculons ! Pourtant, les exemples de dysfonctionnement évoqués dans votre plan national pour l'environnement sont nombreux, tels que les réglementations non appliquées, les études d'impact peu opérantes, l'urbanisme aléatoire. En fait, tout cela relève du fait qu'on ne peut pas être juge et partie. Il ne s'agit pas dans ce cas d'une question de moyens ; c'est à l'évidence une question de volonté. Plus que dans d'autres secteurs, la déconcentration est nécessaire. A l'échelon du département, une réorganisation de l'administration d'Etat doit être entreprise. Ce relais local conditionne pour une bonne part une évolution positive.

De façon complémentaire, je soulignerai votre judicieux rappel du passage obligé que constitue la relation personnelle à l'environnement. Nous avons en France des outils exceptionnels à cet égard : ce sont les parcs naturels nationaux et régionaux, qui constituent un champ d'expérimentation grandeur nature. Le plan se borne à rappeler leur existence. On peut supposer que vous leur accordez un certain intérêt, puisque vous proposez d'en augmenter le nombre. Ils représentent 8 p. 100 du territoire national parmi les sites les plus beaux et les plus fragiles. Ils représentent aussi une somme de motivations, une capacité d'organisation qui peuvent, sous réserve d'une analyse plus poussée et d'une volonté mieux exprimée, répondre au besoin de relation personnelle que je rappelais à l'instant. Il ne faut pas négliger cette voie car s'il reste à le démontrer de façon concrète pour convaincre, cet espace constitue certainement le meilleur théâtre où puisse se jouer la relation à l'environnement.

Je terminerai en disant que ce plan, positif à bien des égards, peut atteindre sa pleine efficacité à condition qu'il aille sans aucune reculade jusqu'au bout de sa logique. Autrement dit, monsieur le ministre, les efforts de recherche et d'organisation que vous souhaitez mettre en œuvre devront trouver les bons relais au niveau local. Faute de quoi, nous aurons, comme souvent, une théorie brillante et une réalité décevante. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)*

M. le président. La parole est à M. Alain Richard.

M. Alain Richard. Je suis très heureux de pouvoir participer à ce débat, même si je ne peux assister qu'à sa fin, puisque la commission des finances a travaillé toute la journée sur la loi de finances, car il me paraît avoir été très varié et très constructif.

Je tiens d'abord à souligner que le plan national sur lequel est organisée la discussion est un modèle de document administratif. Il constitue un bon résumé d'un plan d'actions sur quelques années, évitant la formule catalogue. Il devrait permettre à l'Etat, si on lui donnait complètement suite comme je l'espère, de ne pas trop se disperser et de fixer des objectifs essentiels dont on pourrait vérifier la réalisation dans quelques années.

Je traiterai donc très brièvement de quelques-uns de ces aspects, me permettant un langage quelque peu synthétique puisque nous n'avons pas trop de mal à nous comprendre dans le climat plutôt cordial de ce débat.

Je veux insister sur le changement de dimension que devrait connaître la politique de recherche en matière d'environnement et je regrette beaucoup de n'être arrivé dans l'hémicycle qu'à la fin de l'intervention du ministre Hubert Curien.

Il y a d'abord le risque que l'on se borne à accompagner une recherche de type industriel produit par produit, sur les questions des pollutions. Certes il est parfaitement utile de développer des réfrigérateurs sans C.F.C. ou des lessives sans phosphates, mais l'effort principal relève de l'Etat qui doit organiser sur plusieurs années afin de franchir des étapes décisives. Or il me semble que nous sommes encore aujourd'hui dans la préhistoire de la recherche sur les systèmes et sur les milieux.

De gros progrès peuvent être accomplis dans ce domaine à condition de coordonner, par des procédures que je ne me sens pas capable de préconiser, l'intervention de multiples organismes de recherche. Je ne crois pas à la vertu de la

création d'une sorte de C.N.R.S. de l'environnement, compte tenu du côté pluridisciplinaire et tentaculaire que devrait avoir une recherche sur l'environnement.

La France a récemment contribué à une meilleure compréhension du rôle des C.F.C. sur le développement du trou dans la couche d'ozone. Or cette action a été menée en collaboration par au moins trois organismes : le C.N.R.S., le C.N.E.S. et un laboratoire d'optique atmosphérique installé à Lille.

Nous sommes condamnés à rester dans de telles formules souples de partage des tâches, mais l'une des principales conclusions du plan national pour l'environnement est la nécessité d'un véritable plan de recherche fondamentale en matière d'environnement. J'espère bien, et je ferai de mon mieux pour vous aider, monsieur le ministre, que le niveau des crédits d'investissement consacré à la recherche propre de votre ministère va changer de dimension et que l'on franchira bientôt le cap des cent millions de francs. Malgré tout, le plus gros des moyens de recherche publique en matière d'environnement restera encore durablement réparti entre plusieurs ministères. Il subsistera donc une question d'organisation du partenariat.

Je tiens également à souligner qu'il est urgent d'organiser, dans un domaine voisin de la recherche, la mise en commun, la normalisation, l'échange de données, afin de réaliser, en matière d'environnement, des expertises, certes dépendantes de l'Etat, mais aussi impartiales que possible. Tel doit être l'objectif du projet d'institut français de l'environnement qui est repris dans le plan national. Compte tenu de cette attitude toujours un peu défensive que nous sentons au sein de la Communauté, il est essentiel, au moment où l'agence européenne va, enfin, être mise en place, que la France soit l'un des premiers pays à proposer que l'architecture des agences nationales nous accorde une place importante afin que nous ne soyons pas à la traîne du peloton.

En ce qui concerne les problèmes d'organisation institutionnelle ou de moyens de travail, j'évoquerai deux questions qui me tiennent à cœur.

La première est l'importance de l'organisation intercommunale en matière d'environnement. Pour ce qui est des politiques opérationnelles d'environnement, cela tombe sous le sens et l'intercommunalité est déjà entrée dans les mœurs, à travers les plans d'assainissement, les opérations de traitement des déchets, etc. En revanche il faut corriger la trajectoire de la décentralisation en matière de compétence d'urbanisme.

En ce domaine, j'ai un souvenir qui n'est pas parmi les meilleurs. J'ai été, au cours de l'ancienne législature, l'un des artisans de la législation de l'environnement, et je me rappelle que nous avons abouti à un compromis entre les pouvoirs propres de chaque commune et ceux des instances intercommunales à travers les syndicats d'études et de programmation. Ce compromis avait été dicté par la volonté d'obtenir un accord avec le Sénat sur ce sujet, ce qui m'apparaissait stratégiquement important. Or je crois que cet équilibre ne tiendra pas. Après m'être un moment bercé d'illusions en pensant que les difficultés ou les déviations de la politique d'urbanisme strictement communales étaient limitées aux zones très touristiques, voire à certaines zones hyperurbaines, je crois désormais qu'il s'agit d'un dysfonctionnement national.

Mon expérience de président d'un syndicat intercommunal important, dans une agglomération de l'Île-de-France - à Cergy-Pontoise -, me laisse à penser que les questions de solidarité qu'évoquait Guy Lengagne entre des zones vouées à un développement économique et à un développement résidentiel plus important et d'autres zones qui, au contraire, doivent jouer un rôle de poumon et d'équilibrage, ne peuvent être résolues qu'à travers une mise en commun des choix d'urbanisme et de leurs conséquences fiscales beaucoup plus intenses sur le plan intercommunal.

Si le projet de loi que présentera Pierre Joxe d'ici à quelques semaines, après le travail de notre commission spéciale, est suivi d'effets, il sera peut-être l'un des points d'appui du plan national pour l'environnement dont on verra l'utilité à moyen terme.

M. Guy Lengagne. Très bien !

M. Alain Richard. La seconde observation que je veux formuler sur les questions d'organisation administrative est qu'il nous faut gérer la dépense d'environnement.

Je ne suis pas de ceux qui se désolent du fait que si la montée des crédits de l'environnement est certes rapide, elle n'est tout de même pas spectaculaire. Je ne sais pas très bien comment peut vivre un ministère dont le budget double ou triple en peu de temps parce qu'il y a une question de maîtrise ou d'organisation des circuits de la dépense, de montage des équipes humaines, lorsque des services se développent. Si nous pouvions avoir une croissance de 15 à 20 p. 100 des crédits de l'environnement et des moyens humains qu'ils servent...

M. Michel Barnier. Nous en sommes loin !

M. Alain Richard. ... comme cela est le cas cette année et comme nous le ferons dans les années qui viennent, ce serait un bon rythme auquel il faudrait se tenir.

En matière d'organisation administrative, je crois très fermement à une organisation de type interministériel au niveau départemental. Je suis d'ailleurs persuadé que nous vivons la dernière phase d'une évolution administrative fondée sur le cloisonnement par ministère des services extérieurs. Le ministère de l'environnement, structurant son action territoriale, devrait être le premier ministère à avancer sur la voie d'une organisation interministérielle des services extérieurs de l'Etat, plutôt que le dernier à essayer de construire sa propre citadelle.

Je veux enfin, reprenant une réflexion de François Hollande sur la fiscalité, souligner que, dans les projets de fiscalité spécifique, la question des déchets revêt une urgence particulière.

D'abord il n'existe actuellement aucune compensation quant à la charge supportée par les usagers ou par les collectivités entre ceux qui consentent des efforts de traitement rigoureux et moderne des déchets et ceux qui continuent à fonctionner avec des sites d'enfouissement à peine contrôlés.

Ensuite, du point de vue de la rationalisation des comportements des consommateurs, laquelle est absolument indispensable pour que fonctionnent des systèmes performants de traitement des déchets, la vieille taxe sur les ordures ménagères, même si elle représente une recette non négligeable - son produit se compte par milliards -, ne constitue pas un instrument de responsabilisation.

C'est pourquoi l'étude que poursuit votre ministère avec celui des finances sur une fiscalité des déchets qui soit plus efficace, plus responsabilisante, va vraiment devenir une urgence.

Chaque fois que l'on traite d'un grand problème national, on dit toujours qu'il faut en parler dès l'école. Je me dispenserai de cette facilité, d'autant que l'on va plutôt vers une réduction des programmes dans les écoles primaires et dans l'enseignement secondaire. En revanche, je souligne, monsieur le ministre, pour essayer de développer un tel projet dans l'agglomération dont je m'occupe en Ile-de-France, que l'enseignement supérieur de l'environnement a besoin d'être organisé à partir des filières professionnelles qui vont se développer et qui auront besoin d'un vivier humain et scientifique dans les années qui viennent. Je suis sûr que vous saurez collaborer avec le ministère de l'éducation nationale, afin que cet enseignement public des métiers et des disciplines de l'environnement connaisse un développement qui a un peu trop tardé jusqu'à présent. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Michel Barnier. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Mignon.

M. Jean-Claude Mignon. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je n'ai pas la prétention de vous exposer le point de vue d'un technicien de l'environnement. Il s'agit plutôt de celui d'un élu local qui, comme beaucoup de ses collègues « s'occupe » de l'environnement ou se préoccupe pour lui ! La seule existence d'un tel débat nous démontre que les préoccupations liées à l'environnement passent du technique au politique.

Votre rapport, monsieur le ministre, explique et dénonce fort bien l'extrême complexité des responsabilités et des compétences en matière d'environnement depuis la décentralisation. Il est vrai qu'un peu de clarté dans ce domaine nous permettrait sûrement d'aborder ce problème à une autre échelle.

Monsieur le ministre, vous exprimant récemment dans un journal vous avez déclaré, qu'il y a encore cinq ans, un débat parlementaire sur un tel sujet aurait paru du domaine de l'ir-

réel. Cependant si l'on prend pour exemple ce qui se pratique dans d'autres pays, on voit le chemin qui nous reste à parcourir.

Au-delà des efforts techniques, financiers et législatifs, un effort de démocratisation du débat me paraît primordial. Je rentre d'un voyage parlementaire au Canada. La volonté des autorités fédérales de ce pays de faire de l'environnement une préoccupation nationale est tout à fait exemplaire. Lors d'un sondage, 70 p. 100 des Canadiens ont affirmé qu'ils accepteraient de donner chaque année une journée de travail pour financer la lutte contre les menaces pesant sur leur environnement.

Une grande concertation nationale a donc été engagée par l'agence « Environnement Canada », cheville ouvrière de la politique de ce pays.

Des séances d'information regroupant toutes les classes de la population et l'ensemble des catégories professionnelles ont pu mettre en exergue leurs préoccupations. Par la suite des ateliers ont permis à ceux qui le désiraient de participer à la recherche de solutions. L'ensemble des contributions a été analysé en août dernier par l'agence puis synthétisé afin de servir de base au plan vert, véritable défi national que les autorités fédérales veulent élaborer, ce plan devant exposer programmes, lois et diverses mesures que le Gouvernement entend mettre en œuvre.

Pour le gouvernement canadien, la clé de la réussite de ce plan réside dans la capacité de répondre aux inquiétudes des Canadiens exprimées tout au long des consultations. C'est la méthode canadienne pour faire passer l'environnement à un stade de développement durable, préoccupation développée dans le rapport Brundtland réalisé à la demande de l'O.N.U. c'est-à-dire répondre aux besoins présents et assurer ceux des générations futures.

La prise de conscience planétaire traduit bien la volonté des habitants de cette planète de voir les pouvoirs publics passer à un stade plus offensif, ne plus parer au plus pressé, mais définir une politique globale adaptée aux enjeux qui s'imposent à tous.

Cette aspiration du public, sachons la prendre en considération. Le rapport réalisé par notre collègue Michel Barnier propose, entre autres, une mesure qui, selon moi, devrait retenir toute notre attention. Le renforcement de toute politique en ce domaine doit passer par la reconnaissance constitutionnelle de la protection de l'environnement comme un droit fondamental.

Le corollaire de cette mesure pourrait être l'instauration d'une vaste enquête nationale, réalisée département par département ou commune par commune, afin de satisfaire le souci constant des autorités d'instaurer plus de démocratie dans notre vie publique et aussi de donner de nouvelles raisons aux Français de participer à la vie politique. Aux grands maux, il existe que de grands remèdes.

Les référendums locaux dont on parle beaucoup trouveraient dans cette cause une excellente illustration.

La protection de l'environnement est l'affaire de tous : de chaque citoyen, de chaque commune, de chaque département et de chaque région. C'est aussi une façon d'apprendre la vie en société. C'est un message à envoyer à la société française qui passera d'autant mieux qu'elle aura été sensibilisée et associée à son élaboration.

Le Canada est à l'origine de la création d'un fonds d'aide destiné à financer pour partie les programmes des pays en voie de développement face à la destruction de la couche d'ozone.

Dans cette même logique, sachons aider les pays d'Europe orientale et centrale où la notion même de protection de l'environnement est complètement absente.

Après une industrialisation trop rapide, excessivement polluante, avec des techniques maintenant complètement obsolètes, ces pays doivent faire face à ce qu'il est convenu d'appeler un véritable désastre écologique. Les constats en matière d'eau, de sol, d'air et de protection agricole sont accablants. Qui plus est ils sont accompagnés de répercussions importantes sur la santé des populations concernées. Il faut pouvoir se mobiliser rapidement afin de leur venir en aide.

Les différentes orientations envisagées en matière de fiscalité spécifique à l'environnement - taxe écologique, redevance sur l'usage de nitrates, redevance sur les décharges, taxe sur

les produits générateurs de déchets, taxe sur la valeur écologique - devront nous permettre de dégager une marge de manœuvre dans cette optique.

Enfin, le rapport préliminaire rédigé en vue de notre débat d'orientation met l'accent sur des préoccupations non résolues en matière d'environnement, liées au traitement des déchets nucléaires et au démantèlement des centrales. La gestion des déchets nucléaires et leur évacuation a fait l'objet d'importantes recherches et d'importants travaux au Canada, qui ont abouti à la mise au point d'une technique d'évacuation - le stockage permanent - dont la spécificité réside dans le fait que les générations futures n'auront pas le fardeau de la gestion du combustible irradié.

Il s'agit essentiellement de freiner la dissolution des déchets en les entreposant dans des containers à l'épreuve de la corrosion et enfouis jusqu'à mille mètres de profondeur dans la roche cristallisée du bouclier canadien. A l'image de cette technique mise au point au Canada, sachons déployer les moyens de recherche qui nous permettront rapidement de résoudre la gestion des déchets produits par nos centrales nucléaires.

Monsieur le ministre, ce débat était nécessaire. Nous attendons tous beaucoup de votre ministère. Nous sommes conscients des difficultés que vous devez rencontrer dans l'exercice de vos fonctions. Et, si je puis me permettre un conseil bien modeste eu égard aux relations privilégiées qui se créent entre deux anciens adversaires qui se sont affrontés démocratiquement lors d'élections passées,...

M. Jean-Paul Charlé. Qui a gagné ?

M. Jean-Claude Mignon. ... faites preuve de davantage de sérénité et, plutôt que de dresser certaines catégories de Français contre vous et, au-delà, contre votre ministère, favorisez le dialogue, car je suis convaincu, en fonction de ce que nous avons entendu ce soir sur tous les bancs de cette assemblée, que la France entière deviendra demain un exemple en matière de politique d'environnement. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. le président. La parole est à M. Jacques Guyard.

M. Jacques Guyard. Monsieur le président, monsieur le ministre, en matière d'environnement et d'écologie, pour beaucoup de Français, on est encore dans le domaine du fantasme. Je vis cela tous les jours en essayant de construire une usine d'incinération d'ordures ménagères que cinquante communes des alentours refusent, alors que toutes acceptent l'existence d'une énorme décharge qui accueille les ordures de 600 000 habitants et dont la gestion laisse pourtant parfois perplexes.

Les pollutions anciennes auxquelles nous sommes habitués sont bien supportées. Elles sont même plutôt ignorées. En revanche, le traitement des pollutions nouvelles, fût-ce dans le cadre d'installations plus sûres et mieux contrôlées, fait l'objet de campagnes souvent passionnées. C'est pourquoi, comme le souligne le rapport introductif à ce débat, le point de départ de l'action doit être l'information objective des habitants. Ainsi, il serait essentiel d'afficher dans chaque usine, dans chaque chaufferie, dans chaque quartier, l'importance des rejets.

Si tout ne commence pas à l'école, il est tout de même important de faire prendre conscience aux enfants des problèmes d'écologie en leur faisant mettre la main à la pâte. Je présenterai une simple remarque de ce point de vue : les instituts universitaires de formation des maîtres seront mis en place à partir de cette année. C'est probablement le moment d'essayer de sensibiliser l'ensemble des futurs enseignants à ces problèmes.

Actuellement, notre appareil de formation n'est pas adapté à la demande croissante de techniciens dans le domaine de l'environnement. L'Onisep a publié, il y a quelques semaines, une brochure sur les métiers de l'environnement. Elle montre clairement que nous ne sommes pas encore à la hauteur des enjeux de la réduction des pollutions et que les Français n'ont pas compris que la réduction des pollutions est l'une des principales sources d'emplois pour demain.

Demain, l'exportation, qu'il s'agisse des produits ou des savoir-faire, passera par la maîtrise de l'absence de pollution, par la maîtrise des recyclages, et, si nous ne maîtrisons pas ces techniques, nous importerons les produits et les procédés

de ceux qui nous aurons dépassés. C'est pourquoi nous avons à progresser sérieusement en recherche fondamentale et appliquée.

J'ai entendu tout à l'heure avec plaisir M. le ministre Curien. Il n'en reste pas moins - j'ai été dix ans élu au C.N.R.S. - que la structure même de l'université et de la recherche en France fait des chercheurs sur l'environnement des parents pauvres parce qu'ils sont, par définition, à la marge de plusieurs disciplines. Or, lorsque l'on fait du classement de spécialistes, ceux qui sont à la marge ne sont pas les mieux placés.

Votre ministère doit avoir les moyens de passer commande de recherches et de pouvoir ainsi faire juger des chercheurs sur des recherches pluridisciplinaires réelles.

Il en va de même dans les universités. Le caractère des formations est encore trop souvent monodisciplinaire par rapport aux ambitions qui sont les vôtres. Il faut profiter des créations. Alain Richard parlait à l'instant de ce qui se fera à Cergy ; j'en dirai autant de la nouvelle université qui naît à Evry. Nous lui avons assigné comme tâche la formation, en particulier aux métiers de l'environnement. Nous veillerons à y dispenser des formations pluridisciplinaires ouvertes internationalement puisque nous passons des conventions avec deux universités américaines spécialisées pour former des techniciens et des chercheurs capables d'intervenir au-delà du territoire national en ne se limitant pas seulement à la connaissance des normes de notre pays.

Les bons résultats que nous avons obtenus dans quelques secteurs au plan économique - le traitement de l'eau par exemple - ne doivent pas nous faire oublier que nous accumulons du retard dans d'autres secteurs et que nous risquons de le payer cher.

L'environnement - c'est une tarte à la crème - est de plus en plus une donnée mondiale. Ne pèseront demain que ceux qui maîtriseront les techniques de la production sans pollution et du recyclage des déchets, et qui auront su s'associer au plan mondial pour être les parties prenantes des programmes de recherche qui détermineront demain ces techniques. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Claude Gaillard.

M. Claude Gaillard. Permettez-moi, monsieur le ministre, d'émettre d'abord un regret.

Ce soir, nous avons un débat sur l'environnement. Hier, le Gouvernement a pris un certain nombre de décisions : création de l'institut français sur l'environnement, de la super-agence. Il eût été préférable, par respect de la représentation parlementaire, que le Gouvernement attende les résultats du débat de ce soir pour annoncer de telles mesures. Voilà mon regret.

Je formulerais maintenant une observation générale.

Dans le rapport, vous écrivez que l'environnement est l'affaire de tous. J'en conviens, mais je me demande s'il n'y a pas une contradiction. En effet, si c'est l'affaire de tous, il faut jouer essentiellement sur l'information, la formation, voire l'incitation, et pas forcément sur la création de super-agences.

Quitte à être un peu à contre-courant de ce que j'ai entendu ce soir, j'ai retenu quelques chiffres qui me paraissent assez significatifs.

Sur vingt ans - la paternité est donc partagée -, j'ai noté que le volume de la circulation routière a été multiplié par 2,2 tandis que la consommation de pétrole a diminué de 25 p. 100 ; que la consommation d'électricité a été multipliée par 2,8 mais que l'énergie consommée par franc de P.I.B. a baissé de 30 p. 100 ; que le parc automobile et la population des communes péri-urbaines ont été multipliés par 2 alors que le gaz carbonique produit par habitant a diminué de 20 p. 100.

La tendance paraît donc positive et il ne faut pas donner l'impression que tout commence ce soir. L'environnement était déjà dans les têtes, ce qui me paraît tout à fait fondamental. Ce qui est en cause, c'est une meilleure définition des cadres - financier, juridique, fiscal -, des incitations. J'en veux pour preuve notamment le fait que les maires font de l'environnement depuis un certain temps, contraints ou convaincus peu importe, et que même les industriels, si souvent critiqués, utilisent déjà l'environnement, ne serait-ce que pour vendre, à défaut d'écoproduits, quelques lessives, en insistant sur l'absence de nitrates ou de phosphates, ce qui signifie que tout cela rentre dans les mœurs.

Parallèlement, la baisse relative pendant dix ans du budget de l'environnement n'a pas empêché des progrès ; l'essentiel n'est donc peut-être pas là, même s'il est important de majorer le budget de l'environnement, et je le demande. Convaincre est parfois aussi important que d'augmenter.

Deuxième observation : en vingt ans les déchets nucléaires ont été multipliés par un facteur supérieur à cinquante et, parallèlement, la population active agricole a été divisée par deux. La France n'est plus rurale ; elle est devenue industrielle et technologique. De même, l'évolution du commerce et de l'artisanat va vers une disparition en milieu rural et nous devons tous en tenir compte.

Je n'ai pas retrouvé une bonne définition de ce qui était de responsabilité nationale et de ce qui était de responsabilité locale. Si on prend par exemple l'eau : le traitement, la distribution, l'épuration, voire une partie de la recherche sont de la responsabilité locale. J'ai signé hier à Nancy avec un de vos représentants, monsieur le ministre, un contrat sur l'évolution des études de chlore et le remplacement du chlore par l'ozone, ce qui est de nature à remettre en cause l'ensemble des distributions. C'est un effort de tous qu'il appartient à l'Etat de cadrer.

Autres exemples de responsabilité locale : les ordures ménagères et notamment la définition des P.O.S., plans verts, voire cadastres verts.

Il faut voir comment l'on peut, au niveau national, cadrer ces responsabilités pour aider les collectivités locales, mais en faisant, comme vous l'avez dit, le plus large appel au principe de subsidiarité.

J'insisterai sur trois points avant de conclure.

Le premier concerne les transports en commun, qui sont, je le rappelle, captifs à 90 p. 100 du pétrole. Il y a certainement un effort considérable à faire.

La recherche sur les transports a peu évolué, notamment dans les agglomérations moyennes. A part la découverte du Val et la remise à la mode à Nancy du trolley-bus dans les années 80, la technologie a peu avancé pour donner une réponse aux difficultés rencontrées par les villes moyennes. Or on sait qu'on ne pourra s'en sortir, dans les quinze ou vingt prochaines années, que par une prise en compte complètement différente de l'urbanisation, qui passera par un autre mode de transport. Je regrette que, depuis vingt ans, aucun effort important n'ait été entrepris en matière de recherche. Ce retard pose un problème pour le développement harmonieux des villes. Je compte sur vos services, monsieur le ministre, pour inciter les autres ministères à activer ces recherches. C'est valable également pour la voiture.

Dans le débat sur la politique énergétique, je me méfiais un peu des lobbies. J'estimais que les recherches effectuées sur l'alimentation électrique étaient trop lentes. Je me demandais si une partie de la recherche n'était pas captée, si je puis dire, pour ne pas poser trop de problèmes au système industriel. Nous pourrions être plus incitatifs car il va être difficile d'attendre.

Le deuxième point sur lequel vous avez en partie répondu, monsieur le ministre, concerne les agences de bassin. Elles fonctionnent plutôt convenablement. Il est important de les renforcer, notamment en développant leur décentralisation. Je pense, par exemple, à une meilleure représentativité des élus dans leur conseil d'administration. Il me semble, si j'ai bien compris, que c'était un peu votre objectif, monsieur le ministre.

Le troisième point porte sur le sujet traité par mon collègue Mattéi : l'approche environnement-santé, par rapport aux efforts entrepris par l'O.M.S.-Europe, qui représente 32 pays. En France, pour l'instant, on a développé ce qu'on appelle le réseau de ville-santé. Il y en a trois : Rennes, Montpellier et Nancy. C'est une conception un peu différente de l'environnement, appuyée sur la santé de l'homme. Toutes les techniques - l'urbanisme, la circulation, l'approche sociale et la culture - doivent être appréhendées différemment dès qu'on met en face l'homme. Comment pourriez-vous appuyer ce type de développement de façon que la prise en compte soit de nature différente et plus adaptée à l'évolution qui est nécessaire ?

Pour terminer, je ferai deux remarques.

Premièrement, une politique de l'environnement est forcément liée à une politique énergétique, une politique de matières premières. Il nous appartient de mieux les gérer que nous ne le faisons actuellement.

Deuxièmement, les tensions que nous connaissons actuellement entre les riches et les pauvres montrent, peut-être pour la première fois, que les pauvres vont avoir un moyen de pression sur les riches. L'environnement étant un problème international, comment va-t-on pouvoir gérer nos efforts et ceux, impossibles, que nous allons demander aux autres ? Il appartient à la France, parce qu'elle l'a fait depuis très longtemps, d'avoir cette capacité de générosité, de telle façon que nous puissions, le plus tôt possible, anticiper sur ces problèmes qui nous attendent. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Philippe Bassinet.

M. Philippe Bassinet. Monsieur le président, monsieur le ministre, chers collègues, à cette heure je limiterai mon propos à quelques réflexions consacrées à un domaine trop longtemps occulté, celui de l'environnement urbain et plus particulièrement du bruit.

Je partage très largement le sévère constat dressé dans le plan national pour l'environnement : « C'est probablement dans le domaine du bruit et de l'environnement urbain que le décalage s'est le plus accentué entre la demande du public et les moyens mis en œuvre par l'administration. » J'adhère pleinement aux objectifs retenus dans ce plan national.

La gestion de l'environnement urbain et la qualité de vie des citoyens dépassent largement la question du bien-être physique de ces derniers. L'enjeu est bien la qualité de la civilisation dans ses manifestations les plus pratiques.

Les difficultés engendrées par l'environnement urbain ne sont certes pas nouvelles. L'histoire nous enseigne que le bruit était déjà un problème dans la Rome ancienne. Mais, dès le XIX^e siècle, de nombreuses analyses s'attachent à déterminer le type de pollution et de nuisances dont les citoyens étaient victimes, plus particulièrement les plus pauvres d'entre eux. Bien sûr, depuis, il y a eu de grandes améliorations. Mais il reste de nombreux problèmes à résoudre, peut-être moins apparents que, par exemple, celui du traitement des eaux usées, mais dont les effets n'en sont pas moins inquiétants.

En effet, 130 des 800 millions d'habitants de l'O.C.D.E. sont, d'après celle-ci, exposés à des niveaux sonores inacceptables. Selon les sondages, le bruit est la nuisance dont se plaignent le plus de Français : plus d'un sur deux le placent en tête des nuisances qu'ils ressentent et qu'ils subissent.

Fléau ressenti, individuellement enduré et socialement enraciné, le bruit ne suscite pas le débat politique qu'il mériterait. Le déferlement des décibels n'est pourtant ni une fatalité ni un phénomène subjectif, à seuil variable et inquantifiable. Le bruit est d'abord subi sur le lieu de travail. Mais les nuisances sonores les plus envahissantes sont inhérentes à la gigantesque urbanisation sans cesse croissante.

Au cours des vingt-cinq dernières années, faut-il rappeler que le parc automobile a été multiplié par trois, que la mobilité des Français a quadruplé et que le trafic aérien a décuplé ? Il est vraisemblable que ce phénomène est appelé à s'accroître.

Enfin, il y a ce qu'il est convenu d'appeler les bruits de voisinage, d'apparence souvent anodine, mais qui sont sans doute ceux qui poussent le plus à bout leurs victimes, provoquant des accidents parfois dramatiques. Pas plus tard que vendredi dernier, dans une cité de la banlieue parisienne, à Neuilly-sur-Marne, un père de famille ; excédé par le bruit, a abattu un jeune de dix-neuf ans qui se trouvait au pied de sa tour.

Je tiens également à rappeler que plus de 7 millions de Français habitent un logement exposé à un niveau sonore qui perturbe le sommeil et que 60 p. 100 de ceux qui vivent dans les grands ensembles, bâtis postérieurement aux années 50, qualifient la mauvaise insonorisation de leur appartement comme son premier défaut.

Faut-il rappeler aussi que 80 p. 100 des salles de classes, des cantines et des garderies que fréquentent les enfants ont une acoustique nuisible à leur équilibre et à leurs résultats scolaires.

Le bruit, qui non seulement gêne et exaspère, a donc de graves répercussions sur la vie sociale et la santé. Les chercheurs évaluent son coût social annuel à environ 100 milliards de francs et son coût médical à environ 25 milliards, soit autant que le tabagisme. Les statistiques nous apprennent que 11 p. 100 des accidents du travail, 15 p. 100 des journées

de travail perdues, 20 p. 100 des internements psychiatriques sont imputables aux nuisances sonores. Et rien ne pourra quantifier l'agressivité, le stress, les retards scolaires.

Face à ce fléau, des efforts certains ont été entrepris, tant au niveau local qu'au niveau national, qu'il s'agisse de la mission bruit ou du conseil national du bruit, qu'à l'échelon communautaire. A titre d'exemple, je citerai la directive européenne du 12 mai 1986 relative à la protection des travailleurs contre le bruit, la baisse progressive du niveau sonore des véhicules, ou encore la mise en place d'une politique contractuelle entre l'Etat et certaines municipalités. Néanmoins, ce dossier justifierait à mon sens une politique encore plus volontariste.

Lutter efficacement contre le bruit, promouvoir l'écologie urbaine et la qualité de vie sont un enjeu fondamental pour que la ville devienne un lieu d'épanouissement.

Monsieur le ministre, vous en êtes bien conscient puisque le « Plan national pour l'environnement » avance un certain nombre de propositions concrètes, d'objectifs réalistes. Je l'ai dit, j'adhère pleinement à la méthode et aux objectifs définis. Ces propositions ont le mérite d'exister et nous permettront d'avancer concrètement. C'est certes peut-être moins exaltant que les « y a qu'à », mais plus efficace. Et n'oublions pas que nos discours doivent être confirmés par des actions et par des résultats.

Pourtant, à partir de ce plan, je pense que pour l'environnement urbain, comme pour la lutte contre le bruit, nous serons amenés à aller plus loin et à viser plus haut.

Trois directions doivent être explorées pour porter la lutte contre le bruit à un niveau supérieur.

Premièrement, remédier à la complexité du « droit du bruit ». Sans entrer dans les détails techniques, la multiplicité des nuisances sonores a entraîné un foisonnement de réglementations et d'intervenants, avec pour résultats des règlements mal appliqués et des victimes désarmées, alors que plus de 100 000 plaintes sont enregistrées chaque année.

Deuxièmement, accélérer la résorption des « points noirs » pour les logements exposés à des niveaux sonores intolérables, particulièrement aux abords des voies de communication.

Troisièmement, développer la politique contractuelle entre l'Etat, les départements et les municipalités, qui pour le bruit a déjà fait ses preuves dans quelques communes pilotes.

Ce n'est qu'en propulsant la lutte contre le bruit au rang de « grande cause nationale » et en jouant la participation des habitants et des élus locaux que des progrès seront sensibles.

Voilà ce que je voulais vous dire rapidement, monsieur le ministre, mais je pense qu'il s'agit là d'un problème ressenti par nos concitoyens comme étant un problème majeur. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à Mme Marie-Noëlle Lienemann.

Mme Marie-Noëlle Lienemann. Monsieur le ministre, je vous félicite de cette initiative et de ce débat parlementaire en amont d'une phase plus décisionnelle que nous attendons et que nous préparons donc aujourd'hui.

Vous le savez, monsieur le ministre, le Gouvernement, comme cette assemblée, sera jugé par nos concitoyens sur ses actes. J'espère que nos collègues, si prompts depuis quelques temps à fleurir leurs discours de préoccupations environnementales, sauront développer la même énergie à soutenir les réformes législatives, les orientations budgétaires, les décisions fiscales nécessaires quand viendra l'heure des choix.

Car l'écologie ne saurait être réduite au rattrapage des dégâts causés ou à l'ajout de quelques images bucoliques à des discours encore marqués par une vision productiviste. Le temps est venu de promouvoir un nouveau mode de développement et c'est en cela que l'écologie porte une part du renouvellement de la pensée et de l'action politique qu'il nous faut engager à l'aube du XXI^e siècle. Le plan que vous proposez doit y contribuer et met en évidence l'exigence de prospective, d'audace et de conception anticipatrice qui s'impose.

J'insisterai aujourd'hui sur l'un des nombreux sujets sur lesquels nous devrions être capables de rompre avec bien des mauvaises habitudes, des fausses certitudes, des silences complices accumulés. Je veux parler de l'énergie nucléaire civile.

Votre document s'en tient à une question tout à fait essentielle, celle de la sécurité et de la sûreté nucléaires.

Vous insistez, monsieur le ministre, sur le rôle de contrôle du Parlement et vous faites bien, mais je suis persuadée que cette mission sera d'autant mieux assurée par notre assemblée - je pense bien sûr en tout premier lieu à l'office d'évaluation - que sera créée parallèlement une haute autorité du nucléaire et des risques majeurs, comme l'a suggéré le groupe socialiste dans une proposition de loi déposée au printemps dernier.

Les expériences récentes montrent hélas que l'attention des parlementaires à ces problèmes reste très liée à l'émergence de difficultés sous les phares des médias ou de l'actualité.

J'aurais aimé entendre les mêmes réflexions critiques sur l'absence de transparence, les exigences d'un débat approfondi lors de notre séance de décembre sur la politique énergétique. Mais mieux vaut tard que jamais.

En matière de sécurité nucléaire, un point est incontournable : celui qui contrôle ne doit pas être celui qui gère ou met en œuvre. Ainsi, les services de contrôle, de sécurité et de sûreté nucléaire comme, d'ailleurs dans d'autres domaines industriels, doivent relever de l'unique compétence du ministère de l'environnement et non plus de l'industrie.

Au-delà, monsieur le ministre, notre pays a besoin d'un vaste débat public et d'un vrai débat parlementaire sur la politique énergétique.

Cette question de l'énergie est essentielle car nous savons que la lutte contre l'effet de serre imposera une réduction draconienne des émissions de CO₂ pour les pays développés.

Et nous verrons bien que la question du mode de développement sera posée. Priorité absolue à la maîtrise et à l'économie d'énergie ; transfert de la circulation de la route au rail ; efforts considérables pour les transports en commun plutôt que pour les autoroutes en milieu urbain.

Beaucoup de décisions doivent être prises à l'échelon européen d'autant qu'un récent rapport de la *task force* de la C.E.E. insiste sur les risques de pollution par les transports à partir de 1993 en raison du grand marché.

Je voudrais achever cette intervention sur cette question importante de la politique européenne. De grâce, ne nous lamentons pas sur les nombreuses directives européennes en matière d'environnement. Souvent, elles ont été les bienvenues pour nous contraindre à des évolutions positives que nous tardions ou que nous rechignions à prendre.

Préoccupons-nous plutôt à prendre des initiatives comme vous avez commencé à le faire, monsieur le ministre, au sein de la C.E.E. Je prendrais un exemple, là encore, dans le domaine énergétique. Nous devrions agir pour la limitation du gabarit des camions qui atteint des tonnages effarants au sein de la Communauté européenne. Certains pays comme l'Autriche et la Suisse réagissent. Il faut maintenant que la C.E.E. se saisisse de ce dossier. Je suggère aussi que pour associer l'Assemblée nationale en amont du vote des directives, nous mettions en place l'équivalent français du *select committee* du Parlement britannique. Enfin je voudrais inviter nos collègues à observer que les pays les plus avancés dans leur politique en faveur de l'environnement sont ceux qui se sont dotés d'un vrai ministère de l'environnement avec une administration spécifique. Ce sont aussi ceux qui sont parmi les plus décentralisés de la planète. C'est qu'il n'y a pas antagonisme entre les deux. Car comme vous l'avez dit, le risque n'est guère celui d'un ministère tentaculaire mais au contraire celui d'un ministère trop faible alors même que subsisteraient de véritables bastilles administratives qui, il faut le remarquer, ont été et demeurent souvent imperméables aux préoccupations d'environnement.

Leur lenteur à évoluer plaide en faveur de l'émergence de ce ministère, de cette administration active que vous souhaitez bâtir à juste titre, monsieur le ministre, pour notre environnement, la qualité de la vie au quotidien et l'avenir de la planète. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à Mme Ségolène Royal.

Mme Ségolène Royal. Monsieur le ministre, j'aime votre façon de parler, économe de mots et dénuée d'effets de manches. C'est déjà en quelque sorte le signe de l'efficacité. Continuez comme cela, gardez votre liberté d'expression et vous aurez le soutien de ceux qui sont soucieux que la cause que vous défendez progresse.

Car les grandes phrases, les beaux discours, les appels aux grands défis et autres plans Marshall de l'environnement, ils n'ont pas manqué depuis le début de ce débat. Je resterai au ras des pâquerettes, justement parce que je voudrais dénoncer un étrange phénomène en voie d'extension : le double langage en matière d'environnement. Vous l'avez deviné, je prendrai un exemple qui me tient beaucoup à cœur, celui du marais poitevin. Je comptais répondre à M. de Villiers mais je suis très déçu parce qu'il n'est pas là. Tous les quatre matins, il fait dans son département des discours sur l'environnement mais à partir de dix-neuf heures trente, visiblement, il n'y a plus de représentant de la Vendée pour parler d'environnement.

Je ferai comme s'il était là et ses collègues ne m'en voudront pas si je me tourne vers eux en m'adressant à M. de Villiers.

Alors, monsieur de Villiers, je vous ai bien écouté.

M. Jean-Marie Demange. Non, moi c'est Demange !

Mme Ségolène Royal. Vous critiquez les interventions impromptives de l'Etat, vous entonnez un hymne à l'initiative privée et aux élus locaux, vous réclamez une brochette de ministres mais vous dénoncez l'omniprésence de l'Etat. Mais surtout, monsieur de Villiers double langage : expliquez-moi comment vous pouvez tenir des discours tonitruants sur l'environnement et faire le contraire...

M. Jean-Marie Demange. Mais ce n'est pas moi !

Mme Ségolène Royal. Mais je vous ai prévenu !

... lorsque vous redescendez en Vendée où tous les quatre matins, vous agressez, au sein de votre conseil général, ceux qui ne veulent pas que l'autoroute massacre le marais poitevin. Ce marais poitevin, Venise verte du département des Deux-Sèvres,...

M. Jean-Marie Demange. C'est bucolique !

Mme Ségolène Royal. ... monument de la nature, terre gagnée par un labour incessant des hommes, d'abord celui des communautés monastiques du XI^e siècle, bénédictins et cisterciens - cela devrait vous toucher, monsieur de Villiers -, puis des Hollandais aux XVI^e et XVII^e siècles, puis par les générations de maraichains, cet ensemble unique, cathédrale de verdure, cet espace rare, ces canaux, ces fossés, ces conches et ces rigoles, bordées de prairies naturelles, de frères têtards et riches de nombreuses espèces d'oiseaux qui viennent ici se reproduire dans ce calme incomparable ; un site classé, un label européen, une O.G.A.F. Environnement, bref, tout ce qu'il faut pour en faire un site exceptionnel.

Et parce que je dis que ce paysage ne doit pas disparaître, que ces terres de lumière, ces terres mouillées, cette odeur de tourbe, ce monument de la nature accessible à toutes les bourses, ces terres qui respirent, qui palpitent, qui méritent grâce et respect, parce que je dis cela et que vous, vous pensez, avec vos amis, que le massacre est sans importance, qu'il ne faut pas perdre une minute pour relier les grandes villes, alors qu'il existe un autre tracé qui, comme le disait tous les jours de la semaine dernière Claude Piéplu sur France Inter rallonge de vingt kilomètres, c'est-à-dire de dix minutes, le tracé Nantes-Bordeaux. Pour dix minutes on va massacrer le marais poitevin !

Mais qu'est-ce que c'est que ce double langage ? Croyez-vous que l'opinion soit aveugle et sourde : ne perçoit pas ce qu'a de détestable l'opportunisme politique en matière d'environnement ?

M. Jean-Claude Mignon. C'est un règlement de comptes !

Mme Ségolène Royal. Et pour que nos collègues comprennent bien ce qui se passe, laissez-moi en deux mots vous raconter cette histoire édifiante d'une autoroute dans le marais poitevin, parce qu'elle me permettra de tirer quelques leçons de portée nationale.

Un jour donc, nous devions faire une autoroute qui allait de Nantes à Bordeaux. Deux tracés furent envisagés : un tracé qui traverse le marais poitevin et un tracé qui l'évite - dix minutes de plus. Les constructeurs s'étaient donc dit au départ que puisqu'il y avait deux tracés, il risquait quand même d'y avoir un problème : traverser un site classé, un parc naturel, cela paraît quand même un peu curieux. Et puis les pays de l'Ouest, les pays de Loire ont beaucoup pesé : l'autoroute, il nous la faut la plus près possible, disaient-ils. Bref, on ne sait plus très bien comment les arbitrages se sont

passés, mais un jour on a appris : l'autoroute traversera le marais poitevin. Bon, nous sommes-nous dit, voyons, ne faisons pas de procès d'intention dès le départ ! Alors, nous avons demandé de façon fort disciplinée des garanties. Pour un site exceptionnel nous voulons des procédures exceptionnelles, nous voulons une étude d'aménagement foncier avant les remembrements, nous voulons une charte des paysans, nous voulons un observatoire de l'environnement, une réserve foncière, nous voulons un traitement intelligent des voiries secondaires.

M. Jean-Marie Demange. Elle en veut des choses !

Mme Ségolène Royal. Bref, rien que du bon sens. « Pas de problème ! » nous ont dit les Autoroutes du sud de la France. Nous savons faire, vous allez voir ce que vous allez voir : le désenclavement, le développement économique, les hordes de touristes dans le marais poitevin, une aire autoroutière de soixante-dix hectares, bref la modernité. Et puis, on n'a rien vu venir sur les garanties, rien. Si, on a vu une enquête publique qui déboucha sur un avis négatif. Une enquête publique qui s'est retrouvée dans les tiroirs, sur laquelle les représentants de l'Etat se sont assis, les élus aussi. Les procédures continuent, comme si de rien n'était.

Voilà la politique de l'environnement sur le terrain, voilà, monsieur le ministre, les élus qui vous demandent d'avoir davantage de pouvoirs.

J'en tire plusieurs leçons. D'abord, il nous faut un Etat fort. Sur tout, monsieur le ministre, pas de loi de décentralisation sur l'environnement.

M. Guy Lengagne. Très bien !

Mme Ségolène Royal. Au sein des départements et des communes, nous avons d'énormes pouvoirs en matière d'urbanisme et de permis de construire. Qui a bétonné la Côte d'Azur ? Ce n'est pas l'Etat !

M. Guy Hermler. Et le T.G.V. méditerranéen ? C'est qui ? C'est bien le Gouvernement ! Il ne faut pas exagérer !

Mme Ségolène Royal. Qui donne des permis complaisants après les incendies ? Ce n'est pas l'Etat !

Nous avons le pouvoir sur les zones industrielles. Nous maîtrisons donc l'environnement paysager des zones industrielles. Nous avons le pouvoir sur les routes départementales. Combien de départements replantent les arbres après avoir élargi leurs routes départementales ? Très peu ! Et inversement, les lieux où il fait bon vivre, ce sont aussi les collectivités locales qui les créent. Les collectivités locales ont d'énormes pouvoirs. Faisons d'abord le bilan de la façon dont elles les utilisent et ensuite, nous répondrons sur les demandes de décentralisation.

Un Etat fort, bien sûr, mais un Etat renforcé dans sa compétence dans le domaine de l'environnement, parce que le rapport de forces n'est jamais en faveur de l'environnement, jamais. Pendant sept ans, j'ai été chargé des problèmes de l'environnement au cabinet du président de la République.

M. Jean-Marie Demange. On voit ce que cela a donné ! Ce n'est pas une réussite !

Mme Ségolène Royal. Jamais je n'ai vu une logique se conclure au profit de l'environnement, jamais ! Quand l'environnement l'a emporté, il a fallu qu'à un moment ou à un autre, il y ait soit un élu, soit un ministre, soit un Premier ministre, soit un Président de la République qui dise : non, ce ne sera pas comme ça, ce sera autrement ! Pourquoi ? Parce que pour l'environnement, il faut payer tout de suite et récolter plus tard, beaucoup plus tard et après les échéances électorales.

Il faut donc un Etat fort pour qu'aussi les procédures soient contraignantes, pour que les études d'impact ne servent plus de justifications *a posteriori*, une fois que les décisions définitives sont prises.

Je terminerai, monsieur le président, en disant que je suis étonnée que même M. Barnier nous ait fait des discours sur le libéralisme...

M. Jean-Marie Demange. Il n'est pas libéral, monsieur Barnier ?

Mme Ségolène Royal. ... parce que le libéralisme est une catastrophe idéologique pour l'environnement comme pour l'agriculture.

M. Georges Mesmin. Allez voir ce qui se passe en U.R.S.S. !

Mme Ségolène Royal. Comment ne pas voir que le libéralisme, c'est-à-dire la loi de l'argent, la loi du plus fort joue toujours contre l'environnement, contre le faible, contre la nature, parce que la nature est fragile et le libéralisme féroce...

M. Jean-Marie Demange. Même M. Lalonde rigole !

Mme Ségolène Royal. ... enfin, parce que les arbres et les espaces protégés ne votent pas et que les richesses biologiques ne rapportent rien, même pas au titre de l'impôt sur la fortune, enfin parce que la politique de l'environnement, c'est le choix du temps futur, des générations qui ne sont pas encore nées, contre les intérêts ou les confortés présents.

Il nous faut un Etat fort, un Etat clairvoyant, un Etat qui anticipe, un Etat qui sache dénoncer et affronter les pouvoirs, pour qu'enfin cessent les discours démagogiques qui font croire que ça bouge alors que c'est si peu qui change.

Il faut des services mieux sensibilisés et comment cacher que certains services de l'Etat ont une révolution culturelle à accomplir. Mais on est sur la bonne voie. Je sais que l'on peut compter sur vous, monsieur le ministre. Nous vous soutiendrons. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Je vous remercie, madame.

La parole est à M. Georges Mesmin.

M. Georges Mesmin. Avant d'aborder le problème du bruit, que M. Bassinet a fort bien traité, ce qui me permettra d'être très bref, je tiens à rappeler à Mme Ségolène Royal que la toute-puissance de l'Etat en U.R.S.S. et dans les pays de l'Est a eu des résultats catastrophiques pour l'environnement. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Mmes Ségolène Royal et Marie-Noëlle Llanemenn. Toujours la caricature !

M. Georges Mesmin. Avant de vous lancer dans une diatribe contre le libéralisme, vous feriez bien de regarder un peu les réalités !

M. Guy Lengagne. Et les catastrophes de l'hyper-libéralisme, ça n'existe pas ?

M. Georges Mesmin. Monsieur le ministre, j'ai noté avec intérêt que votre plan national pour l'environnement prenait en compte le fait que le bruit constituait « la nuisance n° 1 pour la majorité des Français et celle qui suscite le plus de plaintes auxquelles il est souvent difficile de répondre ». Pourquoi cette difficulté ? Le plan ne répond pas d'une manière très claire à cette question.

Il me semble que cela tient notamment au fait que la lutte contre le bruit est codifiée par des textes trop nombreux, parfois incomplets, mal adaptés à l'évolution récente de la société. Il me paraît que le Gouvernement devrait proposer au Parlement l'adoption d'une loi relative à la lutte contre le bruit, qui fixerait des principes, notamment concernant la définition des responsabilités, qui contiendrait des mesures de prévention et de réparation des nuisances sonores et en faveur de l'information du public. La proposition de loi sur le bruit que j'ai moi-même déposé en avril dernier répond à ces objectifs et je pense que sa mise en discussion s'inscrirait parfaitement dans le cadre de votre plan.

Il y a en effet urgence à disposer d'un outil législatif adapté. C'est le cas, par exemple, pour l'indemnisation des riverains des principaux aéroports. La France compte encore aujourd'hui 200 000 logements soumis à des niveaux de bruit supérieurs à soixante-dix décibels et treize millions de Français doivent supporter des bruits dus à la circulation supérieurs à soixante-cinq décibels, alors que c'est le cas pour seulement 6 millions d'Anglais et 6 millions d'Allemands. Il n'est pas admissible que les victimes, très nombreuses, de nuisances de bruit provenant de leur voisinage immédiat, n'aient à leur disposition, dans beaucoup de grandes villes, aucun système leur permettant de faire constater ces nuisances, en particulier lorsqu'elles sont nocturnes.

Pour terminer, je voudrais vous signaler rapidement quelques lacunes de votre document.

D'abord sur la faune sauvage et la flore. La France, avec vous dit, occupe le second rang en Europe, après l'U.R.S.S., pour ce qui concerne la diversité des espèces animales. Or le plan ne prévoit aucune mesure concrète nouvelle pour la conservation de ce patrimoine, notamment pour sauver certaines espèces en voie de disparition.

Ensuite, les études d'impact. Le plan prévoit certaines améliorations, mais non pas d'étendre le champ d'application des études d'impact aux forêts, alors que cela serait bien utile.

Enfin, le diesel en milieu urbain. Il apparaît de plus en plus clairement que le diesel, en raison des émissions de particules, est néfaste pour la santé des citadins et a des effets cancérigènes. Or le plan national effleure à peine la question sans proposer de nouvelles mesures ni aucun calendrier alors que l'agence pour la qualité de l'air travaille sur ce sujet depuis plusieurs années.

Je vous remercie, monsieur le ministre, de m'avoir écouté. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. Je vous remercie. La parole est à M. Didier Mathus.

M. Didier Mathus. Je voudrais, presque au terme de ce débat, évoquer une question qui peut paraître sectorielle au regard des grandes envolées que nous avons entendues ce soir, mais qui me paraît révéler une authentique catastrophe écologique et être un des grands échecs de notre société moderne, je veux parler de la progression exponentielle du transport de marchandises par route, progression qui s'est faite dans une indifférence quasi générale, alors qu'elle induit un coût social, économique et environnemental exorbitant et qu'elle constitue, à mon sens, un risque politique majeur pour la nation tout entière.

Avec 185 000 ensembles routiers immatriculés en France et des centaines de milliers de véhicules qui transitent chaque jour par nos routes, nous sommes dans une situation proche de l'asphyxie qui constitue une mise en cause générale de notre environnement quotidien. Qu'il s'agisse de la consommation d'énergie, du rejet de gaz carbonique, des nuisances acoustiques ou bien évidemment de la sécurité, la montée en puissance du transport routier représente un danger croissant.

Or, malgré l'évidence de ce danger, on peut dire qu'aucune action réelle n'a été menée dans ce pays depuis plus de quarante ans pour lutter contre ce phénomène et pour équilibrer la répartition modale des transports. Le contrat de plan de la S.N.C.F. signé en 1984 prévoyait un gain, pourtant modeste, de parts de marché, puisqu'il s'agissait de 1 p. 100, de 1984 à 1989. Mais en réalité, le fret ferroviaire a perdu 7 p. 100 de parts de marché pendant la durée de ce contrat de plan.

La route qui n'occupait que 55 p. 100 de ce secteur, il y a vingt ans, en occupe désormais 70 p. 100. Depuis quelques années, la part des camions dans les accidents a augmenté considérablement. En 1988, les accidents de poids lourds ont constitué 16 p. 100 de la mortalité routière, alors que les camions n'assurent que 7 p. 100 du kilométrage parcouru par l'ensemble des véhicules. Sur autoroute, les chiffres sont encore plus accablants, puisque 48 p. 100 des tués l'ont été dans des accidents où étaient impliqués des poids lourds.

Ces chiffres catastrophiques sont à mettre en rapport avec l'augmentation vertigineuse du trafic de poids lourds. Depuis trois ou quatre ans, celui-ci progresse annuellement de 10 p. 100, soit deux fois plus vite que le trafic automobile. Dans le même temps, je l'ai déjà souligné, le fret ferroviaire et surtout le fret par voie d'eau continue de perdre des parts de marché.

Les poids lourds sont de plus en plus volumineux, de plus en plus lourds, de plus en plus longs, de plus en plus puissants. Le nombre des infractions constatées en matière de surcharge ou de non-respect de vitesse ne cesse d'augmenter.

Les manquements à la législation du travail sont considérables. Le rapport annuel du conseil national des transports établit que près du quart des routiers sont en infraction pour non-respect du repos journalier. La compétition économique dans ce secteur fait que les manquements à la réglementation sont de plus en plus nombreux et la concurrence aveugle entraîne, avec la contrainte patronale qui s'exerce sur les routiers salariés, des manquements de plus en plus grave.

Nous sommes devant une situation qui ne peut pas durer. Les règlements européens ne vont pas dans le bon sens. Il faut savoir mettre un terme à cette croissance exponentielle

du transport routier. Nous avons à faire face, on peut le dire à cette heure, à un lobby puissant, difficile à combattre. Il faut le faire. Le rééquilibrage des transports est une nécessité pour notre société.

Vous citez René Char en exergue de votre plan, monsieur le ministre. Permettez-moi de le citer aussi : « Celui qui vient au monde pour ne rien changer ne mérite ni égard ni patience ». Et il est vrai qu'il y a là beaucoup de choses à changer. Le combat sera rude, mais vous pouvez compter sur notre soutien pour le mener. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Christian Bataille, vingt-sixième et dernier orateur inscrit.

M. Christian Bataille. Monsieur le ministre, malgré tout l'intérêt qu'il présente, le plan national pour l'environnement comporte une lacune, bien imprévisible d'ailleurs, lacune liée à trop de précautions, en l'occurrence une préparation quelque peu anticipée. En effet, ce que les auteurs ont écrit au mois de juin dernier a été considérablement modifié par les événements du Golfe en août.

Je suis, aux côtés de beaucoup d'autres, de ceux qui n'ont cessé, depuis quelques années, de mettre en garde contre la décroissance progressive des efforts publics en matière de maîtrise de l'énergie...

M. Marie-Noëlle Lienemann. Très bien !

M. Christian Bataille. ... constatée de façon continue depuis 1986.

Ces réactions à courte vue viennent d'être mises en déroute par un retour brutal sur la scène de notre dépendance énergétique par rapport au pétrole du Moyen-Orient.

Si nous n'avons pas le temps de débattre ce soir des choix nationaux en faveur du nucléaire, il est intéressant de débattre de l'autre volet d'une politique volontariste de l'énergie, à savoir la politique de maîtrise de l'énergie. J'insiste bien sur le terme de « maîtrise de l'énergie » que le nouvel énoncé de votre futur administration, A.E.E.E., ne reprend pas, lui substituant les mots « économie d'énergie » qui atténuent toute la part des énergies renouvelables.

L'administration nouvelle que vous nous proposez répond à un souci louable de cohérence par rapport à la dispersion et au désordre actuel. Toutefois, il me paraît important que la spécialisation de chacune des composantes - maîtrise de l'énergie, déchets, air, eau - conserve son originalité et que la cohérence indispensable ne fabrique pas des généralistes qui ne pourraient traiter les problèmes de façon pointue.

Si cette coopération horizontale entre les services de l'Etat est largement évoquée dans le plan que vous nous proposez, le document traite peu, monsieur le ministre, des coordinations verticales avec les collectivités territoriales, même si vous y avez fait allusion dans votre propos introductif en parlant, d'une manière un peu vague selon moi, l'idée de partenariat.

Je me permettrai d'émettre quelques nuances d'inspiration girondine après le propos que vient de tenir Mme Ségolène Royal. En effet, l'efficacité d'une politique de maîtrise de l'énergie opérationnelle prime sur l'affirmation de l'autorité de l'Etat. Il existe une administration et des agences concernées par la politique de l'environnement. Mais il existe par ailleurs, depuis 1981, une grande diversité d'expériences locales, départementales et régionales qui, soutenues financièrement par quelque dix-huit fonds régionaux de maîtrise de l'énergie, comportent l'idée d'une indispensable pratique de la décentralisation dont doit s'accompagner la mise en place de votre plan.

Le bilan des actions menées depuis 1981 peut servir de repère quant à leur efficacité. Une action menée au seul niveau de l'Etat ne servirait que de test, d'expérience, de démonstration, de vitrine, esquissant une mise en pratique dans le quotidien.

Pour prendre un seul exemple, dans ma région, le Nord-Pas-de-Calais, la coopération Etat-région a permis, de 1984 à 1988, d'économiser près de 200 000 tonnes d'équivalent-pétrole, soit l'équivalent de six mois de fonctionnement d'une centrale thermique classique de 600 mégawatts.

Comme l'affirmait cet après-midi Christian Pierret, je pense que le bon niveau territorial en matière de maîtrise de l'énergie, c'est la région. Il existe déjà, sur le territoire national, des agences régionales de l'énergie dans quatre

régions : Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Aquitaine, Nord-Pas-de-Calais. Elles sont prêtes à enrichir les réflexions des auteurs du rapport qui, j'en suis sûr, gagneraient à étoffer et à diversifier leur implantation géographique, un peu trop centrale de mon point de vue.

La mobilisation des régions sur ce sujet dépasse d'ailleurs nos frontières nationales. Une Fédaren - Fédération européenne des agences régionales de l'énergie - regroupe désormais les régions françaises, belges, allemandes, espagnoles, qui seront rejointes par d'autres.

J'ai, dans les courtes limites de mon propos d'ultime intervenant, voulu souligner, monsieur le ministre, combien votre politique gagnerait à parier beaucoup mieux qu'elle ne le fait aujourd'hui sur la décentralisation, en particulier sur la contractualisation entre l'Etat et les régions. Ce sera, à n'en pas douter, une source de mobilisation, d'enrichissement et de réussite.

Je vous remercie. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs.

M. le ministre délégué chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs. Mesdames, messieurs les députés, je suis partagé entre le souhait de répondre longuement à chacun d'entre vous et la décence qu'impose l'heure tardive.

Pour répondre encore une fois à certaines interrogations ou inquiétudes, je rappelle que le rapport préliminaire au plan insiste beaucoup sur le partenariat et évoque bien la décentralisation. J'ai même annoncé tout à l'heure qu'il faudrait probablement un projet de loi pour bien clarifier la répartition des compétences entre les différents niveaux, Etat, région, département. Je dois dire d'ailleurs à cet égard que j'ai recueilli une grande diversité d'opinions. J'ai aussi reçu, ce n'est pas trahir un secret que de le dire, certaines associations de présidents de conseils régionaux ou de conseils généraux, chacun recommandant de ne rien donner à l'autre. J'ai entendu tous ces avis. Nous aurons encore à discuter.

Ainsi que Mme Bouchardeau l'a fort bien résumé, nous avons d'un côté l'administration chargée d'appliquer la loi, les agences chargées du conseil technique et de l'incitation financière et économique, et de l'autre ce que j'appellerai les « lunettes », c'est-à-dire les organismes chargés de l'évaluation, chacun de ces pans faisant l'objet d'articulations locales et centrales.

M. Gaillard est parti. Il a reproché à l'Etat d'avoir déjà pris des décisions, alors que je voulais précisément que les décisions relatives aux services de l'Etat témoignent de son engagement. Il me paraissait convenable, puisque l'on m'interrogeait à ce sujet, de venir devant la représentation nationale avec des signes patents de cet engagement, en l'occurrence des décisions touchant à ce qui relève du domaine de l'Etat, l'organisation administrative et les services.

A cet égard, nous avons repris l'une des préoccupations qui a été exprimée par M. Guyard et par M. Sueur - qui est parti lui aussi. L'expérimentation en cours actuellement prévoit une synergie interministérielle, avec un seul service technique extérieur. Alain Richard l'a dit, c'est une expérience importante, et je serai très attentif à ce qu'elle soit menée de pair avec un respect nouveau porté à l'environnement.

J'ai bien noté l'ensemble des réflexions sur la recherche. Je remercie encore une fois M. Curien d'être venu participer à ce débat. Il faut que nous trouvions le moyen de travailler davantage sur les systèmes. On a souvent évoqué ici la difficulté de mener une recherche lorsqu'elle est à la marge de plusieurs systèmes, organismes ou instituts, ce qui était d'ailleurs le problème de l'administration de l'environnement elle-même. Je serai très attentif à ce que l'on puisse trouver des moyens d'incitation souples, avec des programmes orientés, comme le programme sur le dépérissement forestier, exemple remarquable d'une recherche finalisée faisant intervenir de nombreux organismes différents.

L'aspect intercommunal de l'action à mener sera traité dans le projet de loi que M. Joxe présentera dans quelque temps. L'environnement a été introduit dans les domaines qui relèvent de l'intercommunalité. Sans doute peut-on préciser davantage ce que c'est.

Quant à l'urbanisme, c'est une question importante, qu'il est indispensable de traiter. Pour certaines grandes agglomérations, c'est une question fondamentale et, si nous n'avons pas le courage de la résoudre, nous aurons beaucoup de mal à gérer nos agglomérations et nous continuerons à avoir de très mauvaises surprises.

M. Warhouer a parlé de la police et de la garderie. Dans le plan national pour l'environnement, la garderie est associée à la police générale de l'environnement. Cela est net et j'y tiens particulièrement.

Beaucoup d'entre vous expriment leurs inquiétudes en ce qui concerne les taxes. Je le répète, les propositions qui seront faites seront examinées très sérieusement. Peut être le conseil des impôts, à partir des suggestions de M. Hollande, aura-t-il à nous en présenter. Je suis tout à fait favorable à ce que le Parlement désigne un de ses membres pour réfléchir à cette question, de la même façon que M. Brunhes a rédigé un rapport sur les éco-produits. L'expérience du Parlement ne peut que nous être extrêmement profitable.

M. Lengagne a évoqué la question du littoral et l'insécurité juridique qui résulte du déclassement de zones N. D. dans les plans d'occupation des sols. C'est l'une de mes préoccupations majeures. Nous sommes plusieurs ici, je le sais, à nous inquiéter de ce qui se passe sur la Côte d'Azur. La baisse de fréquentation touristique constatée cette année est le résultat direct de l'incroyable explosion du nombre des permis de construire.

J'ai beaucoup de mal à faire respecter la loi littoral. Là encore, on me traite de dirigiste, alors que je ne cherche qu'à faire appliquer une décision unanime de la représentation nationale. C'est fort difficile, car le ministre chargé de l'environnement entend plusieurs sons de voix à propos des collectivités locales.

Je ne souhaite qu'une chose, donner des responsabilités aux collectivités locales. Mais que d'abord elles exercent celles qu'elles ont actuellement dans un sens qui permette aux Français de bénéficier d'une très grande sécurité écologique et d'une très grande sécurité juridique dans l'affectation des sols.

La dation en paiement au profit du Conservatoire du littoral est une proposition qui mériterait certainement d'être retenue. Ce n'est pas facile, car il nous faut convaincre l'ensemble des services de l'Etat. En tout cas, l'idée vaut d'être soutenue.

M. Mignon a parlé du Canada, où a été mise en œuvre une expérience intéressante. Je connais bien mon homologue Canadien, M. Bouchard, qui a malheureusement dû quitter le Gouvernement.

Nous avons beaucoup travaillé avec le Canada à mettre en œuvre la solidarité avec les pays en voie de développement. La représentation nationale doit savoir que la renégociation du protocole de Montréal, relatif aux produits qui mettent en danger la couche d'ozone, a été un très grand succès de la diplomatie internationale dans le domaine de l'environnement et un succès pour les propositions françaises. La France avait toujours dit qu'on ne pouvait pas demander aux pays en voie de développement de se conformer aux prescriptions de la convention sans la solidarité des pays du Nord, ceux qui avaient pollué au départ. Ce principe a été retenu. C'est la première fois, dans l'histoire de la diplomatie de l'environnement, que cela se produisait.

Vous avez, monsieur Mesmin, parlé des espèces protégées. Toutes les espèces en danger sont protégées au plan réglementaire ; ce n'était donc pas la peine de le rappeler. En revanche, il est plus difficile de protéger les biotopes, les milieux où vivent ces espèces. Une protection réglementaire de l'espèce - on l'a vu pour l'ours - ne suffit pas. Il faut protéger aussi l'endroit où elle vit. Or le plan comporte précisément de nombreuses propositions sur les biotopes.

Nous avons achevé récemment l'inventaire de tous les milieux remarquables. Ils recouvrent à peu près un cinquième de la France. Cela donne l'échelle de l'action à mener ! On ne les classera pas tous d'un coup. Il n'y a pas de propositions réglementaires tendant à classer le cinquième de la France, mais, simplement, collecte des indications scientifiques avec, chaque fois, la possibilité pour les élus de les connaître et de mener les négociations qui permettront d'en tenir compte dans leurs plans d'aménagement.

Vous avez parlé également, monsieur Mesmin, du bruit, comme M. Bassinet. C'est une question à laquelle le Gouvernement accorde une très grande importance et qui est traitée

dans le plan. Il faut, vous avez raison, une simplification du droit et des normes techniques. C'est indispensable. Il faut équiper les gendarmes et, d'une manière générale, tous ceux qui sont chargés de la police écologique, de matériels simples et fiables pour mesurer le bruit de manière indiscutable afin de pouvoir verbaliser.

Il faut s'efforcer de supprimer les points noirs. Le plan contient des propositions dans ce sens. Le Gouvernement - mais rassurez-vous, rien n'est encore fixé ; ce point sera encore discuté devant le Parlement - souhaite que la lutte contre le bruit figure parmi les nouvelles compétences de la future agence. Nous aurons ainsi un organisme susceptible de mener des actions contractuelles. J'ajoute que, dans quelque temps, le conseil national du bruit, organisme consultatif, doit examiner le projet de loi sur l'indemnisation des riverains des aéroports. Une discussion va donc bientôt s'ouvrir devant le Parlement.

Mme Lienemann a évoqué la question du nucléaire. Si l'on entend parler plus souvent d'incidents, c'est soit qu'ils sont plus nombreux, soit tout simplement qu'on les connaît. Je pencherai plutôt pour la seconde explication. Le service central de sûreté des installations nucléaires a reçu consigne des deux ministres de tutelle de faire savoir tout ce qui ne va pas. Vous en êtes donc informés.

Je reçois toujours avec plaisir les suggestions de rattachement d'organismes à l'environnement. En l'occurrence, je répondrai simplement que j'ai grande confiance en M. Fauroux. Il est très attentif à ce que tout soit rendu public et il vient de faire savoir à Electricité de France qu'il ne convenait pas qu'une entreprise attende longtemps avant de répondre aux prescriptions du service chargé de la sûreté nucléaire. Cela devrait être de nature à vous rassurer. Pour autant, il faut toujours faire mieux.

Vous avez, madame Lienemann, émis le souhait que s'ouvre un débat plus général sur l'énergie, souhait auquel je souscris, et évoqué une question fort complexe, sur laquelle est revenu M. Mathus, celle des poids lourds. M. Mathus a fait des propositions courageuses, difficiles. J'ai rencontré ce matin M. Delebarre. J'ai évoqué cette question avec lui. Le sujet est difficile. Nous sommes, en effet, engagés dans une discussion européenne et nous avons des problèmes - je ne cache pas les problèmes que nous rencontrons avec nos voisins en matière de transport - avec les Pays-Bas, qui acceptent des charges de cinquante tonnes. C'est facile pour eux, puisque leurs camions roulent plus, si je puis dire, dans les grands pays qu'aux Pays-Bas. En tout cas, il est sûr que nous devons réduire la taille de ces camions. Vous avez eu raison de souligner que beaucoup de poids lourds étaient en situation irrégulière. Il faut manifestement mettre un peu d'ordre dans ce secteur.

J'ajoute que je suis très favorable - cela est précisé dans le plan - au transport combiné et à toutes les mesures qui permettront d'aider le chemin de fer à prendre sa part du fardeau. Cela économisera autant d'énergie.

Madame Royal, vous m'avez parlé du marais poitevin. J'ai accompagné le Président de la République lorsqu'il a visité cette région. Il a évoqué ce « monument de la nature » qu'il convenait de protéger. J'ai compris son discours comme une demande : le Président de la République souhaite que le Gouvernement prenne des dispositions pour protéger efficacement le marais poitevin. J'en ai immédiatement informé M. Delebarre, en émettant le vœu que nous puissions rassurer les élus sur le fait que le tracé nord ne ferait pas perdre de temps, que l'autoroute serait bien construite. Je soutiens bien entendu cette position, qui était d'ailleurs celle du commissaire-enquêteur et aussi - si mes informations sont exactes - celle de la chambre économique, qui proposait également que le tracé passe par le nord. Cela ne me paraît pas poser des problèmes insurmontables.

Je connais le Marais poitevin. Je pense d'ailleurs qu'il serait souhaitable d'élever le parc naturel régional à la dignité de parc national, car il s'agit d'un magnifique patrimoine. Il faut évidemment en faire la proposition aux élus. Je souhaite qu'ils l'acceptent et qu'on puisse engager la procédure assez rapidement. Cela permettrait aussi d'apaiser des inquiétudes quant aux engagements de l'Etat dans cette affaire.

Voilà ce que je tenais à dire brièvement. Je pense avoir répondu à tous les intervenants.

Je vous remercie de toutes les suggestions que vous avez faites.

J'ai notamment retenu vos suggestions sur l'Institut français de l'environnement. Ma réponse est affirmative. Nous tenons beaucoup à ce que cet institut fonctionne rapidement.

Quant à la future agence pour les économies d'énergie, son titre n'est pas très important. Faut-il que les mots « maîtrise de l'énergie » figurent dans son titre ? Je ne sais. Le Parlement en discutera.

Toutes les observations que vous avez faites vont être consignées dans le compte rendu. J'en tiendrai le plus grand compte. Peut-être certains d'entre vous pourront m'apporter des précisions à la suite de ces interventions. Je vous en remercie.

Le Gouvernement tient à renforcer considérablement la politique de l'environnement. Il tient aussi à ce que cela se fasse dans la plus grande concertation. Ce débat en était le signe.

Je souhaite revenir rapidement devant vous avec les plans, les lois qui traduiront les engagements concrets définis à la suite de cette discussion. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Le débat est clos.

3

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI CONSTITUTIONNELLE

M. le président. J'ai reçu de MM. Pierre Mazeaud et Jean-Louis Debré, une proposition de loi constitutionnelle portant révision de l'article 55 de la Constitution et tendant à limiter la primauté des traités internationaux sur les lois.

La proposition de loi constitutionnelle est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

Elle sera imprimée sous le numéro 1633 et distribuée.

4

DÉPÔT D'UN RAPPORT EN APPLICATION D'UNE LOI

M. le président. En application de l'article 24 de la loi n° 84-46 du 24 janvier 1984 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit, j'ai reçu de M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, président du Conseil national du crédit, un rapport du Conseil national du crédit pour l'année 1989.

5

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à quinze heures, première séance publique :

Question au Gouvernement ;

Débat sur l'avenir de la Communauté européenne et son contrôle démocratique, et déclaration du Gouvernement.

A vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée le mercredi 10 octobre 1990, à une heure cinquante-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

CLAUDE MERCIER

ORDRE DU JOUR ÉTABLI EN CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

(Réunion du mardi 9 octobre 1990)

L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au vendredi 19 octobre 1990 inclus a été ainsi fixé :

Mardi 9 octobre 1990, le soir, à vingt et une heures trente :

Suite du débat d'orientation sur le plan national pour l'environnement.

Mercredi 10 octobre 1990, l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et le soir, à vingt et une heures trente :

Débat sur l'avenir de la Communauté européenne et son contrôle démocratique, et déclaration du Gouvernement.

Jeudi 11 octobre 1990, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Déclaration du Gouvernement et débat sur les difficultés actuelles et les perspectives de l'agriculture française.

Vendredi 12 octobre 1990, le matin, à neuf heures trente, et l'après-midi, à quinze heures jusqu'à dix-huit heures au plus tard :

Discussion du projet de loi sur la réglementation des télécommunications (n° 1592, 1623).

Lundi 15 octobre 1990, le matin, à dix heures, l'après-midi, à seize heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Suite de la discussion du projet de loi sur la réglementation des télécommunications (n° 1592, 1623).

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, portant adaptation de la législation française aux dispositions de la convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes (n° 1604).

Eventuellement, discussion des conclusions du rapport de la commission mixte paritaire sur le projet de loi modifiant l'ordonnance du 21 octobre 1987 relative à l'intéressement et à l'actionnariat des salariés et introduisant dans le code du travail les dispositions de cette ordonnance relatives à l'intéressement et à la participation.

Mardi 16 octobre 1990, l'après-midi, à seize heures, et le soir, à vingt et une heures trente

Discussion générale du projet de loi de finances pour 1991 (n° 1593) et de sa lettre rectificative (n° 1627).

Mercredi 17 octobre 1990, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et le soir, à vingt et une heures trente :

Suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1991 (n° 1593) et de sa lettre rectificative (n° 1627).

Discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 1991 (n° 1593).

Jeudi 18 octobre 1990, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente, et vendredi 19 octobre 1990, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Suite de la discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 1991 (n° 1593).

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	France	France	
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 53 : compte rendu intégral des séances ; - 53 : questions écrites et réponses des ministres. Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 56 : compte rendu intégral des séances ; - 56 : questions écrites et réponses des ministres. Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 67 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions ; - 27 : projets de lois de finances. Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
63	Compte rendu	1 an 106	162	
33	Questions	1 an 106	164	
63	Table compte rendu	12	36	
63	Table questions	12	36	
DEBATS DU SENAT :				
66	Compte rendu	1 an 22	126	
36	Questions	1 an 22	128	
66	Table compte rendu	12	31	
66	Table questions	12	32	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
67	Série ordinaire	1 an 670	1 672	
27	Série budgétaire	1 an 203	306	
DOCUMENTS DU SENAT :				
66	Un an	670	1 636	
DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15 Téléphone STANDARD : (1) 46-56-75-80 ABONNEMENTS : (1) 46-56-77-77 TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS				
En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.				
Tout paiement à la commande facilite son exécution. Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.				

www.luratech.com Prix du numéro : 3 F
 (Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci ne pouvant comporter une ou plusieurs séances.)